

# BILAN DE LA CONCERTATION

---

Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-8

**Forge +, projet de construction d'un nouvel atelier de forge au Creusot**

Dates de la concertation  
Du 27 mai au 27 juillet 2025

Nathalie DURAND, Marion FURY, Georges LECLERCQ  
Garant.e.s désigné.e.s par la CNDP

Date de remise du rapport, le 27 août 2025



## Sommaire

Sommaire .....	2
Avant-propos .....	3
Synthèse pour les décideurs et pour le public .....	3
Les enseignements clefs de la concertation préalable .....	3
Les principales demandes de précisions et recommandations des garant.e.s formulées à l'issue de la concertation préalable .....	6
Introduction .....	9
Le projet de la concertation .....	9
La saisine de la CNDP .....	14
Garantir le droit à l'information et à la participation .....	14
Le travail préparatoire des garant.e.s .....	16
L'historique des débats publics et concertations menés sur le territoire .....	16
Les résultats de l'étude de contexte .....	17
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation .....	20
Avis sur le déroulement de la concertation .....	26
Le droit à l'information a-t-il été effectif ? .....	26
Le droit à la participation a-t-il été effectif ? .....	28
Synthèse des arguments exprimés .....	33
Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation .....	33
Demande de précisions et recommandations au responsable du projet .....	72
Précisions à apporter de la part du responsable du projet, des pouvoirs publics et des autorités concernées .....	72
Liste des annexes .....	75

## Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par les garant.e.s de la concertation préalable. Il est communiqué par les garant.e.s dans sa version finale le 27 août 2025 sous format PDF non modifiable au responsable du projet pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'Environnement) : <https://concertation.forgeplus.fr>.

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Le responsable du projet publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par ses soins (R.121-24 CE).

## Synthèse pour les décideurs et pour le public

### Les enseignements clefs de la concertation préalable

La concertation préalable relative au projet Forge+ s'est déroulée du **27 mai au 27 juillet 2025**.

Elle porte sur la construction d'un **nouvel atelier de forge** d'une surface bâtie comprise entre 30 000 m<sup>2</sup> et 40 000 m<sup>2</sup> sur un foncier d'une superficie d'environ 10,5 hectares appelé « Feu de Verse », situé dans la zone industrielle du Creusot dans la région Bourgogne-Franche-Comté. Ce site permettrait la fabrication, le forgeage et l'usinage de composants forgés nécessaires à la fabrication du circuit primaire d'un réacteur nucléaire de type EPR/ EPR2<sup>1</sup>, des SMR<sup>2</sup> et des réacteurs nucléaires militaires, pour des débouchés économiques nationaux et internationaux.

La concertation préalable intègre également le **raccordement électrique** nécessaire au projet Forge+ par RTE.

L'atelier Forge+ devrait permettre à Framatome de **doubler sa capacité de production** et de produire 100 % des composants forgés nécessaires à la fabrication du circuit primaire d'un réacteur nucléaire de type EPR/ EPR2. Ces réacteurs seraient installés en France ou à l'international.

Le dossier de concertation établi par le porteur de projet, les explications qu'il a apportées lors des temps d'échange et sur le site internet en réponse aux questions du public, ont été appréciés. Des attentes de précisions, ainsi que la mise à disposition des résultats des études menées sur le site d'implantation sont attendues si le projet se poursuit.

D'un point de vue quantitatif, la participation a été modérée pour la plupart des dispositifs, avec une mobilisation plus marquée sur deux ateliers spécifiques : l'atelier dédié aux salariés de Framatome et l'atelier portant sur les retombées économiques du projet, co-organisé avec la CCI<sup>3</sup> Saône-et-Loire.

Sur le plan qualitatif, une large diversité d'arguments a été exprimée par le public (institutionnels, élus, professionnels, acteurs économiques, associatifs, partenaires sociaux, habitant.es).

La participation aux temps d'échanges s'est caractérisée par une **représentation diversifiée** incluant des institutionnels, professionnels, acteurs économiques, sociaux et environnementaux, élus, associations locales et des habitant.e.s.

<sup>1</sup> L'Evolutionary Power Reactor 2 (EPR2), aussi initialement appelé EPR-NM (« Nouveau Modèle »), est un projet de réacteur nucléaire à eau pressurisée (REP) de génération III+. Ce modèle est une évolution du réacteur EPR, Evolutionary Power Reactor, construit dans les centrales nucléaires de Flamanville (France), de Taïshan (Chine), d'Olkiluoto (Finlande) et d'Hinkley Point C (Angleterre).

<sup>2</sup> Un small modular reactor (SMR), ou petit réacteur modulaire (PRM) est un réacteur nucléaire à fission de petite taille et de faible puissance de l'ordre de 10 à 300 MWe.

<sup>3</sup> Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI).

Les deux débats mobiles organisés au Lycée Léon Blum et sur le marché du Creusot ont permis d'impliquer et d'informer un public plus large. Le débat mobile sur le marché de Montceau-les-Mines a connu une participation plus limitée, du fait des conditions climatiques.

#### Le projet Forge+ a été débattu sur :

- Son apport et son rôle au sein du programme nucléaire et plus largement dans la Programmation Pluriannuelle de l'énergie (PPE) ;
- Son apport au territoire local et ses impacts potentiels sur l'aménagement du territoire ;
- Les retombées économiques locales qui portaient sur les phases chantier et d'exploitation ;
- L'emploi et la formation qui portaient sur le recrutement, la formation et l'insertion ;
- Les impacts environnementaux concernant le paysage, la biodiversité, la dépollution du sol, la pollution de l'air par les émissions dues, notamment, au chauffage au gaz des fours, l'eau en raison des prélèvements qui seront effectués sur une ressource limitée, le traitement des déchets du site et du cycle de production ;
- L'insertion du projet, notamment, sa proximité avec le quartier du Tennis et les nuisances potentielles : bruit, vibrations, circulation piédestre et routière, intégration paysagère ;
- Le raccordement RTE qui portaient sur les caractéristiques techniques et ses impacts fonciers et environnementaux.

#### Concernant l'opportunité du projet :

- La concertation préalable a fait apparaître des controverses ciblées sur la **politique énergétique** de la France, opposant des visions divergentes quant à la place du nucléaire et des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Parallèlement, des enjeux éthiques ont été soulevés concernant la destination des pièces forgées pour le secteur militaire, révélant un débat entre partisans et opposants du nucléaire civil et militaire.
- Des divergences d'appréciation ont également porté sur la **viabilité économique du projet** : certain·es y voyaient une opportunité de développement industriel, tandis que d'autres estimait qu'il ne serait pas viable au regard des incertitudes concernant ses débouchés commerciaux.
- Bien que le public se soit accordé sur l'importance des objectifs de **souveraineté énergétique** et de **réindustrialisation** française, les avis divergeaient quant à la capacité du projet Forge + à y contribuer. Certain·es l'ont considéré comme un moyen de sécuriser l'approvisionnement en pièces pour les EPR, tandis que d'autres ont estimé son impact très limité face aux enjeux géopolitiques plus larges.
- Des préoccupations ont été exprimées quant à l'instabilité politique liée aux élections présidentielles de 2027 et à une **possible évolution de la stratégie énergétique**, pouvant accentuer les risques associés à l'absence de commandes et de financements fermes pour les EPR2.
- Certain·es ont considéré que la transition écologique devait s'appuyer sur le **développement des énergies renouvelables** sans relance du nucléaire.

#### Concernant les enjeux économiques :

- Un consensus s'est dégagé sur l'importance de l'**ancrage territorial** avec un accord unanime sur la nécessité d'associer les entreprises locales.
- Les retombées économiques du projet Forge+ ont largement été perçues comme positives, pour une industrie profondément ancrée dans le territoire.
- Des préoccupations ont été exprimées concernant les difficultés d'accès des entreprises locales aux appels d'offres de ce projet, potentiellement lancés au national voire international. Les participant·es ont également souligné le **risque de concurrence** en matière d'emplois avec d'autres projets industriels du territoire, ainsi que la nécessité de prévoir des solutions de repli en cas d'échec du projet.

#### Concernant les enjeux sociaux :

- Des consensus ont porté sur la nécessité de faire connaître et moderniser **l'image du secteur industriel** ainsi que l'importance des femmes dans ces métiers.
- Les participant·es ont souligné la nécessité de renforcer l'offre de formation locale — notamment pour des métiers très spécialisés comme celui de forgeron, dont la formation dure sept ans — ainsi que les besoins en infrastructures d'accompagnement (logement, restauration, crèches, services publics, etc.) pour accueillir les nouveaux salariés sur le territoire.
- Des controverses ont porté sur la **concurrence sur le marché local de l'emploi** : certain·es voient une opportunité d'emplois pour les habitant·es du territoire, tandis que d'autres craignent des débauchages de salarié·es au détriment des entreprises locales.

#### Concernant les enjeux environnementaux :

- Des consensus ont porté sur les avantages de **l'implantation du projet sur une friche industrielle**, évitant l'artificialisation de nouvelles terres.
- Les contributions ont largement porté sur l'importance de l'intégration paysagère et de la qualité architecturale de la nouvelle forge et des ateliers prévus, ainsi que les besoins de protection contre les nuisances (bruit, poussières).
- Des inquiétudes ont été exprimées concernant la ressource en eau, tant sur la consommation que sur le traitement des effluents. Les participant·es ont également souligné la nécessité de partager équitablement cette ressource dans un contexte de changement climatique.
- Des controverses ont porté sur **l'impact climatique du projet** : certain·es estimaient qu'il affecterait la qualité de l'air, tandis que d'autres considéraient son impact limité.
- La perception du site d'implantation a opposé, celles et ceux qui le considéraient comme une zone sans enjeu de biodiversité et d'autres qui le considéraient comme une forêt urbaine, ou un espace naturel qui piège les émissions de gaz à effet de serre.
- Des divergences ont été exprimées concernant la **pollution des sols**, avec des inquiétudes liées à la présence potentielle de polluants hérités des activités industrielles passées, ainsi qu'aux risques associés à leur déplacement et leur traitement pendant la phase de travaux, notamment les émissions de poussière pour les riverains.
- Des divergences ont porté sur les mesures de compensatoires pour la biodiversité, entre ceux pour lesquels les pertes ne seraient pas comblées et les autres qui indiquaient qu'une compensation dans un autre lieu serait acceptable
- Des préoccupations communes ont été soulignées concernant **l'impact sur les riverains du quartier du Tennis** (bruit, poussières, visuel, gestion des réseaux pluviaux traversant le site).

#### Concernant les enjeux liés au cadre de vie et à l'aménagement du territoire :

- Des consensus ont porté sur la **saturation du réseau routier local** (rue des Acacias "surchargeée et dangereuse"), les difficultés liées aux convois exceptionnels, l'importance de préserver la connexion piétonne et cyclable entre le quartier du Tennis et la zone commerciale,
- Le manque d'animation territoriale (culture, loisirs, sports), la dégradation des services publics (SNCF, Poste, médecine) a été mentionnée.
- Des craintes ont été exprimées pour la sécurité des piétons en raison d'une augmentation du nombre de camions, liée à la privatisation de l'Avenue Gaston Bachelard par Framatome, ainsi que sur les autres voies et notamment celle qui longe le Tennis, l'Avenue de la Paix.
- Le public a indiqué que le projet doit s'inscrire dans une **dynamique territoriale** plus large, en prenant en compte la transition énergétique et la limitation des nuisances.

Concernant le raccordement RTE nécessaire au projet Forge+ :

- Des points de consensus ont porté sur la nécessité d'évaluer les **impacts environnementaux** et d'identifier les contraintes patrimoniales le long du futur tracé (château de Torcy en zone ou non ABF<sup>4</sup>, cimetière).
- Des préoccupations communes ont porté sur les espèces d'oiseaux, les effets des potentiels champs électromagnétiques sur la santé et l'environnement et la perturbation liée aux travaux (circulation, infrastructures existantes, activités agricoles, etc.), les contraintes liées à l'instauration de servitudes d'utilité publique.

## Les principales demandes de précisions et recommandations des garant.e.s formulées à l'issue de la concertation préalable

### Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

#### **Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse**

---

##### **1. Apporter des précisions et fournir les études complémentaires qui seront produites si le projet se poursuit, concernant notamment :**

- *Le bilan carbone du projet Forge+ sur l'ensemble de la chaîne de valeur, des matières premières entrantes aux matières produites, à leur utilisation et leur transport ;*
- *Les mesures de compensation prévues pour l'atteinte aux milieux naturels ;*
- *Les impacts des phases de chantier et d'exploitation, en particulier ceux qui portent sur le traitement des sols, la qualité de l'air, la biodiversité, la consommation et la gestion du prélèvement et du traitement de la ressource en eaux (souterraines et pluviales), le bruit, les vibrations, le paysage ;*
- *Les conséquences sur la circulation routière, piédestre et cyclable de la privatisation de l'avenue Gaston Bachelard, avec une estimation des impacts des reports sur les voies de circulation à proximité (évolution du nombre de véhicules/jour).*

#### **A l'attention de RTE**

- *Le raccordement électrique du projet par RTE : les caractéristiques techniques (capacité de la station Jeanne-Rose et adaptations nécessaires, alimentation pendant la construction et la mise en service, impact du tracé et des travaux sur la circulation, le risque incendie).*

---

##### **2. Apporter des précisions sur la politique santé sécurité et condition de travail de Framatome, notamment sur :**

- *Les nouvelles infrastructures prévues en parallèle du projet Forge+ pour répondre aux besoins des salarié·es actuel·les et futur·es (parking, restauration, vestiaires, salles de réunions, bureaux, laboratoires) ;*
- *La prise en compte des enjeux hygiène qualité sécurité environnement pour le projet Forge+ avec notamment les enjeux de sécurisation des nouveaux ateliers*

---

##### **3. Apporter des précisions sur les enjeux de recrutement, formation et besoins en sous-traitance, notamment sur :**

- *La politique d'achat et d'appels d'offre de Framatome et les engagements possibles en faveur du recours aux entreprises locales ;*

---

<sup>4</sup> Architecte des Bâtiments de France

- 
- *La stratégie de recrutement de Framatome incluant les démarches limitant le débauchage et la déstabilisation des entreprises locales, les enjeux d'inclusion (personnes en situation de handicap, parité femmes/hommes) et la sécurisation des compétences et savoirs faire pour la production, en particulier pour les plus grandes pièces.*
  - *La stratégie de formation de Framatome, incluant les collaborations en cours et à venir, et les projets de formation de Framatome.*
- 

**4. Expliciter les processus techniques et logistiques de l'usine Forge+, notamment sur :**

- *L'approvisionnement en lingots conformes aux spécifications (dimensions, structure des coûts, etc.) et la sécurisation de cette supply chain, en intégrant les contraintes de livraison liées à l'arrivée des lingots chauds à l'atelier (actuellement par Industeel – Arcelor Mittal. Les équipements de production, configuration de l'atelier : nombre et puissance des presses et des fours, agencement des équipements*
- 

**5. Clarifier la faisabilité du projet Forge+ :**

- *Apporter des précisions sur le financement du projet, dans l'optique de production de 2 EPR par an, au regard des débouchés commerciaux envisagés, dont nationaux avec les 8 EPR2, les besoins pour la maintenance du parc actuel et futur, les SMR<sup>5</sup> et les commandes internationales.*
- 

**6. Clarifier le calendrier, notamment :**

- *Informier du déroulement de la concertation continue, des procédures d'autorisations administratives (autorisation environnementale, DUP, Permis de construire...).*
- 

**7. Répondre aux interrogations formulées par le public concernant la demande de la commande et la production des éléments forgés pour les 6 EPR2 concernant la forge actuelle :**

- *Apporter des clarifications sur la commande passée entre EDF et Framatome pour les 6 premiers EPR2, le calendrier de production des pièces par Framatome dans la forge actuelle et leur financement.*
- 

**8. Clarifier les décisions et les investissements, concernant :**

**A l'intention de la Communauté Urbaine Creusot Montceau (CUCM) :**

- *L'attractivité du territoire : l'offre d'hébergement et de restauration en phase travaux, les politiques en faveur du logement (dont réhabilitation), l'offre de services publics de proximité, les loisirs, la culture, les sports, l'accès aux soins, les transports et la mobilité, etc.*

**A l'intention de l'Etat et des collectivités territoriales (Région, Département, CUCM) :**

- *L'effet cumulé du projet Forge+ avec d'autres projets industriels d'ampleur du territoire dans l'évolution des besoins en termes de transports et mobilité, (RCEA<sup>6</sup> pour les convois exceptionnels, amélioration transports en commun, liaison à la gare TGV, etc.).*

**A l'intention de l'Etat :**

- *Apporter une clarification sur les décisions attendues pour la politique énergétique générale et de relance du nucléaire en France (calendrier, financement, gouvernance).*
- 

5 Small Modular Reactor

6 Route Centre-Europe Atlantique

---

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

---

**1. Etudier l'ensemble des propositions formulées par le public figurant dans le bilan.**

---

**2. Informer la CNDP des modalités de la concertation continue dès la publication des enseignements de la concertation.**

---

**3. Organiser une réunion publique pour diffuser l'information sur les enseignements que le porteur de projet tire de la concertation préalable et les suites données au projet.**

---

**4. Publier les études au fur et à mesure de leur disponibilité, notamment :**

- *Les études réalisées : Diagnostic 4 saisons (dont données chiroptères) et étude des sols ;*
  - *Les études complémentaires si le projet se poursuit.*
- 

**5. Poursuivre l'information et la participation du public :**

- *Renforcer la communication sur le dispositif de la concertation continue par différents médias : réseaux sociaux, presse, ambassadeurs, newsletter, etc. ;*
  - *Poursuivre une information sur le projet et la concertation continue auprès d'un large public et, en particulier les publics jeunes ;*
  - *Poursuivre l'organisation des visites le long du site d'implantation du projet.*
- 

**6. Organiser des réunions/ateliers thématiques sur les sujets pour lesquels des informations sont attendues par le public, notamment sur :**

- *Les avancées du projet, le calendrier de la concertation continue et des procédures à venir ;*
  - *Les impacts et enjeux environnementaux du projet en phases de chantier et d'exploitation, en particulier ceux qui portent sur le traitement des sols, la qualité de l'air, l'eau, le bruit, les vibrations, le paysage, les déplacements de proximité ;*
  - *Les mesures de compensation prévues pour l'atteinte aux milieux naturels ;*
  - *Le raccordement électrique du projet par RTE (caractéristiques et impacts, notamment environnementaux).*
  - *L'anticipation des besoins en formation, les modalités de recrutement, de gestion des emplois et de sourcing sur les métiers en tension.*
- 

**7. A l'intention de RTE :**

- *Il conviendrait que RTE continue à tenir le public informé dans le cadre de la concertation continue du projet Forge+. La concertation Ferracci dédiée au raccordement électrique et la concertation continue de Forge+ (grand public) doivent être articulées, de manière à ce que le public soit informé à la fois du déroulement et des résultats de la concertation Ferracci, et qu'il puisse également débattre de manière plus précise sur les enjeux liés au raccordement.*
-

# Introduction

## Le projet de la concertation

Forge+ est un projet de construction pour la fabrication, le forgeage et l'usinage de pièces forgées, porté par Framatome au Creusot.

Ce projet s'implanterait sur une friche industrielle de 10,5 hectares environ, nommée « Feu de verre », située au sud de la zone industrielle du Creusot, entre l'avenue de la Paix et le Boulevard de l'Industrie.

Il inclurait une liaison souterraine à très haute tension de 225 000 volts pour l'alimentation électrique des installations de Forge+.

### • Responsables du projet

La société Framatome ainsi que Réseau de Transport d'Électricité (RTE) sont responsables du projet chacun en ce qui le concerne.

**Framatome** est le maître d'ouvrage du projet de nouvel atelier de forge dans la zone industrielle du Creusot.

La société Framatome est un chaudiériste nucléaire détenu à 80.5% par EDF et à 19.5% par le groupe japonais Mitsubishi Heavy Industries. Il s'agit d'une SAS créée en 1990. Son domaine d'activité principal est la conception et la construction de centrales nucléaires. Elle possède plusieurs sites en Saône-et-Loire dont 5 dans la zone industrielle du Creusot : le Centre technique, les Ateliers mécanique et Inox, la Forge et les ateliers d'usinage.

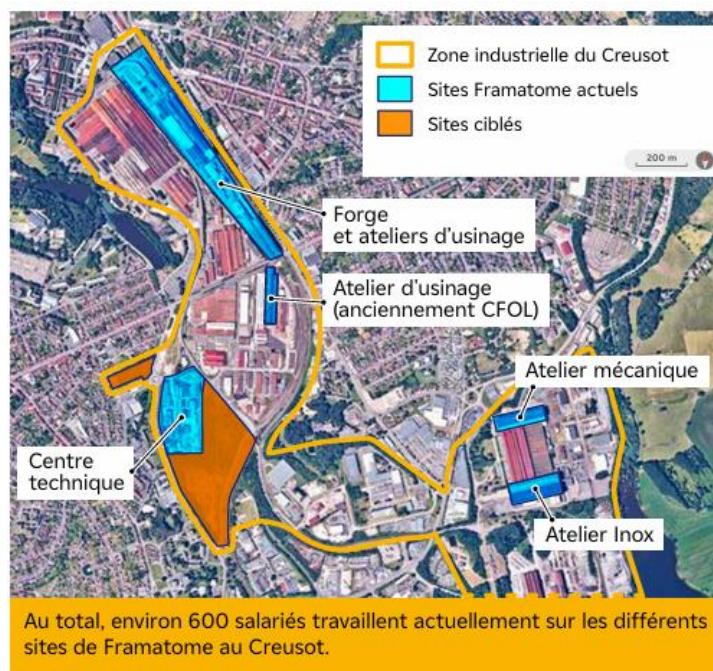


Figure 1 : illustration extraite du dossier de concertation page 22.

L'entreprise est implantée dans 20 pays sur plus de 70 sites et emploie plus de 20 000 salariés à travers le monde. Au Creusot, Framatome est un acteur majeur avec environ 600 salariés travaillant sur les différents sites. A l'échelle de la Saône-et-Loire, Framatome est le premier employeur privé (1 400 emplois environ).

RTE est le maître d'ouvrage de la ligne électrique souterraine nécessaire au fonctionnement de la nouvelle forge. RTE garantit l'alimentation en électricité sur le territoire national et assure le maintien et le développement du réseau à haute et très haute tension.

A l'issue de la concertation préalable, et en parallèle à la concertation continue ouverte au grand public, les études techniques et environnementales du raccordement électrique feront l'objet d'une autre concertation (« concertation Ferracci<sup>7</sup> »). Cette concertation se tiendra sous l'égide du préfet et est ouverte uniquement aux parties prenantes.

### • Localisation du projet

Le projet Forge+ s'implanterait sur le foncier nommé « Feu de verse » ou encore nommé « Les Crasses » par les habitantes et habitants du quartier riverain du Tennis.

En complément, un autre terrain, anciennement exploité par la société « Creusot Vêtement » viendrait accueillir des bâtiments secondaires nécessaires à l'exploitation de la nouvelle forge (parking, restauration, etc.).

Le foncier de 10.5 ha, propriété de Framatome, mitoyen du Centre technique de Framatome, est situé à proximité immédiate de la voie de chemin de fer privée desservant la zone industrielle.

L'avenue Gaston Bachelard, qui longe la parcelle « Feu de verse », deviendrait également propriété de Framatome en 2027 pour être incluse dans l'enceinte du projet. Ce projet de privatisation a fait l'objet d'une enquête publique ([rapport d'enquête](#)).

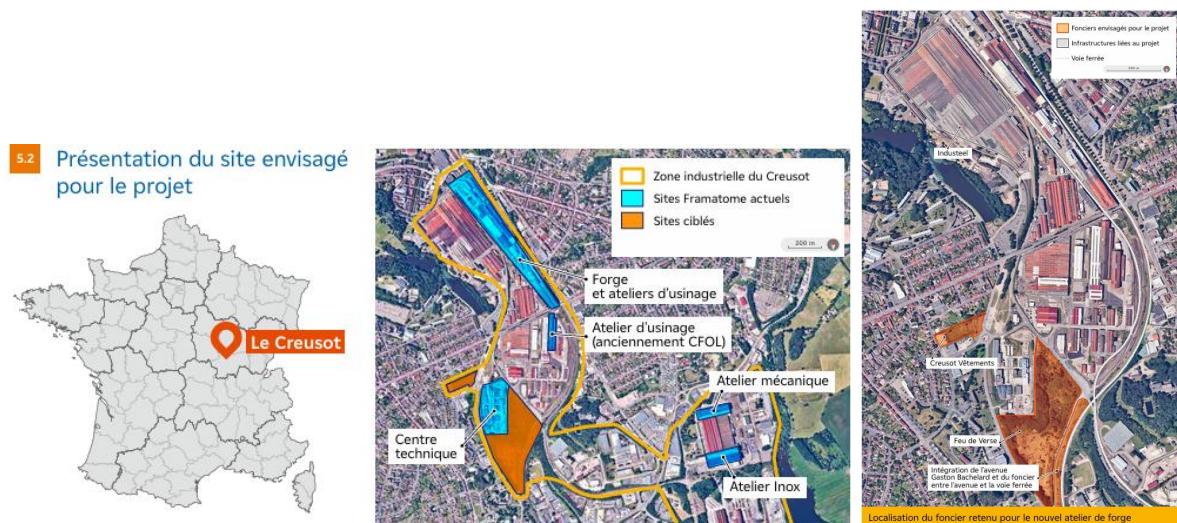


Figure 2 : illustrations extraites du dossier de concertation pages 25 et 26.

Le raccordement électrique de l'atelier Forge+ repose sur la création d'un poste électrique propre à Framatome, implanté sur le site et raccordé au réseau public de transport d'électricité par le gestionnaire de réseau, RTE.

Etant donné la puissance requise par le projet, le raccordement serait effectué par une ligne THT (225 000 volts) par voie souterraine depuis le poste Henri-Paul d'Écuisses, distant d'environ 10 km.

<sup>7</sup> Circulaire du 21 mars 2025 relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité : [lien](#).

Les **raisons du choix du site** évoquées par le porteur de projet pour la localisation de ce projet permettrait, à la fois :

- La proximité avec les sites actuels de Framatome et avec d'autres sites de type aciéries ;
- Une surface disponible et une forme adaptée, dans une zone à destination industrielle disposant de toutes les infrastructures nécessaires ;
- Un accès ferroviaire pouvant être connecté au site, indispensable à l'acheminement des lingots ;
- Des infrastructures routières adaptées au flux de véhicules légers, poids lourds et convois exceptionnels qui pourraient être générés par le projet ;
- Une zone ayant déjà été artificialisée limitant les impacts environnementaux et/ou agricoles par rapport à un foncier naturel ou agricole ;
- Les disponibilités des emplois et des compétences adaptées sur le bassin industriel du Creusot, notamment grâce à l'écosystème local de formation.

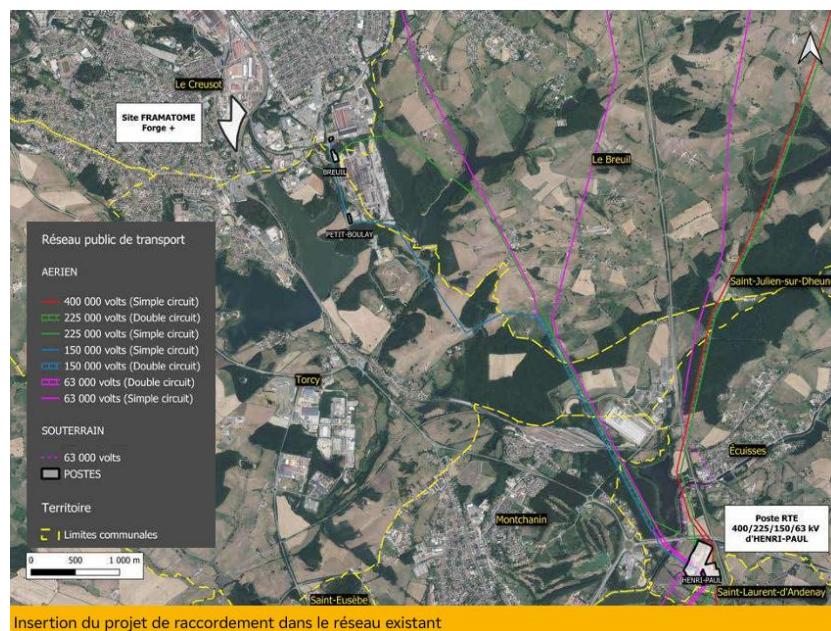


Figure 3: illustration extraite du dossier de concertation page 33.

#### • Objectifs du projet exposé par le porteur de projet, Framatome<sup>8</sup>

Le projet Forge+ est un projet de nouvel atelier de forge au sein de la zone industrielle du Creusot qui devrait permettre à Framatome de doubler sa capacité de production et de produire 100 % des composants forgés nécessaires à la fabrication du circuit primaire d'un réacteur nucléaire de type EPR/EPR2. Ces réacteurs seront installés en France ou à l'international.

Ce projet répond à un **objectif de souveraineté nationale** par la relocalisation de la production de la chaudière nucléaire, dont une partie des pièces forgées (celles de plus grandes dimensions) provient actuellement des usines de Japan Steel Work (JSW), seul équipementier en mesure de les produire.

Au-delà de la demande en matière de construction d'EPR/EPR2 en France ou à l'international, Forge+ pourrait également **servir les besoins des SMR** (petits réacteurs modulaires) ou encore **des chaudières nucléaires embarquées** par les unités mobiles de la Défense Nationale (en collaboration avec Naval Group), garantissant des débouchés diversifiés pour ce nouvel équipement.

Le projet Forge+, en complément de l'activité de la forge actuelle de Framatome au Creusot, permettrait de **répondre à l'entretien et la maintenance du parc nucléaire français en exploitation**, notamment dans le contexte

8 Lien vers la page de présentation du projet Forge+ sur le site internet de la concertation : [lien](#).

de poursuite de fonctionnement des réacteurs au-delà de 40 ans. Ce programme du « grand carénage » devrait s'achever en 2028 et a été lancé en 2015<sup>9</sup>.

La nécessité du projet Forge+ dépend fortement de la commande prévue **des 8 EPR2 supplémentaires** par EDF.

### • Caractéristiques du projet et alternatives mises au débat

Les caractéristiques techniques du projet sont :

- La construction d'un bâtiment de 30 000 à 40 000 m<sup>2</sup> pour fabriquer des équipements de grande capacité, actuellement fabriqués au Japon ;
- Ces bâtiments comprendraient 3 ateliers : fabrication, forgeage et usinage ;
- La création d'un raccordement ferré<sup>10</sup> ;
- La création d'un réseau gaz pour alimenter les fours ;
- Le raccordement au réseau électrique via la création d'une ligne électrique de 225 KV en sous-terrain pour une consommation d'électricité estimée à 3,5 Gigawatt-heure par an.



Figure 4 : illustration extraite du support de présentation de la réunion d'ouverture page 19 ([lien](#)).

La mise en service de l'usine est envisagée pour 2031.

### • Alternatives mises en débat

Le maître d'ouvrage a présenté plusieurs procédés techniques alternatifs permettant de produire des éléments forgés, ainsi que l'alternative qui consisterait à ne pas réaliser le projet (option zéro). Il a présenté les raisons du choix de la localisation pour le projet mais n'a pas présenté d'autres implantations géographiques du projet en dehors de la ville du Creusot.

Le porteur de projet a présenté les solutions alternatives étudiées mais non retenues :

- **Scénario zéro** : pas de réalisation du projet de nouvel atelier de forge ;
- **Proximité en termes d'implantation géographique** : avec notamment des éléments d'information sur un foncier envisagé sur la zone d'activités Coriolis situé au Creusot et à proximité de la gare TGV. Le dossier de concertation met en évidence les critères de comparaison utilisés pour l'étude des 6 fonciers disponibles sur le territoire du Creusot, et présente les raisons du choix final du terrain « Feu de verse ».
- **Les alternatives en termes de capacités** : le dossier ne fournit pas de détails et écarte rapidement cette option, jugée inadaptée aux objectifs de production de plus de 200 pièces forgées par an.
- **Autres technologies pour le projet** : sont évoquées par Framatome, la fabrication additive (impression 3D métal) et la compression isostatique à chaud, présentées comme des

<sup>9</sup> Article publié dans la Revue Générale Nucléaire été 2023 : le Grand Carénage, pierre angulaire de l'exploitation à long terme – Sfen (Société française d'énergie nucléaire) : [lien](#).

<sup>10</sup> Raccordement ferré : l'atelier Forge+ nécessite un raccordement ferré interne entre ses bâtiments de production et la voie ferrée de la zone industrielle du Creusot.

technologies encore non matures et inadaptées aux caractéristiques spécifiques des pièces destinées aux EPR2.

### • Coût

Le montant total de l'investissement est estimé par la société Framatome à 579 millions d'euros, répartis comme suit :

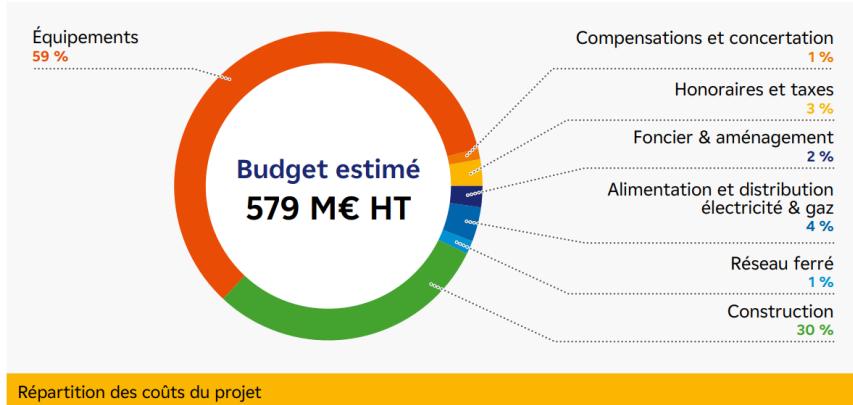


Figure 5: illustration extraite du dossier de concertation page 57.

### • Contexte du projet<sup>11</sup>

Le projet Forge+ émerge dans un contexte où les prévisions en matière de besoin de production d'énergie décarbonée sont croissantes et où l'énergie nucléaire est identifiée comme l'une des réponses à la hausse de consommation d'électricité à venir. En réponse à ces enjeux, Framatome souhaite augmenter ses capacités de production pour permettre à la France d'être en mesure d'assurer le développement des éléments forgés du parc nucléaire et de se positionner face à la demande internationale, sans recourir à la sous-traitance étrangère.

### • Calendrier du projet

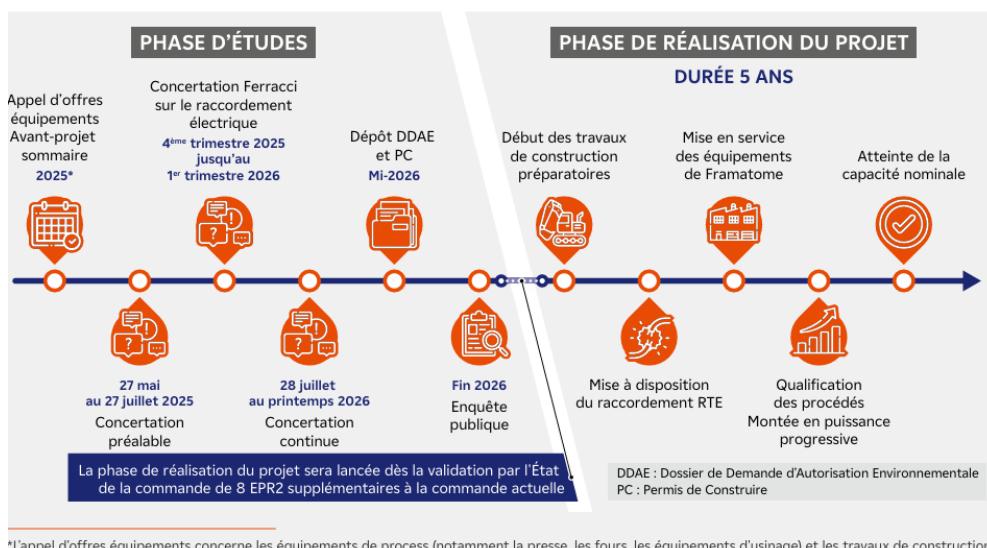


Figure 6 : calendrier extrait du dossier de concertation.

Le démarrage de l'atelier atteindrait sa capacité nominale en 2031 après le raccordement électrique par RTE.

<sup>11</sup> Synthèse du dossier de concertation, Framatome : introduction au projet page 2 : [lien](#) p.2

Le Code de l'environnement stipule que le porteur de projet publie dans un délai de deux mois à compter de la publication du bilan des garant.e.s de la concertation préalable, sur son site internet, les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation et des suites données au projet.

## La saisine de la CNDP

- **Contexte de la concertation**

Le projet de nouvel atelier Forge+, porté par Framatome, se situe au stade de la conception initiale. La concertation préalable a permis notamment de débattre de l'opportunité du projet au regard de la politique énergétique, des débouchés commerciaux des éléments forgés, mais aussi de l'opportunité pour le territoire et de ses impacts.

- **Décision d'organiser une concertation**

Par décision lors de la séance plénière du 17 février 2025, la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121.8 et a désigné le 13 février 2025, Mesdames Nathalie DURAND et Marion FURY et Monsieur Georges LECLERCQ<sup>12</sup>, garant.e.s de la concertation, considérant que ce projet comporte des impacts significatifs sur l'environnement et présente de très forts enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques.

La CNDP a en outre demandé que la concertation préalable<sup>13</sup> pour le projet de Forge+ permette, dans la mesure du possible :

- De présenter des alternatives autres que la présentation d'un seul projet, afin de soumettre aux débats différents choix possibles ;
- D'expliquer l'interdépendance ou non de ce projet avec l'éventuelle mise en œuvre du programme de nouveau nucléaire aux objectifs duquel il entend répondre pour partie ;
- D'expliquer au public à quels besoins ce projet répond,
- D'expliquer à quoi correspondent les deux phases de construction prévues et quelles sont les alternatives ;
- D'apporter des précisions sur l'emploi et les types de recrutements à prévoir ainsi que leurs conséquences en matière de formation et les incidences plus générales à prévoir au plan socio-économique sur le territoire.

## Garantir le droit à l'information et à la participation

*« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement »* - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garant.e.s neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission des garant.e.s qui se trouve en annexe 4 de ce bilan.

---

12 Annexe 2 : décision n°2025/15 atelier de Forge du 13 février 2025.

13 Annexe 4 : lettre de mission des garant.e.s du 10 avril 2025, CNDP.

- **Le rôle des garant.e.s**

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Pour la concertation préalable relative au projet Forge + du Creusot, les garant.e.s avaient pour mission (cf. Annexe 3) d'être particulièrement attentif.ve.s à ce que les débats portent bien sur **l'opportunité** du projet notamment les besoins auxquels ce projet répond, ses **alternatives** et **caractéristiques**, et ses **impacts environnementaux, socio-économiques et d'aménagement du territoire**.

#### Le projet en bref

Le projet Forge + prévoit **de doubler sa capacité de forgés** : en passant de **100 composants par an environ actuellement à 210 pièces forgées par an** sur les sites de Framatome au Creusot, en réponse à des besoins estimés des réacteurs EPR/EPR2, de la Défense Nationale et des SMR. L'atelier Forge+ permettrait de produire les plus grosses pièces des EPR2, actuellement produites par la société japonaise JSW.

La mise en service du nouvel atelier Forge+ est prévue en 2031.

L'investissement est estimé à **579 millions** d'euros.

La concertation du projet Forge+ s'est déroulée du 27 mai 2025 au 27 juillet 2025.

Dans le cadre d'une concertation préalable L 121-8, les modalités de concertation sont définies par la Commission nationale du débat public. Suite à la concertation préalable, une concertation post concertation préalable (concertation continue) est mise en place, également sous l'égide d'un ou deux garants CNDP.

## Le travail préparatoire des garant.e.s

Afin de formuler leurs recommandations pour le dispositif de concertation, les garant.es ont mené une veille presse, effectué une recherche documentaire sur internet, intégré l'historique des concertations CNDP sur le thème du nucléaire, et sollicité entre mars et avril 2025, des entretiens avec un échantillon d'interlocuteur.trice.s représentatif.ve.s des enjeux du territoire, liés au projet mis à la concertation préalable. Les sollicitations et les rendez-vous ont été organisés en présentiel ou en visioconférence et sont recensés dans le tableau qui figure en annexe 5.

Deux visites sur place à l'attention des garant.e.s ont été organisées par le porteur de projet les 12 et 20 mars 2025, en sa présence, et de l'assistant du maître d'ouvrage. Cette immersion avait donc pour but de présenter le fonctionnement d'une forge, afin de mieux appréhender le projet Forge+ dont le fonctionnement sera globalement semblable à celui de l'actuelle forge de Framatome au Creusot. Les garant.es ont ainsi pu découvrir plusieurs ateliers et observer le parcours d'une pièce depuis le forgeage jusqu'à son usinage.

Les garant.es se sont également rendus sur le site d'implantation qui accueillerait le projet Forge+. Elles et il ont pris connaissance de l'environnement, sa proximité du Centre Technique de Framatome, et de la localisation de l'embranchement ferré qui permettrait l'acheminement des lingots depuis ArcelorMittal Industeel.

Afin de bien comprendre les enjeux territoriaux, les garant.e.s se sont également rendus sur le terrain.

## L'historique des débats publics et concertations menés sur le territoire

**3 débats publics ont eu lieu sur le territoire ou à proximité :**

- RCEA (Route Centre Europe Atlantique) : 4 novembre 2010 – 4 février 2011. ; Présidence du débat public : Claude Brevan,<sup>14</sup>
- Projet de Center Parcs dans le Jura : 20 avril – 4 septembre 2015. ; Présidence : Claude Brevan.<sup>15</sup>
- Projet de ligne à grande vitesse Paris– Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon (POCL), 3 octobre 2011 – 31 janvier 2012. ; Présidence : Michel Gaillard.<sup>16</sup>

**3 concertations ont eu lieu sur le territoire concernant des projets de construction de parcs photovoltaïques :**

- Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire), Période : 26 avril – 4 juin 2021. Garants : Marie-Claire Eustache et Jonas Frossard.<sup>17</sup>
- Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), Période : 4 – 24 janvier 2020. ; Garant : Jonas Frossard.
- Construction d'un parc photovoltaïque emportant mise en compatibilité du PLU de Paray-Le-Monial. Période : 4 janvier au 24 janvier 2020. Garant : Jonas FROSSARD.<sup>18</sup>

<sup>14</sup> Projet d'accélération de la mise à 2x2 voies de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA), CNDP : [lien](#)

<sup>15</sup> Projet de Center Parcs dans le Jura, CNDP : [lien](#).

<sup>16</sup> Projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon (POCL), CNDP : [lien](#).

<sup>17</sup> Page dédiée au projet d'un parc photovoltaïque à Bourbon-Lancy, CNDP : [lien](#).

<sup>18</sup> Page dédiée au projet d'un parc photovoltaïque emportant mise en compatibilité du PLU de Paray-le-Monial, CNDP : [lien](#).

## Les résultats de l'étude de contexte

Les résultats de l'analyse de l'analyse de contexte ci-dessous sont issus de la veille presse, des concertations qui se sont tenues sur le territoire et des entretiens préalables.

### Une histoire industrielle ancrée dans le territoire

Le Creusot porte un siècle et demi d'histoire sidérurgique et métallurgique qui façonne encore aujourd'hui l'identité territoriale. Cette culture industrielle profondément ancrée explique l'absence de craintes des populations locales par rapport à l'implantation d'un nouveau projet industriel de type Forge+. Au contraire, elle semble apprécier positivement pour peu qu'elle soit propre et qu'elle crée des emplois.

Cette histoire industrielle comporte, néanmoins, des épisodes traumatisants. La liquidation judiciaire de Creusot-Loire en 1984<sup>19</sup>, qui a entraîné la suppression de plusieurs milliers d'emplois, reste gravée dans la mémoire collective. Cet événement a marqué le territoire et génère encore aujourd'hui une vigilance sur l'évolution du nombre d'emplois industriels.

Par ailleurs, les articles de presse et les entretiens préalable ont évoqué le sujet de l'affaire des pièces "barrées" de 2017<sup>20</sup> a rappelé la vulnérabilité du territoire. La forge du Creusot a fourni des pièces non conformes à la réglementation à plusieurs centrales nucléaires, parmi elles, la cuve de l'EPR de Flamanville. Cette crise a de nouveau fragilisé le territoire, même si elle ne semble pas, à ce stade, remettre en cause l'acceptation du projet Forge+.

Le Creusot dispose aujourd'hui d'un tissu industriel mature et diversifié, avec plus de 2 200<sup>21</sup> emplois directs répartis sur cinq entreprises majeures : Alstom Transport (700 salariés, bogies ferroviaires), Industeel/Arcelor Mittal (700 salariés, aciers spéciaux nucléaires), Thermodyn/Baker Hughes (370 salariés, turbomachines énergétiques), Safran (240 salariés, usinage aéronautique) et Turbine Casting (230 salariés, fonderie de précision). Cette concentration d'expertises métallurgiques et mécaniques de haute technologie crée des synergies industrielles naturelles avec Forge+.

### Soutien institutionnel et politique

Sur le plan politique, les représentants de l'Etat ainsi que les élu·es territoriaux manifestent un soutien très clair au projet. Il n'y a pas de fracture politique marquée au sein de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau (CUCM).

Le dispositif "Territoire Bourgogne Industrie", créé en 2018, illustre cette volonté de coordination. Il rassemble Dijon, Le Creusot, Montceau, Autun, Bourbon et Charolles autour de quatre axes stratégiques :

- Décarboner l'industrie et produire des énergies renouvelables
- Encourager l'innovation et la recherche industrielle
- Développer l'attractivité des métiers industriels
- Mobiliser le foncier pour la réindustrialisation

### Un développement industriel majeur

Le territoire connaît une dynamique d'investissement exceptionnelle avec environ 200 millions d'euros de projets confirmés : Jimmy Energy<sup>22</sup> développe une usine de micro-réacteurs nucléaires (100M€, 2025-2028), MCGP<sup>23</sup> implante une manufacture de joaillerie (350 emplois d'ici 2027) et Industeel<sup>24</sup> a récemment modernisé ses capacités avec une coulée continue (52M€). Ce développement s'accompagne d'infrastructures de soutien

<sup>19</sup> Liquidation de Creusot-Loire. 12 décembre 1984 - Événement - Encyclopédie Universalis : [lien](#).

<sup>20</sup> Scandale de la forge du Creusot : Areva et EDF alertées dès 2005 | France Culture : [lien](#).

<sup>21</sup> Les chiffres présentés sont des estimations issues des recherches documentaires, dans la presse locale et les sites internet des différentes entreprises.

<sup>22</sup> Articles de presse à propos du projet Jimmy : [lien](#) ([Usine Nouvelle](#)) et [lien](#) ([Le Parisien](#)).

<sup>23</sup> Article Usine Nouvelle projet MCGP : [lien](#).

<sup>24</sup> Article Creusot Infos, coulée verticale continue Industeel : [lien](#).

stratégiques : un technopôle d'innovation<sup>25</sup> (2024) et un centre de formation UIMM<sup>26</sup> spécialisé dans les métiers industriels en tension. Pour un industriel, ce contexte offre un écosystème de sous-traitants qualifiés, malgré des métiers en tension, et un environnement institutionnel favorable aux projets industriels d'envergure.

Si l'industrie est bien acceptée localement, cette acceptation reste conditionnée. Les acteurs et actrices du territoire soulignent l'importance de poursuivre l'histoire du territoire avec une nouvelle industrie verte et innovante. Le projet Forge+ doit donc s'inscrire dans cette logique de transition industrielle vertueuse.

Une préoccupation concerne le développement rapide de projets industriels dans le même secteur. Cette inquiétude ne vise pas spécifiquement Forge+, mais souligne les risques d'un développement important qui pourrait fragiliser le territoire en cas de nouvelle crise. La multiplication des projets industriels nécessite d'évaluer les effets cumulés potentiels dans différents domaines : environnement, transports, recrutement, formation, logement, équipements sociaux, etc.

Pour autant, ce projet est soutenu par les acteurs étatiques qui souligne l'inscription du projet dans les enjeux de souveraineté nationale et de réindustrialisation. L'attention portée par les élues et élus locaux à « *l'ancre territorial et aux retombées locales* » révèle une volonté d'approche endogène, privilégiant « *les synergies territoriales existantes* ».

### **La couverture médiatique et la connaissance du projet**

Dans la presse, le projet Forge+ a émergé médiatiquement à partir de mi-2024, avec une intensification en fin d'année et un tournant décisif lors de la visite du ministre de l'Énergie, Monsieur Ferracci, début 2025<sup>27</sup>. Malgré cette couverture croissante en amont de la concertation préalable, le projet a souffert d'un manque d'information en amont de la concertation préalable : avec une absence de dénomination officielle stabilisée (les médias alternent entre "forge du XXI<sup>e</sup> siècle" et "plus grande forge du monde") et des informations techniques générales sans détails précis sur l'emplacement, les dimensions ou les caractéristiques techniques.

La couverture s'est répartie entre médias locaux (Le Journal de Saône-et-Loire, L'Informateur de Bourgogne, Creusot Infos) et médias spécialisés/nationaux (La Nouvelle Industrie, Usine nouvelle, BFM Business, Reporterre, Challenges, etc.). Les angles privilégiés se sont concentrés sur les thématiques de souveraineté nationale et de relance du nucléaire avec des liens systématiques aux EPR et besoins de Défense, mais les parties prenantes sont restées peu identifiées. Fait particulièrement significatif, RTE apparaît de manière marginale avec seulement deux articles évoquant explicitement son rôle de maître d'ouvrage pour le raccordement électrique. Cette visibilité encore partielle et imprécise en amont de la concertation révèle le besoin d'une communication plus structurée pour clarifier les responsabilités et expliciter les enjeux techniques au-delà des seuls aspects stratégiques.

Les garant.e.s ont analysé le contexte géographique, politique, social et économique du projet dans le but d'identifier les thématiques et controverses susceptibles d'être débattues pendant la concertation, ainsi que les pistes pour optimiser son organisation (sujets à débattre, périmètre de la concertation, public à mobiliser, etc.).

### **Les entretiens préalables et les recherches réalisés ont conduit à pré-identifier les thématiques suivantes pour la concertation :**

#### **Sur l'opportunité du projet :**

- Opportunité du projet par rapport à la transition énergétique, le marché du nucléaire et des activités associées à Framatome ;
- Opportunité du projet pour le territoire.

#### **Sur l'économie :**

---

<sup>25</sup> Site internet de la CUCM à propos du technopôle : [lien](#).

<sup>26</sup> UIMM : Union des industries et métiers de la métallurgie

<sup>27</sup> Article de l'Informateur de Bourgogne du 24 janvier 2025 : [lien](#).

- Impact des retombées économiques locales en phase chantier et exploitation à l'échelle du Creusot, de la CUCM<sup>28</sup>, et plus largement de la Saône et Loire ;
- Impact du projet sur Induseel et les entreprises sous-traitantes du territoire ;
- Interrogation sur les coûts du projet.

**Sur l'environnement :**

- Consommation de la ressource en eau et traitement des eaux usées ;
- Gestion des sols en phase travaux ;
- Pollution atmosphérique (dont poussières issues de la forge) ;
- Consommation énergétique et décarbonation ;
- Economie circulaire ;
- Préservation des espèces et mesures compensatoires.

**Sur le cadre de vie :**

- Nuisances sonores et vibratoires ;
- Impact visuel et insertion paysagère du projet ;
- Préoccupations électromagnétiques liées au raccordement ;
- Risques industriels ;
- Privatisation de l'avenue Gaston Bachelard et passage à niveau.

**Sur l'emploi et la formation :**

- Offre et besoins en formation pour Framatome et le territoire ;
- Emploi notamment pour les sous-traitants ;
- Attentes sur l'inclusion, l'emploi des jeunes, la féminisation de l'emploi et l'emploi local ;
- Débauchage et les métiers en tension.

**Sur l'aménagement du territoire :**

- Aménagement routier : RCEA, rond-point ;
- Effets cumulés (transports, équipements collectifs...) ;
- Arrivée de nouveaux salariés et besoins en services de proximités, logements ;
- Préoccupations par rapport aux convois exceptionnels.

**Sur les alternatives :**

- Coût du projet et alternatives.

---

<sup>28</sup> Communauté Urbaine Creusot Montceau

## L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

### **Concernant l'élaboration du dispositif de concertation**

#### **Les modalités de travail et de suivi par les garant·es**

La phase d'analyse de contexte de la concertation préalable, menée par les garant·es, s'est déroulée en parallèle de l'élaboration du dispositif de concertation par le porteur de projet. Des **réunions de travail régulières** ont eu lieu avec l'équipe projet de Framatome, accompagnée du prestataire en charge de l'animation de la concertation. Ces échanges ont permis aux garant·es de **relayer les besoins identifiés** lors de l'analyse de contexte et de veiller à ce que le dispositif soit en adéquation avec les réalités de terrain vécues par les publics cibles, ainsi qu'avec les spécificités du territoire.

Les garant·es ont produit régulièrement des supports de travail portant notamment sur le périmètre de la concertation et sur les modalités d'information, de mobilisation et de participation.

Afin de favoriser la mise en œuvre de la concertation et de permettre son appropriation par les équipes de Framatome — il s'agissait de leur première concertation préalable —, les garant·es ont réalisé et mis à disposition du maître d'ouvrage un rétroplanning ainsi qu'une liste de tâches types pour les dispositifs de concertation. Ces outils ont été proposés dans le but d'organiser simplement et efficacement les différents événements, tout en s'assurant de prévoir des temps d'information et de mobilisation suffisants.

Enfin, les garant·es ont demandé la mise en place d'un espace partagé regroupant l'ensemble des documents liés à la concertation, afin de faciliter le suivi des procédures d'information du public, la capitalisation des échanges et le suivi des modalités de participation mises en place.

#### **La période et la durée de la concertation**

Le calendrier de la concertation a été établi à partir des contraintes suivantes :

- Ne pas retarder inutilement le processus de concertation et tenir le calendrier de projet envisagé par Framatome ;
- Tenir compte des élections municipales de 2026 et de la période de réserve démarrant en septembre 2025, limitant potentiellement les possibilités d'expression des élu·es candidat·es aux élections.

La CNDP a validé les modalités d'information et de participation de la concertation préalable le 2 avril 2025. Il a été décidé d'une durée de concertation de 8 semaines, sur la période du 27 mai 2025 au 27 juillet 2025.

#### **Le périmètre de la concertation**

La communication légale pour la concertation préalable a été menée sur le périmètre des 10 communes suivantes : Le Breuil, Le Creusot, Montceau-les-Mines, Marmagne, Montcenis, Saint-Firmin, Saint Sernin-du-Bois, Torcy, Montchanin et Ecuisses.

La CNDP a décidé d'un **périmètre de la concertation**, prenant en considération le bassin d'emploi et les dynamiques industrielles régionales, incluant notamment Dijon, le Grand Chalon Agglomération et plus largement la Saône et Loire.

Afin de favoriser la participation du plus grand nombre, les garant·es ont proposé la définition de **3 périmètres** :

- **La Communauté Urbaine Creusot Montceau** : périmètre resserré où l'information du public doit être particulièrement appuyée et large, avec pour objectif de permettre à toutes et tous, citoyennes et

- citoyens, habitantes et habitants de la CUCM d'être informé·es de la tenue de la concertation préalable et de pouvoir participer.
- **Les Territoires d'Industrie : Bourgogne Industrie et Grand Chalon** : périmètre élargi pour prendre en compte les dynamiques de réindustrialisation et aborder les enjeux d'emploi et de formation. Nécessité d'apporter une information plus large à cette échelle et plus appuyée pour des publics ciblés : collectivités locales, acteurs socio-économiques, représentants syndicaux, organismes professionnels, monde associatif, etc.
  - **La Saône et Loire** : périmètre le plus large, où une information grand public devait être accessible et favoriser la compréhension générale du projet, les enjeux socio-économiques et les impacts significatifs sur l'aménagement du territoire et l'environnement. L'effort de communication à cette échelle devait passer par les médias presse, les relais informationnels des collectivités et institutionnels, etc.

### Les cibles de la concertation

Les garant.e.s ont préconisé de **mobiliser l'ensemble des publics sur le périmètre de la concertation préalable** avec une attention particulière pour les :

- Lycéen·nes et étudiant·es : en raison des enjeux liés à l'emploi, la formation et l'attractivité du territoire et étant donné que les générations futures sont les plus concernées par des choix industriels d'aujourd'hui ;
- Habitantes et habitants du quartier du tennis et leurs représentant·es (association, conseil de quartier, etc.) : en raison de l'exposition particulière de leur quartier aux éventuelles, bruit, vibration, pollution atmosphérique du projet et impact visuel ;
- Acteurs socio-économiques du territoire régional et acteurs institutionnels.

Les garant·es ont invité le porteur de projet à enrichir et compléter la liste des acteurs socio-économiques, entreprises, institutionnels tout au long de la concertation préalable, à des fins d'information et de mobilisation.

### Les dispositifs de concertation mis en place

Les garant·es ont demandé au maître d'ouvrage de proposer une diversité de dispositifs de concertation afin de permettre la participation du plus grand nombre :

1. Une réunion de lancement : opportunité du projet/ alternatives/ variantes.
2. Des débats mobiles : favorisant une information accessible au public non averti sur le projet et un débat ciblé sur un ou deux enjeux centraux (ex. : Marché du jeudi dans le quartier Quatre Chemin).
3. Des ateliers spécifiques dont :
  - Des ateliers à destination des jeunes (Arts et Métiers Cluny, Lycée Blum, IUT, autres organismes de formation, périmètre élargi aux Territoires d'Industrie) ;
  - Un atelier avec le Conseil de quartier Sud et les habitants volontaires (comprenant le quartier du Tennis) au Creusot : à organiser avec le soutien de la Ville du Creusot et le service Démocratie Participative pour mobiliser largement ;
  - Un atelier thématique sur la sous-traitance et synergies économiques territoriales ;
  - Un atelier thématique sur les enjeux environnementaux ;
  - Deux ateliers dédiés aux salariés (l'un au Creusot, l'autre à Saint-Marcel) ;
  - Un atelier thématique dédié aux acteurs de l'insertion ;
  - Un atelier dédié aux partenaires sociaux ;

- Un atelier Club DRH de la CUCM.
4. Un webinaire d'information : avec l'ANCCLI<sup>29</sup> pour informer les CLI et le public du projet Forge+, au-delà du périmètre resserré de la concertation préalable.
  5. Des visites du site actuel et Forge + : à organiser sur inscription.
  6. Un espace numérique d'expression.
  7. Des débats autoportés.
  8. Des cahiers d'acteurs : proposer cette modalité de recueil de l'expression aux acteurs socio-économiques concernés par le projet, aux associations et collectivités locales.
  9. Une réunion de clôture.

**Les rendez-vous de la concertation proposés par le maître d'ouvrage** ont permis la tenue de 11 rencontres (dont 3 visites de la forge actuelle) :

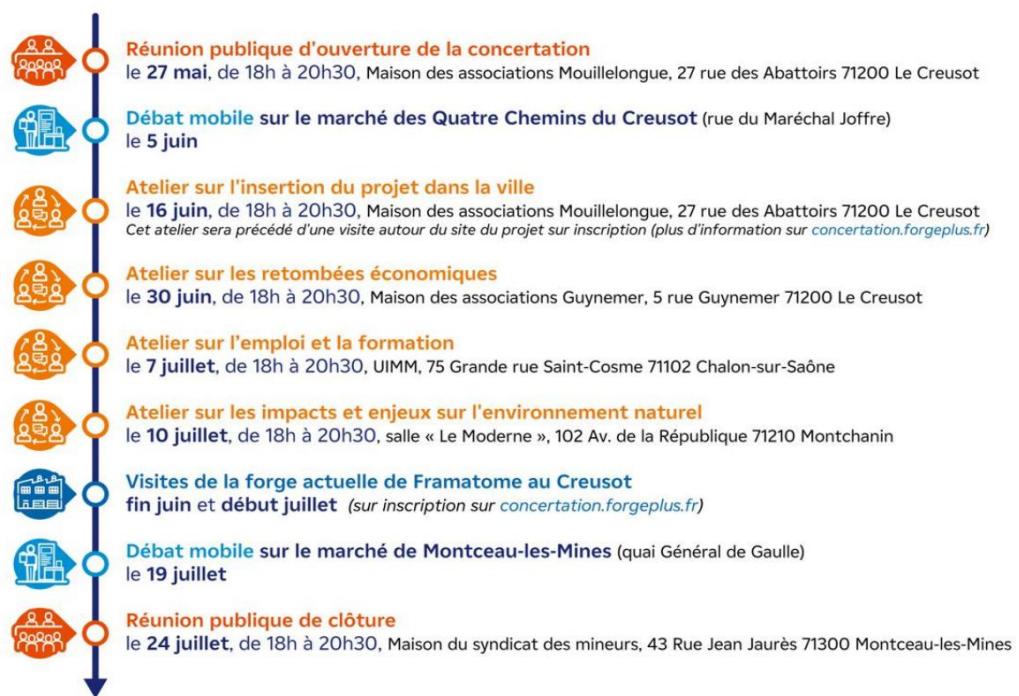


Figure 7 : illustration issue diaporama de présentation diffusée lors de l'atelier Environnement



Figure 8 : photographies des dispositifs de concertation proposés (crédits : Framatome).

<sup>29</sup> Crée le 5 septembre 2000, l'ANCCLI, l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information, fédère les expériences et les attentes des 35 CLI et porte leurs voix auprès des instances nationales et internationales.

En parallèle, 5 dispositifs ciblés ont été organisés :

- Débat mobile Lycée Léon Blum ;
- Atelier IUT Creusot ;
- Atelier ENSAM Cluny ;
- Atelier dédié aux salarié·es ;
- 2 permanences salarié·es.

Le site internet dédié à la concertation préalable comportait un espace réservé au recueil des contributions. Les garant·es ont demandé de ne pas mettre en avant des positionnements « *pour* » ou « *contre* » mais de distinguer les « *avis* » des « *questions* » ou « *propositions* ». En effet, la concertation prévue par l'article L.121-8 n'a pas pour vocation d'être un référendum ou un sondage d'opinion, mais bien d'éclairer le maître d'ouvrage au moyen d'avis argumentés.

### **La prise en compte des recommandations par le porteur de projet**

Le porteur de projet a pris en compte, dans l'ensemble les recommandations des garant.e.s :

- L'organisation de débats autoportés : ce qui a permis une multiplication de débats dans le cadre de la concertation préalable, et une mobilisation plus large (quartier du Tennis, Marmagne et CUCM) ;
- L'organisation d'un débat mobile au Creusot qui a permis d'informer le public à proximité du projet et recueillir ses questions, avis et propositions ;
- La diversification des canaux de communication, en particulier en s'appuyant sur des structures relais. Le porteur de projet a ainsi organisé l'atelier économique en partenariat avec la CCI et l'atelier emploi et formation en collaboration avec l'UIMM ;
- L'organisation d'ateliers sur les enjeux socio-économiques, environnementaux, d'insertion du projet dans la ville, ainsi que l'organisation de visites du site de la forge actuelle (malgré les contraintes lourdes d'organisation de ce dispositif).

Le porteur a souhaité organiser :

- Un débat mobile à Monceau les Mines pour lequel les garant·es ont donné suite.

### **Concernant les modalités d'information du public**

#### **Le dossier d'information du maître d'ouvrage (DMO)**

Les garant.e.s ont procédé à plusieurs relectures du projet du dossier de présentation du maître d'ouvrage à plusieurs étapes de la rédaction et ont préconisé dès les premières relectures :

- Assurer l'exhaustivité de l'information sur le projet et ses impacts ;
- Veiller à être clair sur l'opportunité du projet ; Définir et expliquer les objectifs internationaux, nationaux, souveraineté (monopole du fournisseur Japonais JSW) ? Donner à voir les débouchés commerciaux de la production des éléments forgés de l'atelier Forge + (débouchés internationaux, nationaux (grand carénage, EPR2, EPR, centrale, nucléaire militaire ...)) ;
- Veiller à être transparent sur la commande industrielle passée par EDF à Framatome sur les 6 EPR ;
- Veiller à expliquer le processus décisionnel de Framatome pour le projet Forge + ;
- Veiller à expliquer le modèle d'affaire de Framatome : qu'est qu'il produit, à qui il vend, comment il se rémunère ? Sachant que les EPR actuellement, ne sont pas financés ;
- Présenter les différents sites de Framatome ; Creusot (usinage) ; Saint – Marcel (Assemblage) + départ Barge vers le Rhône (Chalon services) ;
- Indiquer quelle augmentation de la capacité de charge est envisagée pour Saint-Marcel et ce que cela implique (recrutement, aménagement, création ...) ;
- Veiller à préciser le lien entre Framatome et Industeel pour ce projet Forge+ ;

- Veiller à indiquer ce qui relève de la phase 1 et de la phase 2 ;
- Indiquer dans la frise chronologique : la concertation préalable et continue, la concertation Ferracci, l'enquête publique articulée avec les phases travaux et distinguer la phase 1 et la phase 2 ;
- Veiller à préciser et expliquer ce qui est produit ;
- Veiller à expliquer ce qu'est un lingot (matière, tailles) ;
- Veiller à expliquer le besoin d'électricité sur le territoire actuel et à venir : les contraintes de raccordement, le besoin de desserte, de puissance électrique au regard des futurs projets ;
- Donner à voir la réflexion en cours sur le besoin en électricité et l'insertion du projet Forge+ dans ce contexte.

### Les supports d'information

Une plaquette présentant la synthèse du DMO a été diffusée dans les rencontres publiques (1665 exemplaires). Un flyer présentant le programme de la concertation a également été largement diffusé à hauteur de 3458 exemplaires (dont une réimpression pour mise à jour des dates de 600 exemplaires).

Un site internet a été mis en ligne dès le premier jour de la concertation, le 27 mai 2025, donnant accès aux différentes publications, dont le dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse, et le calendrier de la concertation. Ce site a accueilli les supports de présentation et comptes rendus des différents dispositifs. Les garant·es ont pris connaissance et fait remonter des remarques, avant publication, de l'ensemble des comptes rendus.

Deux jeux d'exposition ont été proposés, composés chacun de 3 kakémonos présentant des extraits du DMO. Un jeu était destiné à Framatome pour les rencontres organisées avec les salarié·es de l'entreprise et l'autre jeu était destiné à accompagner l'ensemble des rencontres publiques programmées (réunions publiques, ateliers, débats mobiles).

Des gabarits et modes d'emplois des débats autoportés ainsi que des cahiers d'acteurs ont été fournis par les garant·es à Framatome et son prestataire. Ces modèles ont été adaptés et mis en ligne sur le site internet du projet.

### La communication et les relations presse

Sur le plan de la communication, les garant.e.s ont préconisé :

- L'organisation d'une conférence de presse une dizaine de jours avant l'ouverture de la concertation ;
- La création d'une stratégie de communication globale pour le dispositif de la concertation préalable avec une communication ciblée pour chaque dispositif ;
- La diversification des canaux de communication, établir et mettre à jour des fichiers contacts par thématique pour envoyer des mails ciblés ;
- Le recours au soutien de structures relais pour toucher largement les publics éloignés.

Une conférence de presse a été organisée le 19 mai, invitant 8 médias locaux et régionaux (Journal de Saône et Loire, Creusot Infos, Traces écrites, France 3 antenne du Creusot, Journal du Palais, Bien Public, Montceau news, L'informateur de Bourgogne).

Une opération de boîlage du courrier d'invitation et d'affichage<sup>30</sup> pour l'atelier du 16 juin concernant l'insertion du projet dans la ville a eu lieu dans le quartier riverain du projet : Le Tennis. 650 courriers et 49 affiches ont été diffusés, au sein du périmètre suivant :

Type de voie	Nom de la voie	Numéros / Tronçon concerné
Rue	Albert 1 <sup>er</sup>	Du 84 au 164 et du 63 au 81
Avenue	de la Paix	Du 5 au 21
Allée	des Acacias	Tous

<sup>30</sup> Réalisé par la Régie de Territoire de la CUCM- Nord: diffusion de flyers et pose d'affiches format A3 en date du mercredi 03 juin 2025

Rue	du Tennis	<i>Tous</i>
Rue	Jacques Prévert	<i>Tous</i>
Rue	Louise Michel	<i>Tous</i>
Rue	Hélène Brion	<i>Tous</i>
Rue	Maria Vérone	<i>Tous</i>
Allée	Simone de Beauvoir	<i>Tous</i>
Impasse	du Tennis	<i>Tous</i>
Rue	Olympe de Gouges	<i>Tous</i>

**Le dispositif de concertation :**

56 affiches A3 ont été apposées dans les lieux publics et les commerces sur les communes

10 affiches légales (« avis de la concertation préalable ») ont été déposées en mairie : Le Breuil, Le Creusot, Montceau, Marmagne, Montcenis, Saint-Firmin, Saint Sernin-du-Bois, Torcy, Montchanin, Ecuisses

3458 flyers

1 exposition format kakémono (2 jeux de 3) a été installée lors des temps d'échanges

20aine d'articles de presse écrite papier

2 réunions publiques

5 ateliers thématiques

3 débats mobiles

3 débats autoportés : quartier du tennis, Communauté Urbaine Creusot-Montceau et Marmagne

3 visites de la forge actuelle

1 visite le long du site Forge+

1 site Internet (information et contributions)

## Avis sur le déroulement de la concertation

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyen.ne.s, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, ils s'imposent à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

### Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

#### Communication légale et médiatique

La communication légale a respecté le délai réglementaire de 15 jours avant l'ouverture de la concertation. Les avis légaux ont été publiés dans les 10 communes autour du projet ainsi que dans la presse nationale (*Les Échos*) et régionale (*Journal de Saône-et-Loire*).

La conférence de presse du 19 mai 2025 a été annoncée tardivement, néanmoins la couverture presse s'est révélée satisfaisante avec une vingtaine d'articles dédiés au projet et à la concertation préalable, publiés entre le 15 mai et le 30 juillet 2025. Le *Journal de Saône-et-Loire* et *Creusot Infos* se sont montrés particulièrement actifs avec près de 10 publications sur la période. Ces médias ont notamment relayé les contenus des échanges lors des rencontres publiques. La couverture s'est étendue du niveau local (*Creusot-Infos*, *Montceau-News*) au niveau national (*Le Parisien*) et régional (*France 3 Bourgogne-Franche-Comté*).

Sur les réseaux sociaux et sites internet de nombreuses mentions sont apparues, principalement portées par des acteurs institutionnels et économiques : CUCM et son président M. David Marti, villes de Montchanin et Montceau, CCI, Agence économique régionale, SFEN, WIN, Fabrique de l'industrie, etc.

Cette couverture médiatique, principalement locale mais également régionale, a permis d'informer largement le public sur les périmètres restreints et élargis de la concertation préalable.

#### Site internet de la concertation [www.conceration.forge+.fr](http://www.conceration.forge+.fr)

Le site internet, première porte d'entrée pour s'informer sur le projet, présente une structuration cohérente avec le projet et met à disposition une information sourcée et plurielle dans l'espace « ressources documentaires ». Le référencement du site était faible. Les requêtes sur les moteurs de recherche ne permettaient pas d'accéder directement au site de la concertation, celui de la CUCM apparaissant en premier et renvoyait ensuite vers le site dédié. L'ensemble des supports d'information diffusés sous format papier tout au long de la concertation préalable renvoyait toutefois directement au site via l'adresse URL et un QR code.

#### Dossier du maître d'ouvrage (DMO)

Le DMO et sa synthèse, suffisamment compréhensibles, étaient accessibles sur le site internet dès le lancement de la concertation préalable.

La majorité des demandes de précision et de transparence formulées par les garant·es sur de nombreux sujets ont été prises en compte et intégrées au DMO, permettant une information claire, sourcée et transparente.

Cependant la concertation préalable a fait ressortir que quelques éléments d'information étaient manquant ou pas suffisamment clairs et explicites dans le DMO comme par exemple l'absence de décision de la part du Parlement et du Gouvernement de lancer la construction des 6 puis des 8 EPR2, ou encore, concernant les 6 premiers EPR2, le calendrier de production des pièces par Framatome (atelier Forge actuel), et leur financement.

## Supports de communication

L'ensemble des supports mis à disposition du public (kakémonos, flyers, synthèses) était représentatif des contenus de la synthèse du DMO. Ces supports ont été mobilisés lors des rencontres et ont permis de présenter les éléments clés du projet.

Les premiers supports diffusés ne mentionnaient pas une partie des dates du calendrier de la concertation (compte tenu des contraintes logistiques d'organisation). À la demande des garant·es, une réimpression et une nouvelle diffusion ont été réalisées fin juin. Une partie des informations n'était donc temporairement pas accessible sur les supports papier, mais restait mise à jour sur le site internet.

## Qualité de l'information fournie

Le public a pu disposer d'informations claires et complètes sur le projet, notamment concernant : la nature de la décision, les impacts socio-économiques et environnementaux, les impacts sur l'aménagement du territoire, l'option zéro et les alternatives. Ces informations étaient disponibles en version synthétique dans la synthèse du dossier et en version complète dans le dossier du maître d'ouvrage.

## Déroulement des rencontres publiques

Sur recommandation des garant·es, afin que l'ensemble du public présent puisse être informé, le projet était présenté rapidement au début de chaque rencontre publique. Cette présentation succincte était complétée par des informations spécifiques liées à la thématique de l'atelier.

Les exposés du porteur de projet étaient clairs et compréhensibles par le plus grand nombre.

Sur la recommandation des garant·es pour assurer la complétude des réponses, le porteur de projet et les intervenant·es en tribune ont été invités à répondre au fur et à mesure aux questions du public. Elles et ils ont répondu, en général, à toutes les questions posées oralement, avec le niveau de détail correspondant à l'état de développement du projet.

Des interventions complémentaires, par les intervenant·es extérieur·es à Framatome, ont permis de mettre en perspective les enjeux et impacts du projet sur la relance du nucléaire, la décarbonation, l'emploi, les retombées économiques et l'attractivité du territoire.

Les comptes rendus et supports de diaporama de chaque rencontre ont été déposés sur le site internet.

### Parole des participantes et participants

La tenue de débats mobiles au lycée Léon Blum, sur les marchés du Creusot et Montceau-les-Mines, ont permis de toucher un public peu habitué à ce type de démarches participatives.



Débat Mobile (Montceau-les-Mines)  
Crédit photo : Framatome.

Le niveau d'information sur la concertation préalable du projet Forge+ a été perçu de manière différente selon les participantes et participants. Certain·es ont expliqué avoir entendu parler du projet Forge+, notamment par la presse (Creusot Infos, Journal de Saône-et-Loire, France 3 Régions), et d'autres participant·es ont expliqué ne pas être au courant du projet Forge+. D'autres contributions évoquent une diffusion limitée de l'information : « Côté Gueugnon, l'information sur le projet s'est faite via l'IUMM<sup>31</sup> ».

<sup>31</sup> L'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM)

Certain.e. participant·es ont considéré que les informations transmises manquaient de précision « *ceci reste très vague et les besoins pour les SMR, les chaudières nucléaires militaires et la maintenance du parc nucléaire actuel peuvent être fournis par la forge actuelle* » ou sont « *En attentes d'informations plus précises* ».

En conclusion, les garantes et garant estiment que **le droit à l'information du public a été assuré conformément aux exigences du code de l'environnement.**

#### Quelques chiffres des supports de communication diffusés :

- 10 affiches légales (« avis de la concertation préalable) ont été déposés en mairie : Le Breuil, Le Creusot, Montceau, Marmagne, Montcenis, Saint-Firmin, Saint Sernin-du-Bois, Torcy, Montchanin, Ecuisses ;
- 56 affiches A3 ;
- 272 dossiers de concertation ont été mis à disposition du public ;
- 1 665 synthèses du dossier concertation ont été mis à disposition du public (dans les mairies, durant les différentes rencontres...) ;
- 3 458 flyers ;
- 46 entités/structures/acteurs suivants ont reçu le kit de communication ;
- 650 courriers ont été distribués dans les boîtes aux lettres et 49 affiches<sup>32</sup> ont été apposées dans des lieux publics dans le quartier du tennis ;
- 1 exposition présentée lors des rencontres (2 jeux de 3 kakémonos) ;
- 1 site internet de la concertation ;
- 841 visites du site Internet (visiteurs uniques).

## Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

### Durée et rythme de la concertation

La concertation s'est tenue du 27 mai 2025 au 27 juillet 2025, soit sur 8 semaines calendaires incluant la période des vacances scolaires. Le calendrier de la concertation a proposé un rythme d'environ une rencontre publique toutes les semaines.

Les rencontres ont eu lieu dans 5 communes différentes dont 3 à proximité immédiate du projet : le Creusot, Montchanin et Montceau-les-Mines. Deux autres se sont tenues à Cluny et à Chalon-sur-Saône. Les débats autoportés ont été organisés au Creusot et à Marmagne.

### Parole des participantes et participants

Le périmètre de la concertation a fait l'objet d'échanges au regard des sujets débattus : la mobilité professionnelle, le logement et de l'emploi.

Des participants ont soulevé **la question de l'équilibre territorial au sein de la CUCM<sup>2</sup>** : « *J'aimerais d'abord savoir pourquoi cette réunion se fait sur Montceau parce que vous ne parlez que du Creusot. Donc ça nous pose aussi des problèmes. La CUCM normalement c'est le Creusot-Montceau et tout ce qui va se passer, ça va se passer sur le Creusot et très peu sur Montceau* ». Des questions ont renforcé cette position : « *Pourquoi la réunion de clôture aura-t-elle lieu dans une autre ville que Le Creusot*

<sup>32</sup> Régie de Territoire de la CUCM- Nord : diffusion de flyers et pose d'affiches format A3 en date du mercredi 03 juin 2025

? » et « Pourquoi l'atelier sur la formation a lieu à Chalon et non pas au Creusot ». Pour d'autres : « Il est regrettable que le périmètre de cette consultation n'ait été limité à la Saône-et-Loire ».

Des contributions ont porté sur la nécessité d'une approche inter-territoriale : « Le projet Forge+ conduira les deux territoires, Grand Chalon et la CUCM<sup>33</sup> à coopérer en termes de qualité de vie sur les sites, de mobilité des salariées et salariés et de formations » ou encore « l'arrivée de nouveaux emplois à pourvoir devrait donc susciter l'arrivée de travailleurs extérieurs, et l'Autunois Morvan pourrait mettre à profit l'expertise de ses organismes de formation professionnelle (...) pour renforcer les capacités d'employabilité et d'adaptation des profils aux nouveaux besoins d'emploi ». Cette dynamique s'étend au-delà des frontières départementales, puisque « Dijon métropole [...] soutient ce projet très important non seulement pour la relance de la filière nucléaire en France mais aussi pour le développement de l'emploi industriel dans nos territoires ».

Des participantes et participants se sont exprimés sur l'adaptation des politiques publiques aux besoins spécifiques du projet : « la coordination entre les territoires de Saône-et-Loire des politiques d'accueil de nouveaux habitants, de l'habitat et du logement ». Par ailleurs, les contributions ont évoqué l'importance des rencontres pour créer des synergies, en référence aux expériences territoriales : « ce type de synergie là [...] se créent aussi par les rencontres, les rencontres comme aujourd'hui, les rencontres sur une zone d'activité, les rencontres autour de sites technologiques ».

Des questions relatives aux modalités de participation ont été également formulées concernant :

- L'information et la participation citoyenne : « Comment le public peut participer ? On nous informe seulement, point barre » ;
- Le choix de la procédure de consultation : « Je voudrais qu'on nous explique pourquoi la procédure qui a été choisie a été la plus simple et pas celle du débat public. [...] La procédure du débat public eût été plus forte, plus percutante, plus convaincante et sans doute aussi plus démocratique » ;
- L'impact de la concertation préalable sur le projet « Concertation ? poudre aux yeux ? les décisions sont prises ailleurs. ».

## Mobilisation du public

Les chiffres de la participation font état d'une estimation de 1061 participantes et participants aux rencontres organisées dans le cadre de la concertation préalable. A ces chiffres, il faut ajouter les 68 participant·es aux 3 débats autoportés.

La participation aux rencontres publiques (hors dispositifs dédiés aux étudiant·es et salarié·es) a été dans l'ensemble modérée à forte, soit 36 à 100 participant·es. Une partie de la concertation préalable s'est tenue sur le mois de juillet, période de vacances scolaires, qui a pu avoir un effet sur la capacité de participation du public.

---

<sup>33</sup> Communauté Urbaine Creusot Montceau

En parallèle, on note une participation très importante lors de l'atelier dédié aux salarié·es des sites actuels de Framatome au Creusot, avec 80 participants en présentiel et 101 participants à distance (environ 30% des effectifs du Creusot).

**La participation aux réunions publiques et ateliers** a permis de toucher un large public diversifié : citoyennes et citoyens, habitant·es à proximité du projet, acteurs institutionnels, professionnels, élus, représentant·es associatifs, d'un public jeune à un public senior. La composition des assemblées en réunions d'ouverture et de clôture, de même que les prises de parole, étaient assez équilibrées entre les femmes et les hommes avec une légère dominante masculine.

Plus spécifiquement, afin de répondre aux enjeux d'insertion du projet dans la ville, les **habitantes et habitants à proximité du projet** ont été mobilisé sur un atelier thématique dédié, avec la diffusion d'un courrier d'invitation dans les boîtes aux lettres du quartier du Tennis. Un débat autoporté a également été organisé par les habitant·es du quartier du Tennis, avec le soutien des garant·es.



Figure 9 : Atelier « environnement » à Montchanin (crédits : Framatome).



**Le public jeune** a également été mobilisé via l'organisation de trois événements spécifiques : un atelier avec les étudiants·es de l'IUT du Creusot et un autre à l'ENSA de Cluny. Un débat mobile s'est également tenu au lycée Léon Blum au Creusot. Des contacts ont été pris avec d'autres structures comme l'Université de Bourgogne afin de mobiliser plus largement, mais une partie de la période de la concertation préalable coïncidait avec les vacances scolaires ou la fin des stages et le début des « jobs d'été ».

Figure 10 : Atelier à l'ENSA de Cluny (Crédits photo : garant·es CNDP)

Des **ateliers sur des thématiques spécifiques**, environnement, emploi/ formation et retombées économiques ont permis de rassembler des experts mais aussi des participantes et participants intéressés par les sujets.

L'outil de contribution en ligne a été utilisé en partie par des participant·es pour approfondir des observations et relayer des questions auxquelles il n'avait pas été possible de répondre de manière complète en réunion (une 12aine de contributions). Plus de la moitié des contributions a été recueillie les 26 et 27 juillet 2025 - 25 contributions sur 40. Elles concernent en majeure partie des prises de position sur le projet au regard de son rôle/apport dans la relance du nucléaire.

**20 cahiers d'acteurs** ont été rédigés par un public diversifié : associatifs, élus, professionnels.

Afin de toucher un public plus large, des débats mobiles ont été organisés sur les marchés, d'une part au Creusot, et d'autre part, à la demande du Maître d'Ouvrage à Montceau-les-Mines. Ils ont permis d'informer le public et de recueillir des avis, des propositions.

Enfin la mise en place du kit du débat autoporté a permis à celles et ceux qui le souhaitaient d'organiser leur propre débat. Ainsi, par exemple, la ville de Marmagne, a organisé son propre débat qui a permis d'approfondir les thématiques liées notamment aux mobilités et au logement.

## Les formats d'échange

Les ateliers thématiques ont permis des échanges riches entre experts et un large public bénéficiant d'expériences d'usage. Quel que soit le nombre de présents, les échanges ont été richement nourris. Ils étaient interactifs en sous-groupes de 6 à 8 participant·es et ont permis à chacun.e de poser des questions, émettre des avis et faire des propositions.

Le temps de parole du public était à *minima* équivalent aux intervenants en tribune. Les interventions ont été, d'une manière générale, respectueuses et argumentées.

## La préparation des contenus pour chacune des rencontres

La préparation des sujets et thématiques de chaque rencontre a été co-construite entre le porteur de projet et les garant.e.s. Des séances de travail hebdomadaires permettaient de travailler sur le programme, le choix des intervenants et le cadre des séances de travail en sous-groupes. L'assistant maître d'ouvrage organisaient les rencontres et prenaient attaché avec les intervenants pour définir le contenu et les modalités d'intervention. La thématique centrale n'a parfois pas été suffisamment respectée par les intervenant·es concernant les apports d'éléments d'information et de précisions sur les enjeux et thématiques de l'atelier.

Les supports de travail sur table respectaient les thématiques et contenus validés en séance de travail hebdomadaire avec le maître d'ouvrage et les garant·es. Les formulations des questions auraient mérité parfois d'être plus adaptées aux différents publics présents pour favoriser la participation.

## L'organisation et la logistique des événements

La logistique des événements était cadrée, avec une sonorisation et une projection favorisant la diffusion des contenus. Les salles qui accueillaient les dispositifs étaient, pour partie, adaptées au travail de groupes et aux assemblées. Des collations ont été organisées par Framatome (et l'UIMM<sup>34</sup> pour l'atelier emploi) pour faciliter les échanges informels.

Enfin, les garant.e.s soulignent l'investissement des équipes du porteur de projet dans les différents temps de concertation, dans leur écoute et les échanges avec les participants.

### Parole des participantes et participants

Les participantes et participants reconnaissent la qualité des dispositifs de participations. Ils identifient une diversité d'outils utilisés, allant des supports numériques aux rencontres physiques. « *Il y a des belles choses qui ont été faites à la fois sur internet avec le site qui est bien fait à la fois avec les rendez-vous physiques la présence sur les marchés* ».

En conclusion, le droit à la participation a été effectif.

<sup>34</sup> Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie de Saône-et-Loire

### Quelques chiffres clefs de la concertation

---

1061 participants dont :

- Réunion publique d'ouverture : 65 en présentiel + 8 en distanciel ;
  - Débat mobile Lycée Blum : 150 (estimation) ;
  - Atelier ENSAM : 37 ;
  - Débat mobile marché du Creusot : 100 (estimation) ;
  - Atelier IUT : 28 ;
  - Atelier avec les salariés : 80 en présentiel et 101 en distanciel ;
  - Visite le long du site « Feu de Verse » : 14 ;
  - Atelier insertion dans la ville : 65 ;
  - Atelier retombées économiques : 100 ;
  - Atelier emploi et formation : 50 ;
  - Atelier environnement : 36 ;
  - 3 visites de la forge actuelle : 48 ;
  - 2 permanences salarié-es sur le site de la forge actuelle Framatome ;
  - Débat mobile marché de Montceau : 100 (estimation) ;
  - Atelier public de clôture : 76 ;
  - 3 débats autoportés (CUCM, Marmagne et quartier du Tennis) : 68.
- 

259 questionnaires remplis.

---

841 connexions uniques au site internet.

---

40 contributions en ligne, dont :

- 10 questions ;
  - 30 avis.
- 

19 cahiers d'acteurs remplis et mis en ligne sur le site internet.

## Synthèse des arguments exprimés

### Clé de lecture

La synthèse des arguments recueillis est présentée par thématiques et illustrée de verbatims issus des différents dispositifs (ateliers, réunions publiques, cahier d'acteurs, questionnaire, débats autoportés débats mobiles, contributions en ligne). Les propositions, questions et demandes sont regroupées et structurées afin d'en faciliter la lecture.

#### Des questions ont porté sur :

- *Lorem ipsum dolor sit amet?*

#### Des propositions ont porté sur :

- *Lorem ipsum dolor sit amet.*

#### Des demandes ont porté sur :

- *Lorem ipsum dolor sit amet*

Certaines demandes ne relèvent pas directement de la responsabilité de Framatome. Dans ce cas, les contributions sont spécifiquement adressées à l'État, à la CUCM, ou encore à RTE. Elles sont signalées de manière distincte :

#### A l'intention des collectivités locales :

*Nota bene* : les réponses apportées par les porteurs de projet lors de la concertation préalable ne sont pas reprises dans cette synthèse des arguments exprimés. Les comptes rendus des rencontres, ainsi que les réponses aux contributions en ligne, sont disponibles sur le site internet de la concertation.

## Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation

### Caractéristiques du projet

La concertation préalable a donné lieu à de nombreuses contributions portant sur les aspects techniques du projet Forge+. Les participants se sont exprimés sur quatre dimensions principales : la localisation du projet, les infrastructures et capacités des équipements, l'approvisionnement et la chaîne de production, ainsi que le calendrier de réalisation.

Ces contributions techniques ont complété les débats sur l'opportunité du projet en abordant les modalités concrètes de mise en œuvre de cette nouvelle infrastructure industrielle au Creusot.

### Localisation du projet

Des participantes et participants ont reconnu la **cohérence du choix de la ville du Creusot** pour le projet Forge+ : « *Le Creusot constitue un choix stratégique et pertinent pour accueillir le projet Forge+ de Framatome. Fort d'une histoire industrielle riche, notamment dans la métallurgie et la fabrication de composants lourds, Le Creusot dispose d'un savoir-faire reconnu depuis le XIXe siècle, qui s'inscrit parfaitement dans la continuité des ambitions du projet*

La position géographique a été valorisée : « *La gare TGV du Creusot (LGV Sud-Est, depuis 1981) offre un accès rapide à Paris (1h20) et Lyon (40min), facilitant l'attractivité résidentielle et professionnelle* ».

Des contributions ont fait état des **atouts logistiques** : « *Sa localisation géographique est également un atout majeur : au carrefour de plusieurs axes ferroviaires et routiers importants, elle facilite la logistique et le transport de pièces de grande dimension* ». « *La présence d'un tissu industriel dense dans la région, avec des partenaires et fournisseurs déjà implantés, permet des synergies techniques et économiques bénéfiques au développement du projet Forge* ».

Des participantes et participants ont exprimé leur **accord avec le choix d'implantation** :

- « *Sur l'emplacement du projet, je pense que c'est un bon emplacement qui est retenu* » ;
- Sur la localisation du projet : « *Le lieu est bien, il n'y a rien sur ce site actuellement* » ;
- « *L'emplacement du projet est opportun car la ville s'est historiquement construite autour des entreprises et que ce sera dans la continuité de la ZI<sup>35</sup> qui gagnera en attractivité* » ;
- « *Il existe peu de problématiques avec les riverains* » ;
- « *tel qu'il est prévu actuellement, l'emplacement du projet présente 2 avantages : il est proche du site actuel et se rapproche de l'aciérie d'Industeel<sup>36</sup> et pourra donc jouir du nœud ferroviaire pour acheminer les lingots* ».

D'autres participantes et participants se sont interrogés sur le choix du site en évoquant une « *Implantation géographique mal choisie* », ou une demande de « *recherche d'autres sites avec d'autres avantages (proches de ports)* ».

#### Des questions ont porté sur :

- Le choix du site : « *Bon emplacement ? Meilleur emplacement ? Vis-à-vis du site de production des lingots* », « *Est-ce qu'on aurait pu développer cette forge dans une nouvelle ville ?* », ; « *Pourquoi pas créer un autre site dans un secteur plus attrayant* »
- La proximité avec les zones résidentielles : « *Le projet pourrait-il être prévu ailleurs, compte tenu de son implantation en milieu urbain proche des habitations ?* » et « *Est-ce pertinent d'installer le futur atelier sur une zone urbanisée ?* » ;
- Des possibilités d'extension : « *Si on veut s'agrandir, ce ne sera pas possible* » ;
- L'implantation urbaine « *le sujet du bruit, des nuisances et des risques industriels à proximité* » ;
- Des données techniques : « *Quelle est la topographie du terrain "feu de verre" ? Quelle est la surface ?* ».

Des participantes et participants ont exprimé une **vision d'innovation durable** : « *Forge+ peut devenir un modèle d'innovation industrielle compatible avec les limites planétaires* ». À l'inverse, d'autres ont indiqué : « *Avec cette future usine, on reste prisonniers d'une industrie d'un autre temps. Aucun progrès notable n'est fait entre les derniers réacteurs installés et les EPR* ».

Des participantes et participants ont perçu une **inadéquation temporelle du projet** : « *le projet repose sur la commande incertaine de réacteurs EPR2, très coûteux et politiquement controversés. La demande mondiale en nucléaire stagne, le Creusot va se retrouver avec une usine surdimensionnée et inadaptée aux besoins industriels* ».

#### Infrastructure et capacités des équipements

L'expertise régionale a été valorisée par des participantes et participants qui ont souligné que « *Le site du Creusot est un site stratégique et légitime pour accueillir le nouveau projet Forge + en raison de ses nombreux atouts géographiques, industriels et économiques* ».

<sup>35</sup> ZI : Zone industrielle.

<sup>36</sup> Industeel : filiale d'Arcelor Mittal, est spécialisée dans la production de plaques, de lingots et de pièces formées en acier laminées à chaud et forgées.

#### Des questions ont porté sur :

- L'architecture générale : « *Combien y-aura-t-il de bâtiments ? Quelle sera la surface ? Quelle sera la hauteur des bâtiments ?* » ;
- Les équipements de production : « *Quelle sera la puissance de la presse ?* », « *Il serait bien que vous présentiez un plan du nouvel atelier avec le nombre de presses et le nombre de fours, il faut peut-être optimiser ?* » ;
- Le procédé de production de lingots « *Je voulais savoir ce qu'on entendait par fabrication de lingots* » ;
- Les fonctions des équipements « *A quelle température un four monte-t-il ? Qu'est-ce qu'une presse ? A quoi sert-elle ?* » ;
- « *Y a-t-il des spécificités pour forger les branches ? Y a-t-il des soudures ?* » et « *Quels sont les risques de la fabrication de lingots à partir de la refusion d'électrodes ?* ».

#### Des propositions ont porté sur :

- « *Je pense qu'une maquette 3D VIRTUELLE des bâtiments de FORGE PLUS, intégrée dans la zone locale serait plus parlante et très impressionnante* » ;
- « *Compte tenu de la très longue durée de vie projetée, il faudrait prévoir la possibilité de convertir les fours à l'hydrogène au lieu du gaz* ».

### Approvisionnement et chaîne de production

Des participantes et participants ont exprimé une préoccupation concernant la « *dépendance accrue de l'approvisionnement de matière première (acier) étranger. [NDLR avec des] Populations locales sensibles à des problèmes (ex : géopolitiques) dans des pays fournisseurs* ».

#### Des questions ont porté sur

- La sécurisation des approvisionnements « *l'acheminement des lingots directement à la bonne taille pour permettre de réduire les coûts et d'améliorer l'efficacité de la production* » ;
- La dépendance aux fournisseurs étrangers : « *Comment prendre en compte les risques en matière d'approvisionnement en acier auprès de fournisseurs étrangers en cas de crise géopolitique ?* » ;
- La capacité d'Industeel, sous-traitant actuel : « *Est-ce qu'Industeel sera capable de fournir l'acier ?* » ;
- Une demande porte sur les garanties sur la capacité d'approvisionnement et des stratégies de diversification des sources.

### Calendrier du projet

Des participantes et participants ont exprimé des **réserves sur la tenue du calendrier** « *Pour la construction des 3 premières paires d'EPR, il est prévu un délai de 12 mois entre la mise en service de chaque réacteur. Quant aux 8 autres réacteurs, leur mise en service serait prévue entre 2043 et 2050, soit encore un rythme d'un par an. L'objectif annoncé de 2 EPR par an ne correspond pas à ce qui est actuellement prévu. En conséquence, la forge actuelle permet donc de tenir le planning prévu et il est possible de ne pas construire le nouvel atelier de forge et d'économiser 579 millions d'euros* ».

Des participantes et participants ont pris en comparaison le calendrier de l'EPR de Flamanville : « *il est lent : l'EPR Flamanville devait prendre 5 ans alors que 17 ans après, il n'est pas fini puisque son couvercle n'est pas conforme et la cuve non plus* ».

#### Des questions ont porté sur :

- La temporalité du projet : « *Dans combien de temps le projet se fera-t-il ?* » et « *Comment synchroniser la fabrication des 8 EPR avec la mise en place du projet ?* » ;
- L'expérience passée : « *l'importance de la gestion du calendrier du projet* » et « *la nécessité de bien sécuriser le planning du projet pour éviter une expérience similaire à celle de Flamanville* ».

## **Opportunité du projet**

L'opportunité du projet forge + a été débattue selon plusieurs angles d'approche. Les contributions ont porté sur la viabilité politique du projet et les engagements des pouvoirs publics. Elles ont concerné également les enjeux éthiques liés à la filière nucléaire. La dimension économique a été abordée à travers le financement, les coûts et la rentabilité économique du projet tel qu'il a été présenté lors de la concertation préalable.

Le rôle du projet dans le mix énergétique a fait partie des thématiques traitées par les participantes et participants, aux côtés de la gouvernance et des modalités de décision. Les partenariats industriels et la souveraineté énergétique ont complété enfin le champ des contributions recueillies lors de la concertation préalable.

### **Viabilité politique**

Des participantes et participants ont souligné **l'écart entre les annonces de l'Etat et la réalité contractuelle** : « *l'existence même du projet n'est pas assurée car aucune commande n'a réellement été passée pour les six<sup>37</sup> puis huit EPR2* ». La référence au discours présidentiel « *discours de Belfort* », lié étroitement au projet Forge +, a été mise en cause comme seul fondement actuel de la PPE<sup>38</sup>. Les risques d'instabilité politique ont été mis en avant « *Il se peut qu'en 2027 Macron soit remplacé par un Président plus allergique au nucléaire* » « *Après Macron, qu'est-ce qui se passera en cas de changement de direction politique ?* » ainsi que l'absence de commandes fermes pour les EPR2<sup>39</sup>.

**Des attentes ont porté sur** la mise en place de mécanismes de sécurisation politique et de clarification législative des orientations énergétiques.

### **Enjeu éthique**

Des participantes et participants ont formulé une critique au projet : « *Je suis opposé à la fabrication d'armes de destructions massives et donc à la poursuite de l'industrie nucléaire qui en est responsable* ». Il a été souligné que « *ce projet, s'il était mis en œuvre, pourrait servir à fabriquer des composants essentiels des réacteurs de sous-marins [NDLR : militaires] à propulsion nucléaire* ».

### **Viabilité économique**

Des interrogations ont été soulevées sur **l'évolution des coûts prévisionnels** et l'absence de visibilité sur la rentabilité : « *la construction de 8 EPR2 avec 1,5 EPR2 par an représente moins de 8 années d'activité pour une usine qui est prévue pour fonctionner 60 années* ».

Des participantes et participants ont évoqué à plusieurs reprises l'estimation de 579 millions d'euros hors taxes pour le projet Forge +, dans un contexte budgétaire contraint. Elles et ils se sont interrogés sur les **capacités financières** d'EDF et de l'État français. Des participantes et participants ont été amené à « *prôner le scénario zéro* », tandis que d'autres ont demandé une évaluation économique comparative incluant tous les coûts directs et indirects du projet Forge+. « *Une absence complète de vision globale des coûts économiques directs et indirects de ce nouveau programme* ».

---

<sup>37</sup> Framatome indique qu'il a une commande d'EDF pour les 6 premiers EPR. Ceux-ci ne sont pas encore financés par le budget de l'état. Les six premiers EPR sont en cours de fabrication, les dernières pièces seront produites jusqu'en 2030. Pour les 8 autres EPR, le projet Forge+ ne sera lancé que si ces commandes sont confirmées, ou si des commandes à l'international arrivent. (Lien vers le [compte rendu réunion d'ouverture p.12](#))

<sup>38</sup> Programmation pluriannuelle sur l'énergie (PPE). La PPE est encore en débat au Parlement.

<sup>39</sup> EPR2 : Evolutionary Power Reactor 2 (EPR2), aussi initialement appelé EPR-NM (« Nouveau Modèle »), est un projet de réacteur nucléaire à eau pressurisée (REP) de génération III+.

D'autres participantes et participants ont exprimé un **optimisme quant aux retombées économiques**, perçevant le projet comme « *une opportunité de développement industrielle sans précédent pour le bassin industriel du Creusot* ».

Le public a exprimé une **préoccupation sur l'engagement des finances publiques** : « *On est en train de prendre en otage, évidemment, les finances publiques sur ce point* ». L'analyse critique a souligné : « *Il n'y a aucune analyse économique pour un investissement à 579 millions d'euros* ». L'inquiétude a porté sur les précédents : « *Le contribuable devra-t-il une nouvelle fois payer les errements de l'industrie nucléaire ?* ».

**Des questions ont porté sur :**

- La rentabilité du projet : « *Projet rentabilisé à quel horizon ?* » et « *Est-ce que les coûts en amont de ce type d'équipement seront intégrés dans le prix du KW nucléaire ?* » ;
- La gouvernance décisionnelle : « *Qui paye, qui contrôle, qui décide et comment les coûts d'un modèle économique, si on s'en réfère, par exemple, à l'EPR de Flamanville, vont être aussi intégrés dans ce projet* ».

**A l'intention de RTE :**

- La répartition des coûts : « *Sur le coût RTE, est-ce qu'il est inclus dans les 500 millions ? Est-ce que c'est Framatome qui paye ou l'État ?* » ;

**A l'intention de l'Etat :**

- La sécurisation de ce financement : « *Dans un contexte de contraintes pour le budget de l'État et de la dette d'EDF, quelles sont les pistes de financement ?* » et « *Comment obtenir les 579 millions d'euros ?* » ;

Des réserves ont été exprimées sur la **rentabilité du nucléaire**, étroitement lié au projet Forge +, une dérive budgétaire significative est évoquée : « *Le projet des trois paires d'EPR2 initialement annoncé pour 51,7 milliards d'euros serait maintenant proche de 100 milliards d'euros* ». L'analyse, qui a été présentée intégrerait les coûts directs et indirects : « *Avec tous ces coûts directs et cachés, le nouveau programme nucléaire pourrait dépasser les 200 milliards d'euros* ».

Ils ont identifié l'**incertitude du modèle économique** :

- « *La viabilité du projet reste hypothétique* » ;
- « *EDF a-t-elle les moyens de ses ambitions ?* » ;
- « *La nécessité du projet Forge+ dépend néanmoins fortement de la commande prévue des 8 EPR2 supplémentaires par la France* ».

**Les demandes portent sur :**

- La réalisation d'une analyse coûts-bénéfices complète, ainsi qu'une analyse comparative avec les alternatives énergétiques ;
- La présentation d'un plan de financement détaillé et sécurisé, avec identification claire des sources de financement et des garanties de continuité. Ils ont indiqué l'absence d'informations financières structurées : « *Le dossier du maître d'ouvrage ne présente pas un plan de financement et un plan de charge* ».

**Mix énergétique**

Des participantes et participants ont prôné « *le développement des énergies renouvelables* » et d'autres ont évoqué « *Le nucléaire sera vulnérable, notamment l'été où des centrales sont déjà mises à l'arrêt. Un mix énergétique ne reposant pas sur la relance du nucléaire est possible. Ce scénario repose notamment sur le développement des énergies renouvelables (80% des investissements), plus rapides à déployer et de plus en plus compétitives économiquement* »

L'opposition s'est cristallisée entre défenseurs du nucléaire : « *On a besoin du nucléaire, plus efficace que les éoliennes* » et partisans des renouvelables qui soulignent notamment la vulnérabilité du parc nucléaire.

Des participantes et participants se sont interrogés sur l'**indépendance énergétique** : « *Une pseudo indépendance énergétique à prix d'or. Les défenseurs de l'énergie nucléaire nous la présentent comme une énergie assurant l'indépendance énergétique de la France. Pourtant, quand le soleil et le vent brillent et soufflent sur notre territoire pour produire de l'électricité, l'énergie nucléaire va chercher tout l'uranium à l'étranger* ».

La **sobriété énergétique** a été également mise en avant : « *Travailler en priorité sur la sobriété, c'est important* » et « *Développer les énergies renouvelables et instaurer une sobriété énergétique* ».

**Des questions ont porté sur :**

- La composition précise du mix énergétique : « *Le gaz naturel est-il encore utilisé dans le fonctionnement du site ? Si oui : - Quels en sont les usages précis (procédés, chauffage, secours...) ? -- Quels volumes sont estimés à court et moyen terme ?* »

**A l'intention de l'Etat :**

- L'équilibre des investissements publics « *Nous proposons que l'Etat et les collectivités investissent 1 euro dans la sobriété énergétique ou les énergies renouvelables à chaque euro investi pour le projet Forge+ (cf. région Provence-Alpes Côte-d'Azur (PACA) avec le projet de réacteur à fusion ITER<sup>40</sup>)* ».

## Partenariats

Le public a souligné aussi l'**importance stratégique de partenariats industriels**, notamment avec Induseel<sup>41</sup> : une reconnaissance des relations économiques fortes avec Framatome et des demandes de sécurisation à long terme « *nécessaire de sécuriser le partenariat avec Induseel* ».

## Souveraineté énergétique et industrielle

Le public a adhéré à l'**objectif de souveraineté**, avec des nuances sur les moyens d'y parvenir. Des participantes et participants ont reconnu « *l'importance de la relocalisation, la réindustrialisation, et du besoin de réaffirmer la souveraineté énergétique de la France* ». Elles et ils ont évalué « *l'Impact du projet très faible par rapport à l'enjeu de souveraineté du pays* ». D'autres ont exprimé des divergences sur l'efficacité des moyens : « *L'intérêt du projet s'analyse au regard d'une recherche d'une plus grande souveraineté industrielle en réduisant les risques d'approvisionnement pour produire les EPR* ».

Le **contexte géopolitique** (notamment la guerre Russie-Ukraine) a été perçu comme renforçant l'intérêt du projet, l'autonomie de production étant considérée comme un atout stratégique.

La **dépendance persistante à la sous-traitance** japonaise a été également relevée : « *les forgés des 6 premiers EPR2 seront produits en partie par les installations actuelles du Creusot et en partie chez JSW* ». D'autres ont indiqué que récupérer « *une autonomie de ces travaux très spécifiques permettra de vendre des centrales ailleurs dans le monde* ».

De participantes et participants ont souligné que « *l'Impact du projet [NDLR : serait] très faible par rapport à l'enjeu de souveraineté du pays. De plus, ancienne ZI<sup>42</sup>. On ne détruit pas de la forêt vierge. Pas d'impact aberrants au vu de la situation actuelle. Friche industrielle, pas de gros impact* ».

<sup>40</sup> [Iter - 23/05/2025 - ASN](#)

<sup>41</sup> : Induseel, filiale d'ArcelorMittal, est spécialisée dans la production de plaques, de lingots et de pièces formées en acier laminées à chaud et forgées

<sup>42</sup> Zone Industrielle (ZI)

## **Alternatives et variantes du projet**

Les échanges sur alternatives du projet Forge+ ont porté sur le maintien du projet et le recours à des alternatives technologiques liés au nucléaire et au recours à la sous-traitance internationales. D'autres ont proposé que les ressources pour ce projet soient réorientées vers les énergies renouvelables.

### **La forge actuelle**

Des réflexions ont porté sur la **capacité des infrastructures existantes** : « *la forge qui existe ne suffit-elle pas ?* » et « *dans les scénarios alternatifs, vous n'avez pas parlé de l'atelier actuel, cependant vous avez déjà fabriqué des EPR*<sup>43</sup> ».

Des participantes et participants ont exprimé une opposition entre partisans et partisanes du projet et leurs opposant·es. D'un côté, certaines et certains ont considéré qu'il n'y a **pas d'alternatives viables** : « *il n'existe pas d'alternatives ; il faut produire en France, et plus précisément au Creusot grâce à sa proximité avec la voie ferrée* » et « *aucune alternative, on a besoin de ce projet* ». Cette position a été ancrée dans des préoccupations de souveraineté industrielle : « *aucune sauf dépendre d'un sous-traitant étranger [NDLR : japonais] ce qui serait une catastrophe* ». À l'opposé, d'autres participantes et participants ont perçu **d'autres solutions énergétiques globales** comme préférables : « *il faut choisir la sagesse et rester avec l'atelier de forge actuel* ». Cette vision s'appuie sur une analyse critique du dimensionnement : « *l'objectif annoncé de 2 EPR par an ne correspond pas à ce qui est actuellement prévu. En conséquence, la forge actuelle permet donc de tenir le planning prévu* ».

### **Innovations technologiques**

Des participantes et participants ont identifié des **innovations technologiques émergentes** : « *la possibilité que la technologie de production additive puisse remplacer la forge traditionnelle* » et « *le développement des technologies en lien avec la fusion nucléaire et son potentiel impact sur l'opportunité du projet* ».

### **Sous-traitance**

Une autre option industrielle a été identifiée concernant la **sous-traitance internationale** : « *il est possible de produire les pièces pour un EPR par an avec la sous-traitance japonaise pour les très grosses pièces* ».

« *Oui au scénario zéro : Face aux nombreuses incertitudes liées à la construction des EPR et EPR2 et face à la concurrence des énergies renouvelables, il faut choisir la sagesse et rester avec l'atelier de forge actuel. Il est possible de produire les pièces pour un EPR par an avec la sous-traitance japonaise pour les très grosses pièces* ».

#### **Des questions ont porté sur :**

- La robustesse économique : « *quand y aura-t-il un retour du gouvernement sur la construction des EPR ? Quelles sont les alternatives en cas de rejet ?* » ;
- L'optimisation des choix industriels : « *est-ce que des technologies innovantes pourraient répondre aux besoins de l'industrie de manière plus efficace ?* » ;
- Les arbitrages géographiques : « *peut-être voir si dans un lieu proche de l'aciérie d'Industeel*<sup>44</sup>, il n'y aurait pas une zone où les nuisances, notamment sonores, seraient moins risquées » ;
- L'emploi : « *la question de l'emploi est essentielle mais nous ne voulons pas qu'il y soit répondu en entretenant des illusions au travers d'un projet trop aléatoire et dépendant d'une filière unique. Les alternatives pour l'emploi, avec les mêmes moyens financiers, avec leur durabilité, ont-elles été étudiées ?* » ;
- L'optimisation énergétique : « *trouver des alternatives moins chères pour le coût de l'énergie* »,

<sup>43</sup> European Pressurized Reactor (Réacteur Pressurisé Européen)

<sup>44</sup> Filiale d'ArcelorMittal spécialisée dans la production d'acières spéciaux.

- La viabilité économique des alternatives : « *C'est pas moins cher de délocaliser l'usine et construire une ligne de chemin de fer ?* ».
- La localisation de l'atelier Forge+ : « *le choix du site : pourquoi pas ailleurs ?* ».

**Des propositions ont porté sur :**

- Des optimisations géographiques et techniques : explorer « *si dans un lieu proche de l'aciérie d'Industeel, il n'y aurait pas une zone où les nuisances, notamment sonores, seraient moins risquées* » et « *étudier la possibilité de rapprocher le site des fournisseurs pour réduire les coûts et améliorer l'efficacité logistique* » ;
- Le maintien du statu quo avec le « *scénario zéro* » : « *face aux nombreuses incertitudes liées à la construction des EPR et EPR2 et à la concurrence des énergies renouvelables, il faut choisir la sagesse et rester avec l'atelier de forge actuel* ». Cette option s'accompagne d'une justification économique : « *il est possible de ne pas construire le nouvel atelier de forge et d'économiser 579 millions d'euros. Les contribuables vous diront merci* » ;
- Des alternatives technologiques : « *investir dans la recherche de nouvelles technologies comme solution alternative au projet* » et explorer les potentialités de la « *technologie de production additive<sup>45</sup>* ». « *De considérer les évolutions vers la fusion nucléaire comme alternative à long terme. Les solutions technologiques de rupture, notamment l'impression 3D* »
- Des alternatives de coopération internationale : « *accord long terme avec les japonais* » et « *revoir le design des EPR* » ;
- De la recherche : « *faisons du Creusot un centre de recherche sur les renouvelables !* » avec une réorientation des compétences : « *les masses d'acier traitées au Creusot pourraient être utilisées pour la construction de systèmes à volant d'inertie<sup>46</sup>* » ;
- L'optimisation industrielle : maintenir la production tout en « *s'appuyant sur des capacités industrielles étrangères* » ou développer des « *accords long terme* » pour sécuriser l'approvisionnement sans investissement majeur. Une vision de rupture : « *tous les moyens financiers, tous les moyens humains et toutes les compétences [...] devraient être utilisées en priorité pour réorienter l'industrie vers des technologies et fabrications indispensables à la poursuite de l'aventure humaine* » ;
- Localisation de l'atelier Forge+ : « *étudier la possibilité de rapprocher le site des fournisseurs pour réduire les coûts et améliorer l'efficacité logistique* »

**A l'intention de l'Etat :**

- Les impacts sur les politiques énergétiques alternatives : « *si l'État français vient en aide à EDF pour la construction de ces nouveaux EPR, il est probable que cela se fasse au détriment des actions pourtant primordiales visant à améliorer la sobriété énergétique* ».

Une demande d'étude comparative approfondie a été formulée : évaluer les alternatives en prenant en compte « *les autres alternatives à explorer* » incluant « *les économies d'énergie* » et « *le renouvellement du bâti* ».

<sup>45</sup> La fabrication additive désigne l'ensemble des procédés permettant de fabriquer, par ajout de matière, un objet physique à partir d'un objet numérique. Ils se différencient par la manière de déposer les différentes couches de matériaux (fusion, frittage, polymérisation...), et les matériaux utilisés : les principaux matériaux pour l'industrie (métal, polymères, céramique) sont utilisés sous forme liquide (résine photosensible), de poudres, de rubans ou de fils.

<sup>46</sup> Volant d'inertie : est un système de stockage d'énergie sous forme d'énergie cinétique de rotation qui peut être restituée en électricité, et inversement.

## **Enjeux économiques**

Les enjeux économiques du projet Forge+ ont été débattus sur les sujets de la diversification des activités, les attentes des entreprises locales, l'intégration du projet au territoire, les synergies territoriales et l'attractivité du territoire.

### **Diversification des débouchés économiques**

Des participantes et participants ont indiqué que le Dossier du Maître d'Ouvrage (DMO) évoquait plusieurs pistes comme des « *débouchés dans les autres domaines industriels à l'échelle internationale* », les SMR<sup>47</sup> et « *les chaudières nucléaires embarquées par les unités mobiles de la Défense Nationale* ».

Des participantes et participants ont considéré que ces informations manquaient de précision « *ceci reste très vague et les besoins pour les SMR, les chaudières nucléaires militaires et la maintenance du parc nucléaire actuel peuvent être fournis par la forge actuelle* ».

Des participantes et participants se sont interrogés plus largement les **capacités de diversification** : « *La forge est capable de faire d'autres choses pour d'autres métiers, d'autres clients et d'autres partenaires* ». Pour autant certains sont optimistes : « *Bonne période pour investir* ».

Des participantes et participants ont fait état d'une préoccupation : « *la concertation tenue le 27 juin 2025 entre Westinghouse et Framatome a conclu à la non-concurrence de l'EPR face au réacteur américain AP1000 partout en Europe, sauf en France et peut-être aux Pays-Bas*<sup>48</sup> ». Elles et ils ont constaté une **perte de marché** : « *les tchèques ont déjà commandé ailleurs* ».

Concernant l'**export** : pour certain·es « *L'avenir international de l'EPR est bien maigre* » et pour d'autres « *Une production de grands composants permettra également de garantir une meilleure compétitivité afin de bénéficier de la croissance du marché nucléaire international, et d'être mieux armés face à la compétition chinoise ou américaine* ».

#### **Des questions ont porté sur :**

- La gestion des risques : « *Y a-t-il une solution de repli en cas de non-signature des contrats EPR2 ?* » et « *Si les prévisions à long terme sont revues à la baisse, comment rentabiliser les premiers investissements ?* » ;
- Les impacts sectoriels plus larges : « *Crise de la sidérurgie en France (Arcelor et son actionnaire)* » et « *Problème de libre échange* ».

#### **Des demandes ont porté sur :**

- L'élaboration d'une véritable stratégie de diversification et de solutions de repli, une exploration des débouchés industriels alternatifs documentées, ainsi qu'une analyse d'impact sur l'ensemble du secteur industriel français.

### **Attentes des entreprises locales**

Des participantes et participants ont constaté une **difficulté à mobiliser la sous-traitance en local** en raison des demandes administratives « *c'est une grande entreprise, il faut demander un certain nombre d'éléments, de cahiers des charges, et certainement que tout le monde n'est pas capé pour pouvoir répondre à ces sujets-là* ».

<sup>47</sup> Small Modular Reactors : des petits réacteurs modulaires de faible puissance, comprise généralement entre 20 et 300 MWe par unité.

<sup>48</sup> <https://www.lecanardenchaine.fr/economie/51418-laccord-secret-impose-par-trump-pour-faire-plier-le-nucleaire-francais>

Des participantes et participants ont exprimé des inquiétudes sur l'accès équitable aux marchés : « *On craint que les marchés échappent aux entreprises locales* » Tandis que des participantes et participants ont souligné l'importance de l'ancrage territorial : « *Important de faire participer les entreprises locales* » et « *Beau projet mais faire participer les entreprises locales serait très important* ». Pour autant, un point de vigilance a été exprimé : « *Attention à contrôler les entreprises*<sup>49</sup> ».

**Des questions ont porté sur :**

- Les métiers en tension : « *Les entreprises locales pourront elles embaucher dans des métiers en tension ?* » ;
- Les mécanismes de sélection pour les marchés : « *Comment peut-on afficher un appel d'offre international et parler d'économie locale ?* ».

**Des propositions ont porté sur :**

- Un évènement à organiser : « *on a eu une idée, c'est d'organiser un prestataire dating, et pourquoi pas un petit salon local où on va pouvoir se rencontrer entre nous, déjà, et puis vous présenter nos différents services* », « *Organiser un « partenaire-dating »* » ;
- La structuration des relations contractuelles : « *Reformuler plus clairement la politique achat marché de Framatome* » et « *Proposer des rencontres entre les titulaires de marché de rang 1 et les entreprises locales* ».

## Synergies territoriales

Des participantes et participants ont exprimé une **vision positive des synergies territoriales** : « *Synergie avec les sous-traitants et entreprises locale* » et « *Visibilité de la ville plus forte. Impact positif pour les partenaires de Framatome* ». « *Un lien étroit avec les chambres consulaires, les fédérations, permettra de mobiliser avec anticipation l'ensemble des acteurs économiques* ».

Des participantes et participants ont souligné l'**importance des écosystèmes industriels locaux**. « *Le projet Forge+ pourra faire appel aux compétences déjà présentes localement dans les domaines des câbles électriques, des automatismes, du BTP, de la construction métallique, gros œuvre de génie-civil* ».

Elles et ils ont souligné le **besoin d'une approche systémique** : « *L'accès aux marchés des entreprises endogènes est donc un élément structurant de l'acceptation du projet et doit permettre au projet Forge+ de jouer pleinement un rôle d'accélérateur de développement des entreprises* » ; de créer des synergies durables : « *se créer des partenariats solides, que ce soit sur la partie construction, mais encore plus sur la partie exploitation. Et quand on parle de partenariats solides, encore une fois, idéalement avec des acteurs locaux* » et de dynamiser plus largement l'économie locale : « *Si le projet Forge+ permet d'accroître l'activité des fournisseurs locaux, il doit aussi favoriser l'implantation de nouvelles entreprises dans d'autres secteurs* ». Des participantes et participants ont mis en avant l'effet démonstratif du projet : « *le projet Forge+ permet d'accroître l'activité des fournisseurs locaux* », illustré par « *l'arrivée récente du joaillier MCGP<sup>50</sup> [NDLR : qui] constitue un pas dans la bonne direction* ».

## Attractivité et développement du territoire

Des contributions ont souligné l'**ancrage historique du territoire dans la métallurgie** et sa **capacité d'adaptation** : « *Le projet Forge+ contribue à renforcer et transmettre les savoir-faire métallurgiques du Creusot, un territoire*

<sup>49</sup> [NDLR : travail dissimulé...]

<sup>50</sup> **MCGP** créé par Marie-Christine Grocq Parruite MCGP se développe autour des activités de **design** ainsi que de **conseil** en développement de marque et de joaillerie

historiquement marqué par la métallurgie. Malgré la désindustrialisation, cette région a su préserver et diversifier ses compétences industrielles, notamment dans le nucléaire et le ferroviaire ».

L'impact sur l'attractivité territoriale a été perçu comme significatif, avec une « valorisation du savoir-faire local et reconnaissance internationale ». Les participantes et participants ont évoqué une « Dynamisation du bassin creusotin et du territoire, redynamisation du site industriel ».

#### Une question a porté sur :

- Les besoins d'infrastructure d'accueil pour les entreprises temporaires et leurs salariés et salariées : « Quelle offre d'accueil pour les TPE et PME temporaires ? »

#### A l'intention de la CUCM :

- Une proposition a porté sur l'amélioration de l'offre territoriale : « Travailler sur l'offre de services en implantant des commerces et des loisirs » et « Créer une offre ».

#### Retombées économiques

Des participantes et participants ont exprimé une **vision positive pour les retombées économiques du territoire** s'appuyant sur les éléments suivants : « *Création de 240 emplois : modification de l'économie locale, argent des salariés réinjecté dans les commerces en périphéries* ». Les contributeurs et contributrices ont souligné également l'importance de la « *stimulation de l'économie et dynamisation de la population* ». Les participantes et participants ont également identifié « *l'impact économique positif du projet sur le commerce local par l'augmentation des travailleurs sur le territoire* ».

#### Des questions ont porté sur :

- La répartition territoriale des bénéfices : « *Quels sont les impacts sur le territoire de la CUCM<sup>1</sup>, au-delà de la ville du Creusot ?* » et « *Le côté Est du creusot n'est-il pas plus voué à évoluer ?* » ;
- La situation d'ArcelorMittal : « *comment on situe les problèmes d'ArcelorMittal que l'on connaît en ce moment, avec les risques divers et variés de cette entreprise qui a l'air de poser problème ?* » ;
- Et les bénéficiaires des retombées économiques : « *Qui est concerné par les retombées économiques ?* » ;
- L'évaluation : « *Quels indicateurs seront utilisés pour mesurer l'impact du projet sur l'économie locale* » ;
- La concurrence entre projets industriels : « *Quid du projet Jimmy ? (Concurrence emploi)* » ;

#### Des propositions ont porté sur :

- La maximisation des retombées locales. « *S'accompagner d'un dispositif structuré d'accompagnement des sous-traitants locaux et d'une optimisation des retombées économiques à l'échelle du bassin d'emploi en proposant une mise en relation entre FRAMATOME et les PME locales* ».

**Des attentes ont porté sur** l'intégration du tissu économique local : « *Intégrer le commerce local dans la promotion du projet (chèques cadeaux...)* » et « *Important de faire participer les entreprises locales* ».

#### Retombées fiscales

Des participantes et participants ont identifié les **retombées fiscales comme un bénéfice direct** pour les collectivités : « *grâce à cette industrie : taxe foncière + taxe autre rapportée à la communauté + mairie + ville* ».

Des participantes et participants ont également perçu ces retombées comme un facteur de solidité économique locale : « *Un projet qui confortera l'industrie et en particulier le secteur de l'énergie pour plusieurs décennies sur le territoire* » avec un « *Effet d'entraînement sur le tertiaire, les services et la sous-traitance* ».

## **Enjeux sociaux**

Les échanges sur les enjeux sociaux ont porté sur huit thématiques principales : la concurrence sur le marché de l'emploi local, la qualité de vie et les conditions de travail, l'équité et la diversité, les besoins en infrastructures, les modalités de recrutement, l'attractivité des métiers industriels, la formation initiale et continue, et la recherche industrielle.

Ces débats ont permis d'identifier des attentes et des enjeux à l'égard du projet Forge+ et de son impact sur le territoire du Creusot.

### **Concurrence sur le marché de l'emploi**

Des participantes et participants ont exprimé une préoccupation concernant le « **débauchage**<sup>51</sup> » : « *On craint que les salariés des petites entreprises soient débauchés par les grandes* ». Cette inquiétude à conduit à une réflexion sur les équilibres du marché du travail local : « *Framatome aspire les talents et aussi les talents qui sont dans les TPE, les PME. Attention à ne pas construire aussi un colosse au pied d'argile* ».

Les **modalités de recrutement** de Framatome et leurs conséquences sur l'écosystème économique local ont été évoquées « *Aujourd'hui, on l'a vu beaucoup. Le marché de l'emploi est très, très tendu. En tant que chef d'entreprise (...) on a eu pas mal de questions qui reviennent régulièrement sur ce transfert de compétences des sous-traitants vers les grands groupes* ».

Le **déséquilibre concurrentiel** a été également soulevé entre les grandes entreprises et les Très Petites Entreprises (TPE) et Petites et Moyennes Entreprises (PME) locales : « *la concurrence sur les salaires, les PME ne peuvent pas tenir le choc* ». L'écart salarial constituerait un facteur déterminant puisque « *Framatome propose des salaires 1,5 à 2 fois supérieurs à la moyenne, ce qui siphonne les TPE et PME* ».

Des inquiétudes ont été exprimées quant à un **risque de déstabilisation des entreprises** établies, particulièrement dans les métiers techniques spécialisés. Une préoccupation spécifique concerne la formation professionnelle : « *Et quand on va à l'école de production, on nous dit que les trois premiers sont réservés à Framatome. Qu'est-ce qui va nous rester ?* ».

#### **Des questions ont porté sur :**

- Les stratégies de recrutement : « *Quelles seront les sources de recrutement ?* » et « *Y a-t-il un impact pour les autres entreprises ?* » ;
- L'engagement de Framatome envers l'écosystème local : « *Est-ce que Framatome a le souci de maintenir le réseau industriel local et de lui donner la possibilité de continuer à embaucher des soudeurs et des usineurs pour qu'ils puissent continuer à survivre ?* » ;
- La formation du personnel : « *Est-ce qu'il est envisagé une contribution financière si l'entreprise forme du personnel qui part ensuite à Framatome ?* »

#### **Des propositions ont porté sur :**

- La mise en place de mesures préventives : « *Quelles seront les actions concrètes mises en place pour éviter qu'une part significative des créations d'emplois ne résulte que d'un transfert des compétences*

<sup>51</sup> Le débauchage consiste, pour une entreprise, à recruter un employé qui était auparavant employé chez un concurrent ou dans une autre entreprise.

- des sous-traitants vers Framatome ? » et que « Framatome sous-traite localement sans concurrence emploi aux entreprises locales » ;*
- Le renforcement des partenariats : « *Plus de partenariat et synergies avec les sous-traitants et entreprises locales* », ainsi qu'une vigilance particulière sur la nature des créations d'emploi : « *Création d'emploi et non un déplacement de personnel déjà à l'emploi* ».

**A l'intention des collectivités locales :**

- La coordination territoriale : « *Mettre en place une politique industrielle coordonnée au niveau local (Le Creusot, Montceau et Chalon) qui permette à son tissu de se développer harmonieusement* ».

**Une attente transverse a porté sur** le respect d'une approche territoriale équilibrée, avec une « *attention particulière à la création d'emplois et au respect de l'humain* » et la nécessité de « *garder un visuel environnemental du Creusot* ».

**Qualité de vie et conditions de travail chez Framatome**

Les participantes et participants ont révélé des préoccupations concernant les **conditions de travail actuelles et futures** : « *Manque d'espace dans les bureaux (tout le monde n'a pas de bureau, peu de salles de réunion...)* », mais également concernant la sécurité, notamment pour les sous-traitants : « *les personnels sous-traitants des fois, ils font les travaux un peu moins sécurisés* ».

**L'accès aux services médicaux** a été mentionné : « *est-ce qu'il y aura une unité de médecine du travail locale sur place qui pourrait ainsi être partagée avec le Centre Technique voisin ? Est-ce qu'il y a un travail fait avec la mairie ou la commune pour attirer des médecins suite à la croissance attendue* ».

**Des questions ont porté sur :**

- La pénibilité du métier de forgeron : « *Les forgerons ont-ils des pauses s'ils ont trop chaud ? Qu'elles sont leurs conditions de travail ? Sont-ils bien payés pour faire ce métier ?* ».

**Des attentes ont été formulées sur :**

- Une vision humaniste du projet : « *Qu'on prenne en compte l'aspect humain, prévoir du temps et des effectifs pour le schéma de production. Il faut de la rentabilité à long terme mais mettre l'humain au centre du projet* » ;
- Une amélioration des droits sociaux : « *c'est aussi d'avoir des droits nouveaux, la semaine de 4 jours, les 32 heures choses comme ça qui permettent effectivement des droits sociaux* » ;
- L'amélioration de la « *Démarche de qualité de vie au travail* » et « *Progresser encore dans le domaine de la sécurité pour le personnel, les sous-traitants et les populations* ».

**Des propositions ont porté sur :**

- L'aspect médical : « *Prévention et Soins Médicaux + mutualisation optimale avec le Centre technique voisin* »
- Les conditions de travail : « *Prendre en compte la situation de travail réelle, son analyse dans la structuration de la montée en compétence et pas seulement le travail prescrit/fiche de poste* ».
- « *Augmenter les salaires* », « *Améliorer les offres du CSE<sup>52</sup>* », et « *Il faut également jouer sur un facteur psychologique, c'est-à-dire valoriser l'ambiance PME<sup>53</sup>* ».

52 Comité Social et Economique

53 PME : petites et moyennes entreprises sont des entreprises dont l'effectif est inférieur à 250 personnes

## Équité et diversité au travail

Des participantes et participants ont identifié des enjeux spécifiques : « *Donc, c'est un sujet, les conditions de travail, et notamment pour le personnel féminin. Et puis, on parle aussi du handicap ou des personnes en situation de handicap* », « *la mixité homme-femme constitue un levier essentiel pour la réussite du projet industriel Forge +, porté par Framatome au Creusot. Dans un contexte de forte demande en main-d'œuvre qualifiée, il est indispensable de mobiliser l'ensemble des talents disponibles, y compris ceux des femmes, qui représentent une part significative de la population active* ».

### Une question a porté sur :

- La parité : « *Quel sera le niveau de parité ?* ».

## Besoin en infrastructures

Des participantes et participants ont apporté des éléments sur la **qualité de vie** : « *Anticiper la croissance des effectifs pour la partie bureaux (QVT<sup>54</sup>)* ».

Des contributions ont identifié **des facteurs d'attractivité** : « *L'attractivité effectivement, ce sont les salaires donc quand on va chercher un emploi, il y a effectivement les salaires, ce sont les conditions de travail en termes de sécurité* ».

### Des questions ont porté sur :

- L'adaptation des infrastructures : « *Est-ce que les capacités des parkings, réfectoires, vestiaires seront adaptés si une montée en puissance survient ?* » ; sur les besoins en infrastructures : « *On parle beaucoup d'atelier, mais est-ce qu'il y a des bâtiments tertiaires qui sont prévus ?* », « *Est-il prévu un parking ?* » ;
- La restauration : « *Y aura-t-il un restaurant ?* » et « *Un sujet évoqué était comment restaurer l'ensemble des salariés et sous-traitants de proximité, car 300 personnes sur un chantier en pic ça va être important de se poser la question* » ;
- L'optimisation des synergies au sein de Framatome : « *Plus généralement : Est-ce qu'il y aurait une bonne opportunité de rapprochement et mutualisation creusotine optimale au sein de Framatome [CT<sup>55</sup>/Forge/Forge+] : un seul CSE<sup>56</sup>, une même restauration... ?* ».

### Des attentes ont porté sur :

- « *Une coordination entre Framatome et le territoire est nécessaire pour anticiper les problématiques* » ;
- ;
- Un engagement territorial plus large : « *Implication forte et constante de l'entreprise et son personnel dans la vie de la ville (logement, culture, sport, association...) pour instaurer une relation de confiance* » ;

## A l'intention de la CUCM et des collectivités locales :

- Une vision globale d'aménagement est suggérée : « *Développer l'environnement social (crèche entreprise, loisirs, espaces détente)* ».
- « *Attentes sur : le logement, la formation supérieure, la mobilité, l'accueil des enfants/crèches, l'hôtellerie et la restauration, une offre culturelle pour les cadres, une offre de commerces de proximité et de l'attractivité pour la jeunesse, offre médicale* »

54 QVT : Qualité de vie au travail

55 : CT : Centre technique de Framatome

56 CSE : comité social et économique est l'instance de représentation du personnel dans l'entreprise.

## Recrutement

Des contributions ont révélé des préoccupations concernant la **disponibilité de main-d'œuvre qualifiée**. Le bassin du Creusot-Montceau présente « *un taux de chômage de 8,4 %, supérieur à la moyenne régionale (6,5 %) et nationale (7,1 %)* ».

Des données locales ont été évoquées : « *le premier métier recherché sur le territoire, selon des chiffres France Travail, c'est celui de tourneur fraiseur* ». Cependant, les participantes et participants ont identifié des tensions sur les métiers recherchés : « *c'est concernant l'attractivité sur des métiers en tension [...] si on veut créer 240 emplois. Je rappelle juste que tout le monde recrute, tout le monde essaye de trouver des salariés, aujourd'hui j'estime qu'on ne crée pas d'emplois, on fait juste du Tetris à l'intérieur des bassins* ».

Des participantes et participants ont également exprimé une vision plus optimiste : « *Opportunités en termes d'emplois pour le territoire* » et la reconnaissance que « *Framatome propose des salaires 1,5 à 2 fois supérieurs à la moyenne* », bien que cela puisse « *siphonne[r] les TPE<sup>57</sup> et PME* ».

L'urgence temporelle a été également soulignée : « *2032, c'est demain. Et ça peut quand même générer une activité à date à faire tout de suite. Les recrutements ou tout du moins les perspectives de typologie de métier sont à travailler tout de suite* ».

Une approche collaborative a été valorisée : « *toutes les forces seront les bienvenues pour pouvoir fournir la main-d'œuvre qualifiée à Framatome et à l'ensemble de ces sous-traitants* ».

### Des questions ont porté sur :

- Les modalités de recrutement : « *Comment assurer le recrutement de personnes qualifiées ?* », « *Est-ce qu'une campagne de recrutement va être mise en place ?* », « *Quel réseau d'emploi sera référencé ? Quel niveau d'emploi sera référencé ?* ».
- L'inclusion : « *Est-ce que les jeunes sans diplômes auront une chance de participer au projet ?* », « *Quelle est la place du handicap dans les métiers de production ? Ces 200 emplois, est-ce qu'ils seront prioritaires par rapport au Tennis, aux jeunes qui habitent au Tennis ?* ».

### Des propositions ont porté sur :

- Les stratégies de recherche diversifiées : « *Collaborer avec les territoires français en perte d'emplois (zone automobile)* » et « *Monter des cellules de recrutement au sein des villes sinistrées par les fermetures (Navasco à Hagondange par exemple)* ».
- Des approches inclusives : « *créer des emplois qui pourraient bénéficier aux populations jeunes ou sans emploi du quartier du Tennis* » avec des « *modalités de recrutement qui pourraient en partie favoriser les Creusotines et Creusotins* ».
- Indiquer une « *clause d'employabilité (jeunes, séniors, femmes)* »
- Un « *Recours aux microtechniques<sup>58</sup> financées par le département et France Travail pour les besoins des entreprises avec des femmes issues des quartiers* ».

## Attractivité des métiers industriels et inclusion

Un **manque de connaissance des métiers industriels** a été indiqué : « *Beaucoup ont reconnu avoir peu de connaissance des métiers industriels* » et « *On ne voit pas assez les débouchés concrets, donc c'est difficile de se projeter* ». Cependant, des signaux positifs ont été indiqués : « *Je pourrais m'y intéresser si on me les présentait de façon plus moderne* » et « *L'idée que l'industrie puisse offrir des métiers innovants et porteurs de sens a trouvé un écho, surtout lorsqu'il est question de haute technologie ou de transition énergétique* ». Des obstacles ont toutefois

<sup>57</sup> : Très petites entreprises

<sup>58</sup> Microtechniques : concernent les techniques de fabrication ou de réparation des objets à l'échelle micrométrique). Les microtechniques sont essentielles aux domaines de l'horlogerie, du biomédical, de l'aéronautique, la sûreté, etc.

été signalés : « certains ont exprimé une forme de désenchantement en raison de l'image d'un secteur perçu comme dur, salissant, ou éloigné des aspirations des jeunes ».

Concernant l'inclusion des femmes dans le projet : « la mixité homme-femme constitue un levier essentiel pour la réussite du projet industriel Forge + » et « Dans un contexte de forte demande en main-d'œuvre qualifiée, il est indispensable de mobiliser l'ensemble des talents disponibles, y compris ceux des femmes ».

**Des questions ont porté sur :**

- La parité : « c'est quoi le taux, le pourcentage d'emplois féminins ? Du coup, je sais qu'il est quand même bas » ;
- L'attractivité territoriale : « Localisation attrayante pour les jeunes ingénieurs ? ».

**Des propositions ont porté sur :**

- Des actions de communication : « Développer les partenariats avec les établissements scolaires du Creusot », « Organiser une campagne de recrutement dédiée aux jeunes du quartier du Tennis » ;
- L'inclusion des femmes : « Des témoignages des femmes [...] pour déconstruire les stéréotypes sur les métiers dits masculins » et « Attirer et encourager les femmes à se former et travailler dans l'industrie » ;
- Une approche marketing : « pourquoi ne pas lancer des sondages pour rendre le recrutement plus attractif, réaliser des études de marché » et « la publicité sur les réseaux (insta, tiktok), et aller au contact des étudiants ».

### Formation initiale et continue

Les participantes et participants ont indiqué les **besoins en formation pour les métiers spécialisés** : « La formation d'un forgeron prend 7 ans ». Les contributeurs et contributrices ont souligné que « bien que le territoire ait une identité historiquement sidérurgique, les fondeurs et les forgerons sont des métiers très peu représentés localement ».

La situation actuelle a révélé des manques pour certains métiers spécialisés : « manque de compétences locales sur la « refusion », comment les acquérir ? » et « l'offre de formation n'existe pas en proximité ».

La **formation** a été mise en évidence comme un enjeu stratégique : « il est central de définir finement et à long terme les besoins en compétences, afin d'adapter efficacement les plans de formations, de recrutements et leurs volumétries ».

**Des questions ont porté sur :**

- Les dispositifs : « Existe-t-il un partenariat avec l'éducation nationale et d'autres entités de formation ? », « Le BTS forge du lycée Marie Curie a-t-il été consulté pour la formation des futurs forgerons ? », « Yaura-t-il une école de formation ? » ;
- Les modalités d'accompagnement : « Framatome va-t-il accompagner les salariés, les futurs emplois et l'organisme de formation pour assurer la pérennité ? », « Est-ce qu'il est envisagé une contribution financière si l'entreprise forme du personnel qui part ensuite à Framatome ? ».

**Des propositions ont porté sur :**

- La formation : « *Création d'une école de métiers spécifiques propre à nous* », « *Association avec l'IUT du Creusot ou l'Université de Bourgogne Europe* »
- Les dispositifs d'apprentissage : « *Mise en place d'apprentissage sur l'usinage, la forge etc.* », « *Former des référents tuteurs et leur dégager du temps* ».
- Une approche territorialisée : « *proposer des formations en local, directement au sein de Framatome, via des dispositifs comme l'alternance ou encore des formations pour adultes professionnalisantes* ».

### Acteurs de la formation

Des participantes et participants ont indiqué que le territoire disposait **d'atouts éducatifs** : « *Le territoire accueille plus de 1 700 étudiants, au travers de ses sept établissements d'enseignement supérieur* ». « *Une école de production a été ouverte récemment par l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) au Creusot* ».

Des participantes et participants ont souligné l'importance du rôle de l'Éducation nationale : « *on a oublié un acteur qui est quand même important, c'est l'éducation nationale, qui peut permettre aussi de former des jeunes* » via les lycées et « *le réseau des Greta, qui est la formation continue de l'éducation nationale* ».

L'apprentissage a été mis en évidence dans certaines contributions : « *On arrive à trouver sans problème des alternants* » mais ont souligné la nécessité de renforcement : « *il faudrait montrer les avantages personnels, bénéfices autre que travailler dans un système dynamique* », s'appuyer sur des liens existants : « *À l'avenir, plus de partenariat entre le BAC PRO TIIN<sup>59</sup> et Framatome. Plus de facilité à aller en stage* »,

#### Une interrogation a porté sur :

- Le lien avec l'éducation nationale : « *Est-ce qu'un lien est fait avec la DRAFPIC<sup>60</sup> de l'éducation nationale* ».

#### Des propositions ont porté sur :

- Un renforcement des liens : « *Développer les collaborations entre Framatome et les établissements scolaires du Creusot* », « *Aller dans les collèges et lycées pour sensibiliser à ces métiers* » ;
- « *Organiser des voyages d'études pour les écoles, visites industrielles d'ingénieurs* », « *Est-ce qu'il ne serait pas intéressant de faire des journées portes ouvertes, techniques, pour les jeunes qui habitent ici ou les personnes qui sont actuellement sans emploi ?* » ;

#### A l'intention des entreprises du territoire et des acteurs de la formation et de l'éducation :

- Une approche systémique : « *toutes les entreprises s'impliquent dans l'orientation des jeunes dès le collège, les lycées* » et « *Convaincre les parents* » pour qu'ils soutiennent ces orientations.

### Gestion des compétences internes et évolution professionnelle

Le **risque de perte de compétences** a été évoqué par des participant·es : « *Manque de recrutement avant les départs en retraite [NDLR : perte de compétences]* » ainsi que l'importance de la transmission : « *Transmission des compétences et partage d'expérience entre les anciens et les plus jeunes* ».

#### Des questions ont porté sur :

- La continuité des équipes : « *prévoyez-vous, comptez-vous dans un premier temps sur la présence d'équipes sur place pour la phase de départ ?* » ;

<sup>59</sup> Bac pro techniques d'interventions sur installations nucléaires

<sup>60</sup> La délégué régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue : participe à la définition et la mise en œuvre de la politique académique en matière de formation professionnelle.

- L'évolution du personnel existant : « *Le personnel actuel aura-t-il des promotions s'il postule ? Le personnel actuel sera-t-il formé pour le nouveau site ?* » ;
- L'importance de la transmission : « *Comment garder les personnes ayant de l'expérience pour éviter trop de turn-over ?* » ;
- L'organisation : « *Comment accompagner la croissance au niveau des fonctions support (RH, HSE<sup>61</sup>...) ?* », « *Est-ce qu'il y aura des services supports propres à Forge+ (HSE, achats, méthodes...) ?* » ;
- La gestion multi-sites : « *Comment superviser plusieurs ateliers pour un même service ?* ».

**Des propositions ont porté sur :**

- Des approches structurées : « *Répartir le personnel en fonction des compétences* », « *Anticipation sur les ressources humaines* » ;
- Une gestion prévisionnelle des emplois et compétences sur le territoire: « *la volonté de mettre en place ce qu'on appelle une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales pour permettre à Framatome d'embaucher les personnes, de les former, mais également aux entreprises du secteur de pouvoir garder leurs talents* » ;
- L'approche par le travail réel : « *Prendre en compte la situation de travail réelle, son analyse dans la structuration de la montée en compétence et pas seulement le travail prescrit/fiche de poste* ».

## Recherche industrielle

Le public a souligné les **liens entre recherche et industrie** : « *un projet qui a été mené, notamment avec Framatome et puis un certain nombre de laboratoires qui s'appelaient French Fab Metallurgy<sup>62</sup> de 2021 à 2024 et qui a permis de faire des progrès sur la compréhension des phénomènes de métallurgie* ».

Le besoin en recherche locale a été identifié : « *on ne peut pas vivre sans, justement, sans école, sans institut de recherche ou centre de recherche parce qu'on a besoin de chercheurs* ». Forge + a été perçu comme un catalyseur par des participant·es : « *FORGE+, permettra de mettre en valeur toutes ces avancées de R&D et montrer qu'il y a un continuum entre la recherche et l'industrie* ».

Le **développement de l'écosystème recherche local** reste à préciser, notamment concernant « *La mobilisation des acteurs de la formation et de la recherche (en particulier la recherche dans le nucléaire, et les technologies innovantes ou de ruptures)* ».

**Des propositions ont porté sur :**

- Le développement d'un écosystème recherche : « *Attirer des chercheurs grâce à la fondation Framatome et promouvoir le vivant* » et « *peut-être encore un autre lycée ici de le coupler avec le projet pour que les liens soient plus forts école-entreprise* » ;
- Une approche intégrée : « *On a besoin d'un centre de recherche qui englobe toutes les entités qui travaillent sur l'énergie* » ;
- Une approche systémique : « *Collaborer avec les territoires français en perte d'emplois [NDLR : secteur automobile]* ».

## Enjeux environnementaux

<sup>61</sup> Hygiène, Sécurité, Environnement : méthodologie de maîtrise des risques et de management des entreprises dans les domaines de l'hygiène, de la santé/sécurité et de l'environnement.

<sup>62</sup> [Actualité : French Fab Métallurgie : réussite du projet | Nuclear Valley](#)

Les échanges sur les enjeux environnementaux du projet Forge+ ont porté sur plusieurs thématiques. L'implantation sur une friche industrielle a soulevé des questions relatives à la spécificité des sols et à leur pollution. Les discussions ont également abordé la gestion et la préservation de la qualité de l'air, ainsi que la ressource en eau dans le contexte du changement climatique. Les nuisances sonores et vibratoires ont également été évoquées. Les participantes et participants ont évoqué les impacts sur la biodiversité locale et les enjeux d'intégration paysagère. Les échanges ont également mentionné le sujet des mesures compensatoires. Ces discussions ont porté sur la conciliation entre développement industriel et protection de l'environnement.

## Sols

Des participantes et participants ont souligné que le site retenu répond à des **enjeux de limitation de l'artificialisation des sols** : « *Le territoire Le Creusot-Montceau bénéficie de la disponibilité de foncier, notamment des parcelles dans la zone d'aménagement Coriolis et des friches industrielles, sur lesquelles le projet Forge+ est prévu. En s'installant sur ces friches, le projet respecte les objectifs européens et français visant à limiter l'artificialisation des sols* ». Elles et ils ont indiqué l'originalité de cette approche : « *Le territoire se distingue ainsi positivement, car la réhabilitation de friches pour un usage industriel reste rare : parmi les 57 projets lauréats de France Relance pour le recyclage de friches industrielles, seuls 9 ont conservé une vocation industrielle* ».

Des participantes et participants ont exprimé des préoccupations concernant « *les impacts du remaniement de ces sols, notamment pendant la phase travaux pour les habitants du Tennis et les autres riverains du site* ».

Les contributions ont indiqué que le site envisagé par le projet serait pollué. Des participantes et participants ont rapporté que « *les sols de ces deux sites sont particulièrement pollués -- lieux de stockage de déchets issus des différentes usines du Creusot, avec notamment du charbon, mais aussi des déchets des hauts fourneaux ou encore des déchets liés aux essais de tirs de canon, anciennement produits sur place* ».

Une potentielle pollution à l'amiante a également été indiquée : « *Il est également question d'amiante, suite à la démolition d'une partie du quartier du Tennis. Les déchets de cette démolition ont été déposés sur Feu de Verse, mais un sas de désamiantage aurait été organisé* ».

Un constat géotechnique a préoccupé le public pour la construction du bâtiment : « *Le sous-sol du site est mauvais* ».

Des inquiétudes ont été exprimées concernant les **risques sanitaires et environnementaux** : « *Contenus chimiques des remblais (métaux lourds) et risque d'écoulement dans les ruisseaux* », et « *remuer ou déplacer des dépôts anciens de matériaux issus de l'activité métallurgique comporte des risques sanitaires* ».

Des contributions ont révélé une **insuffisance perçue dans la communication des données techniques** sur : « *Des analyses donnant la nature des polluants contenus dans ces sols auraient été réalisées* ».

### Une question a porté sur :

- La gestion des déchets : « *Où seront acheminés et déposés les déchets ?* »

### Des demandes ont porté sur :

- La réalisation d'une étude pour évaluer et suivre les impacts du projet sur les sols : « *Etudes et projection des effets de l'activité sur les sols* » ;
- Le confinement privilégiant la sécurité : « *Pour les sols pollués de Creusot Vêtement, privilégiez le confinement sur place après analyse, en imperméabilisant pour éviter des infiltrations* » ;
- La caractérisation des sols « *Dresser un inventaire précis, une analyse des sols sur différents endroits compte-tenu de l'hétérogénéité en nombre suffisant* » ;
- Une gestion responsable : « *Assumer une bonne gestion des terres polluées* » ;
- La publication des analyses de sols réalisées notamment celles faites dans les sols de la friche ;

- Utiliser des matériaux durables et adaptés au climat local ;
- Assurer un suivi à long terme de l'efficacité des solutions de confinement ;
- Un suivi environnemental continu de l'évolution des sols traités ;
- Une approche différenciée selon l'hétérogénéité des contaminations ;
- L'intégration des enjeux de sols dans une vision globale des impacts environnementaux du projet.

## Air

Des contributions ont révélé des préoccupations concernant **les impacts directs du projet sur la qualité de l'air local**. Les participantes et participants ont rapporté que Framatome « *indique être dans les normes concernant les risques* » mais se sont interrogés sur le positionnement réel de l'entreprise par rapport aux seuils réglementaires.

La question de la pollution atmosphérique n'a pas été « *pas suffisamment abordée* » dans les documents de présentation du projet. Des contributions ont précisé que Framatome « *se prépare à une Evaluation des Risques Sanitaires (ERS) pour son dossier d'autorisation* ».

Une vigilance a porté sur « *la poussière et le contrôle des fumées* ». Les participant·es ont indiqué la nécessité d'anticiper une dégradation de la qualité de l'air : « *Plus de pollution* », « *Va aussi avoir un impact négatif sur l'environnement local* », « *La fumée inquiète du point de vue de la sécurité* »

D'autre part, des préoccupations concernant la qualité ont été exprimées concernant « *les impacts du remaniement de ces sols, notamment pendant la phase travaux pour les habitants du Tennis et les autres riverains du site* », concentrées sur « *la pollution de l'air, notamment par l'émission de poussières polluées* ». Le public a souligné **l'impossibilité d'évaluer les risques** : « *Sans connaître la composition et le volume de ces sols, il est impossible de dire quelles seront les précautions à prendre sur le chantier ni si le confinement sur place sera une solution et comment le réaliser, ni ce qu'il sera possible de faire des matériaux extraits* ».

### Une question a porté sur

- Les rejets atmosphériques : « *Comment seront récupérées les fumées de la nouvelle forge ?* » ;
- Des mesures préventives « *qu'est-ce qui est prévu pour limiter tout ce qui est fumée, bruit, vibrations, et ainsi de suite ?* » ;
- « *L'impact sur les enfants de la maternelle à côté* ».

### Des propositions ont porté sur :

- Des mesures préventives et correctives : « *Veiller à limiter au maximum les impacts environnementaux, les nuisances liées à l'activité, bruits, rejets* » ;
- L'amélioration de la transparence sur les niveaux d'exposition réels par rapport aux seuils réglementaires ;
- Le renforcement des systèmes de captage et traitement des fumées ;
- « *Des informations précises quant aux modalités de traitement et de dépollution de ces terres* »
- « *Ma question concerne la fabrication de lingots par refusion. En fait, cette technique va bien sûr générer des gaz et des poussières. Quel est le système de dépoussiérage prévu sur cette installation ?* »

## Ressource en eau

Des participantes et participants ont intégré une **dimension prospective liée au changement climatique** : « *Dans un contexte de réchauffement climatique, les tensions sur la ressource en eau sont appelées à s'intensifier* ». Elles et ils ont rapporté que « *Le rechargeement des nappes phréatiques devient de plus en plus aléatoire, notamment* »

*en raison de la hausse des températures estivales et de la fréquence accrue des sécheresses, comme l'indiquent les projections du site 'climadiag<sup>63</sup>' de Météo-France ».*

D'autres préoccupations ont été exprimées concernant les **risques climatiques** : « *nous assurer de la prise en compte des risques provoqués par les aléas climatiques extrêmes (sécheresses, fortes chaleurs, tempêtes...) ».*

Des contributions ont fait état de **spécificités hydrogéologiques locales** en rapportant que le territoire « *repose essentiellement sur des ressources hydriques limitées, issues des eaux de surface et de la rivière Bourbince, un modeste affluent de l'Arroux* ».

Le public a constaté l'ironie toponymique du site : « *le territoire du Creusot -- dont le nom même évoque l'aridité ("creux sec")* » et sa particularité géographique : « *on a de l'eau de surface. Ce qui aujourd'hui n'est pas forcément un inconvénient quand on voit le problème qu'il y a dans les nappes* ».

Des participantes et participants ont rapporté que la Bourbince<sup>64</sup> est « *soumise à des étiages sévères* » et évoquent « *la diminution des débits des fleuves* » dans le contexte du changement climatique. Des préoccupations ont été exprimées concernant les besoins en eau du projet « *le projet Forge+ nécessitera un système de refroidissement intensif, avec une consommation estimée à plusieurs dizaines de mètres cubes d'eau par heure* » et les conflits d'usage futurs : « *À moyen et long terme, la rareté de l'eau pourrait engendrer des arbitrages difficiles entre les différents usages : Besoins industriels, agriculture, alimentation en eau potable, ou encore sécurité incendie* ».

Des participantes et participants ont identifier l'enjeu de **préservation de la ressource en eau** : « *Anticiper ces tensions et organiser une gouvernance locale de l'eau, fondée sur les principes de sobriété, de solidarité et de durabilité, constitue un enjeu critique pour assurer l'acceptabilité et la résilience du projet* ».

**Une demande a porté** sur la minimisation de l'imperméabilisation des sols pour préserver les cycles hydrologiques.

#### **Gestion des eaux pluviales**

Des participantes et participants ont indiqué **l'existence d'infrastructures** critiques traversant le site. « *Il y a deux réseaux pluviaux indispensables qui transitent par cette parcelle pour rejoindre l'étang Leduc à des profondeurs importantes et passent sous la voie ferrée* ». Ces réseaux « *drainent une grande partie de la ville du Creusot* » et des contributrices et contributeurs ont exprimé leurs inquiétudes : « *le passage de canalisations sous le site Feu de Verse, correspondant à des réseaux d'évacuation des eaux pluviales* », « *Impact sur le ruisseau passant en dessous et qui s'écoule vers l'étang Leduc après son passage sous la voie ferrée* ».

Un point de vigilance a porté sur la **récupération d'eau de pluie** : « *La captation des eaux de pluie n'est peut-être pas la bonne solution. Il y a peut-être un risque d'assèchement de la terre en captant l'eau de pluie et par conséquent des risques de fissures pour les bâtiments* ».

#### **Une question a porté sur :**

- Les réseaux pluviaux souterraines du site du projet : « *que deviennent elles sachant qu'elles drainent une grande partie de la ville du Creusot ?* »

#### **Une demande a porté sur :**

- La préservation des infrastructures existantes et l'intégration harmonieuse du projet avec les réseaux de drainage urbain.

#### **Une proposition a porté sur**

- « *Plutôt que de récupérer les eaux de pluie, récupérer les eaux "grises" de la ville pour assurer le fonctionnement de la forge* ».

63 Climadiag par commune, de MétéoFrance : lien.

64 La Bourbince est une rivière du département de Saône-et-Loire et un affluent gauche de l'Arroux.

## Traitement des effluents

Des participantes et participants ont révélé une lacune dans la présentation du projet concernant **le traitement des rejets** « *Le traitement des effluents n'est pas abordé* ».

Elles et ils ont souligné l'importance de cette question dans le contexte d'un « *bassin fragile dans son approvisionnement et qui n'est alimenté que par des eaux de surface* ».

### Une question a porté sur :

- *Le « traitement des eaux de pluie sur un sol qui aura été artificialisé ».*

## Climat

Des participantes et participants ont constaté l'absence d'éléments chiffrés précis : « *j'ai vu des euros, mais je n'ai pas vu combien de tonnes d'émissions carbone a été émis* ». Certaines contributions ont dénoncé une **sous-évaluation des impacts climatiques** : « *Des émissions de gaz à effet de serre cachées. Le dossier du maître d'ouvrage présente l'énergie nucléaire comme une énergie bas-carbone mais aucun développement sur ce sujet ne figure dans ce dossier* ».

L'inadéquation temporelle avec l'urgence climatique a également été soulignée : « *Le GIEC préconise une réduction immédiate et radicale des gaz à effet de serre et non dans 15 à 20 ans. Pourtant le chantier de cet atelier puis ses productions vont être une source importante de gaz à effet de serre durant les prochaines années* ».

Une critique liée aux **débouchés des pièces produites sur Forge +** a été formulée : « *Ce nouveau programme nucléaire va être climaticide avant de devenir bas-carbone, mais ce sera trop tard* » et « *C'est un projet qui présente une grande fragilité à la fois environnementale, économique et sociale* ».

Des réserves ont été exprimées : « *une forge reste, par nature, une source importante de pollution, même avec des technologies récentes* » et « *Le choix de construire une forge en 2025 a été critiqué par une minorité, perçu comme un 'mauvais signal' au regard de l'urgence climatique* ». « *Je ne suis pas sûr(e) que les entreprises respectent toujours leurs engagements écologiques* » et « *D'autres ont exprimé un scepticisme quant à la réelle capacité des entreprises à limiter leur empreinte carbone ou à prévenir les risques sanitaires* ».

Des participantes et participants ont mis en avant **l'inscription du projet dans la transition énergétique** française avec des impacts positifs comme la « *Réduction de l'énergie fossile* » ou un « *Impact positif en termes d'emploi et de sauvegarde énergétique* ».

D'autres participantes et participants se sont interrogés sur la **cohérence climatique du projet** : « *Ce projet et l'ensemble des projets de ce nouveau nucléaire sont d'abord climaticide avant de devenir bas-carbone, mais il sera trop tard* », « *il semble que l'énergie nucléaire ne puisse contribuer que marginalement, trop tardivement (...) à la réduction du réchauffement climatique* », « *Le GIEC préconise une réduction immédiate et radicale des gaz à effet de serre et non dans 15 à 20 ans. Pourtant le chantier de cet atelier puis ses productions vont être une source importante de gaz à effet de serre durant les prochaines années* ».

Le public a souligné la **complexité de la chaîne d'approvisionnement** : « *Si la cuve sera bien estampillée 'made in France', sa chaîne de production repose sur des matières premières (acier, nickel, chrome) qui émettent des gaz à effet de serre... Il faut les importer par bateaux, camions, trains* ».

Un constat critique a émergé concernant l'absence d'analyse des émissions de gaz à effet de serre : « *il n'y a aucune analyse en termes d'émissions de gaz à effet de serre, à l'échelle du site en vue du net zéro alors que du gaz serait utilisé* ».

### Des questions ont porté sur :

- *La compensation carbone : « Faites-vous de la compensation carbone ? » ;*
- *« Ce projet est-il compatible avec les engagements climatiques nationaux et internationaux ? » ;*

- Des clarifications précises sur l'évaluation climatique globale : « *Quel sera le bilan carbone global du projet, comprenant la construction et l'exploitation, mais également celui des réacteurs EPR en comparaison avec les énergies renouvelables ?* » ;
- La publication des études : « *dans le cadre du débat public, nous demandons la publication de toutes les études qui ont déjà été réalisées* » et « *Où seront publiés les risques des analyses de spécialistes indépendants Bilan carbone ?* ».

### Des demandes ont porté sur :

- La publication d'un « *bilan carbone complet* » incluant tous les scopes d'émission ;
- « *Une méthodologie transparente de calcul* » mise à disposition du public ;
- Une analyse approfondie de l'empreinte carbone du projet. Les participantes et participants constatent que « *La fabrication de la cuve destinée aux EPR s'inscrira dans le scope 3<sup>65</sup> amont de la stratégie bas-carbone d'EDF, mais elle contribuera également aux émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire d'accueil de Forge+* ». « *Il est nécessaire de conduire une analyse d'impact en matière de gaz à effet de serre de tous ces projets, non pas avec des valeurs moyennes, mais avec des valeurs réelles, années par années* »

### **Faune, Flore**

Des participantes et participants ont révélé une préoccupation concernant **l'impact du projet sur la biodiversité du site**. La présence d'espèces animales diversifiées a été rapportée et des oubliés ont été soulignés : « *Alors déjà, vous avez oublié les biches* » et les « *Chauve-souris pas identifiées* ».

Des participantes et participants ont exprimé des réserves sur des **mesures compensatoires** traditionnelles : « *Nous aimerais qu'une attention particulière soit portée à la biodiversité du site, dont un projet de compensation ne peut combler les pertes* ». Cette approche s'inscrit dans une préoccupation plus globale : « *L'extinction de masse de la biodiversité met en péril nos conditions de vie car nous dépendons directement des ressources et services écosystémiques qu'elle procure* ».

Des participantes et participants ont perçu le projet comme une **opportunité d'exemplarité environnementale** : « *Il ne faut pas que le projet sacrifie la faune. Il faut que le projet soit modèle et réussisse à aller au-delà de la compensation : faire une forêt urbaine par exemple* ».

Des inquiétudes ont été formulées sur la **pollution lumineuse** et « *son impact sur les insectes et les chauve-souris* », ainsi que les difficultés pratiques de **relocalisation des espèces** : « *comment vous allez faire pour récupérer les animaux ? Parce qu'aussitôt qu'il y aura le moindre bruit ils vont se sauver* ».

Des participantes et participants ont indiqué un **déficit d'information concernant les études environnementales**. « *Les études détaillées qui semblent avoir été réalisées n'ont pas été fournies, ce qui ne nous permet pas de nous prononcer de façon précise sur les impacts de ce projet et les mesures compensatoires nécessaires* ». Le public a évoqué l'accessibilité de l'expertise : « *Un avis sur la gestion des impacts ne peut être donné sans détermination précise de la localisation, du type, de la surface et des espèces visées* ».

Des participantes et participants ont fait part d'une inquiétude concernant une **compensation éloignée du site** : « *La diversité biologique, même si elle est peu marquée sur ce site en espèces remarquables, sera impactée. On ne peut se limiter à sa compensation à distance (qui est à préciser)* ». Les participantes et participants ont souligné l'importance de considérer l'utilité de la compensation « *pour les riverains dans leur environnement immédiat* »

Des participantes et participants ont identifié plusieurs constats concernant la biodiversité du site et les enjeux écologiques du projet. D'un côté, elles et ils considèrent qu'il s'agit d'une « *ancienne ZI. On ne détruit pas de la forêt vierge* » et que l'*impact du projet très faible par rapport à l'enjeu de souveraineté du pays*. De plus, *ancienne*

<sup>65</sup> Le niveau 3 (ou scope 3) correspond aux émissions indirectes, telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour la réalisation du produit.

ZI ». À l'inverse, d'autres participantes et participants perçoivent le site comme « *une forêt urbaine qui représente un poumon vert autant que le parc de la Verrerie* » et estiment qu'il serait dommageable de « *défricher cet écosystème incroyable* ».

**Des questions portent sur :**

- L'environnement du site Feu de Verse. « *Les arbres, est-ce qu'on va tout raser ou garder un petit peu de verdure ?* » ;
- L'efficacité des mesures : « *il y a une obligation de compensation, mais il n'y a pas d'obligation de résultat. Ce qui voudrait dire, on compense, et si l'écosystème ne se forme pas, tant pis pour eux, c'est ça ?* » ;
- La préservation des corridors écologiques : « *Comment faire en sorte de préserver un couloir écologique pour les espèces qui utilisent ce terrain ?* » ;
- « *Comment faire en sorte de préserver un couloir écologique pour les espèces qui utilisent ce terrain ?* » ;
- L'incertitude sur la nature écologique du terrain : « *Est-ce que le foncier est déjà pollué ou est-ce une forêt urbaine ?* » ;
- Des mesures concrètes d'aménagement : « *Quelles sont les obligations en matière de compensation environnementale ? Est-ce que ces zones de compensation seront proches du site du projet ?* ».

**Des demandes ont porté sur :**

- La préservation écologique : « *Nous aimerais qu'une attention particulière soit portée à la biodiversité du site, dont un projet de compensation ne peut combler les pertes* », « *conserver le maximum de végétation pour préserver les riverains de Feu de Verse* ». Les participantes et participants « *s'accordent sur le besoin de conserver ou de replanter un maximum d'arbres pour maintenir une barrière végétale* » ;
- Des mesures concrètes d'aménagement : « *Établir des corridors urbains* », « *Restaurer les continuités écologiques* » ;
- Mise à disposition des études détaillées aux associations environnementales ;
- Définition précise des espèces visées, surfaces et localisations des compensations ;
- Prise en compte de l'utilité écologique locale pour les habitantes et habitants riverains.

**Des propositions ont porté sur :**

- Les mesures d'accompagnement sur site : « *installer des nichoirs à oiseaux et des gîtes à chauves-souris sur l'usine* » « *Planter des haies en compensation de la destruction des boisements* »
- L'amélioration du cadre réglementaire : « *Instaurer une obligation de résultat* » concernant les compensations « *Suivi de l'efficacité des compensations par un comité indépendant* » Élargir les « *espaces naturels à un rayon de 25km* » dans le cadre des compensations ;
- Des modalités de compensation innovantes : « *Acheter des zones de compensation à des tiers comme la CCI<sup>1</sup>* » ; « *Remettre les terrains acquis à des opérateurs ou associations publiques* ».

## Paysages

Des participantes et participants ont porté un regard critique sur les constructions industrielles actuelles de la zone industrielle « *l'habillement en tôle n'est pas esthétique* ». Des contributions ont considéré que le « *nouveau bâtiment du Centre technique n'est pas réussi et que son revêtement réfléchit la lumière (effet aveuglant)* et préconise de ne pas reproduire le même type de bâtiments pour Forge+ ».

Des participantes et participants ont exprimé des inquiétudes particulières concernant l'**impact visuel du projet** : « *Impact direct pour la vue depuis le domicile* », « *Nuisance pour la cité du Tennis* », et la « *pollution visuelle concernant le parking employé Framatome* ».

Des **préoccupations esthétiques et fonctionnelles** ont émergé concernant les choix techniques : « *Sur le revêtement : du béton ou du ciment et surtout pas du bitume qui sera trop chaud en été* ». Une attention

particulière a été demandée pour la **végétalisation et la localisation des parkings** afin « d'éviter le vis-à-vis » avec les habitations riveraines.

Des participantes et participants ont exprimé une préoccupation : « *Intégration paysagère et acoustique avec un point particulier sur l'aménagement du parking car mon domicile jouxte le terrain* ».

#### **Des questions ont porté sur :**

- L'architecture de l'atelier « *Comment seront gérés les choix architecturaux pour faire mieux que l'intégration paysagère du bâtiment du Centre technique, construit récemment ? Quels seront les choix esthétiques concernant les bâtiments (couleur...) ?* » ;
- Le parking : « *si la faisabilité d'un parking en souterrain a été étudiée, ce qui permettrait à la place d'un parking aérien de construire peut-être une compensation végétale ?* » ;
- *La qualité de vie* « *Comment compenser la perte de qualité de vie des habitants en proximité ?* ».

#### **Des propositions ont porté sur :**

- les stratégies pour atténuer l'impact visuel des bâtiments industriels : « *Toit terrasse + végétalisation du site* » ; « *bardage végétal* » pour l'usine, « *Laisser les arbres le long de la route pour que les habitants ne voient pas l'usine* », « *Masquer les bâtiments de 40m de haut par un habillage en prenant l'exemple du Centre de Conservation du Louvre à Lens, bâtiment imposant mais presque invisible selon le participant* » ou encore « *Il y a aussi l'idée de construire le bâtiment enterré ou semi-enterré* » ;
- Une réflexion plus large sur la stratégie d'intégration de l'atelier :
  - o « *Soit faire de Forge+ un lieu emblématique du territoire, voire un lieu touristique ; soit essayer de le cacher au maximum dans le paysage* » ou « *Prendre exemple sur les préconisations pour les bâtiments agricoles (couleur sable et vert clair, matériaux...)* »
  - o « *Travailler sur l'esthétique du bâtiment (sur la longueur, trouver un effet visuel d'allongement des formes, effet de rythme, couleurs et végétaux)* »
  - o « *Éviter l'effet masse sur la largeur du bâtiment selon l'angle d'entrée* »
  - o « *Anoblir la façade en reprenant un effet patrimonial industriel* »
  - o « *Fabriquer des merlons pour aménager l'espace, sans camions in situ* »
  - o « *Rachat du site auto-distribution afin de végétaliser le quartier* »

#### **Des demandes ont porté sur :**

- Des compensations : « *Envisager la plantation d'arbres sur le quartier du Tennis si des arbres sont supprimés sur le terrain envisagé pour le projet* » ;
- La concrétisation des engagements : « *Beaucoup de "paroles" sur la réalisation d'une bordure verte ou des aménagements anti-bruit, mais nous ne pouvons-nous contenter de promesses. Nous comprenons que le projet n'est pas abouti, qu'il est encore en cours d'étude, mais alors le Débat public ne peut conclure qu'à des préconisations* » ;
- Une exigence claire de « *qualité architecturale indispensable au regard du caractère du centre technique actuel* ».

#### **Besoins en énergie du projet**

Des participantes et participants ont identifié plusieurs constats techniques et stratégiques concernant les **besoins énergétiques du projet Forge+** : « *Les températures nécessaires pour forger une cuve de 600 tonnes sont de l'ordre de 1300 °C, avec des exigences de sécurité nucléaire extrêmes. Cela représente plusieurs milliers de mégawattheures par an, soit l'équivalent de la consommation électrique chauffage de plusieurs milliers de foyers* ».

Le processus de production lui-même a généré des questionnements techniques précis : « quand on parle de chauffer 400 tonnes, on n'est pas un four à pizza. On a des quantités d'énergie énormes. Et ça, pour monter en température à 1000 degrés, essentiellement on va utiliser du gaz ».

Des participants et participantes ont constaté également une **dépendance énergétique multiple** : « la France importe 99% de son gaz naturel ce qui soulève des enjeux de dépendance, de souveraineté énergétique et de compatibilité avec les trajectoires de décarbonation ».

#### Des questions ont porté sur :

- L'alimentation des équipements : « Les fours sont-ils chauffés au gaz ? Et par où allez-vous faire passer le tuyau ? » et « Quelle sera l'énergie utilisée pour les fours (de refusion et de traitement thermique éventuels) ? Seront-ils alimentés au gaz ou exclusivement à l'électricité ? » ;
- L'exploration d'alternatives : « est-ce que vous avez bien étudié tous les moyens disponibles pour alimenter cette nouvelle forge ? Est-ce qu'on parle du gaz ? On sait que la situation est difficile avec la Russie. L'électricité, on va en avoir besoin de plus en plus. Mais on a besoin d'autres énergies alternatives » ;
- L'intégration d'énergies renouvelables : « Installation de panneaux solaires », « Peut-on envisager l'installation de panneaux solaires sur les nouveaux bâtiments ? » et « Le bâtiment sera-t-il producteur d'énergie ? Y aura-t-il des panneaux solaires ? » ;
- Chaleur fatale : « Peut-être peut-on récupérer cette énergie pour chauffer des serres, des bâtiments, une zone d'activité ? »
- La géothermie : « Est-il prévu un chauffage des bâtiments par géothermie ? »

#### Les propositions ont porté sur :

- La piste de l'hydrogène : « Aujourd'hui, on a parlé de la nouvelle forge. On parle d'une alimentation en gaz et en électricité. J'ai récemment vu un documentaire où le groupe Thyssen Krupp, un groupe allemand, est en train, eux aussi, d'installer des nouvelles forges. Puisqu'ils travaillent dans le milieu de l'acier. Et ils étudient une solution au niveau de l'hydrogène ».
- La récupération de chaleur fatale<sup>66</sup> : « Il est impératif d'envisager dès le départ un système de récupération thermique pour valoriser l'énergie consacrée au chauffage des pièces ».
- Des applications concrètes : « Pourquoi ne pas utiliser l'énergie récupérée dans les bâtiments pour créer un réseau de chaleur disponible à de nouveaux logements ? »
- Des exemples de bonnes pratiques : « Des exemples comme celui d'ArcelorMittal à Dunkerque montrent qu'il est possible de récupérer la chaleur issue de l'incinération ou d'unités industrielles pour chauffer des milliers de logements ».

## Santé

Des participantes et participantes ont regretté que l'approche sanitaire globale n'est pas été suffisamment prise en compte « le principe de la santé environnementale n'a pas été mis davantage en exergue. Sur un projet tel que celui-ci, évidemment, il y aura des impacts liés forcément aux effets de serre, mais aussi des impacts sur tout ce qui est pollution. Et l'idée, c'est de mettre beaucoup plus en avant ces diagnostics liés à la santé ».

Des participantes et participants ont évoqué des craintes une « Proximité avec les usines. Pollution, bruit, chaleur... ».

<sup>66</sup> [Chaleur de récupération des processus industriels | Ministères Aménagement du territoire Transition écologique](#)

## Bruit et vibrations

Des participantes et participants ont identifié clairement les « difficultés : bruit, vibrations » comme un enjeu central du projet. Cette préoccupation est directement liée à « l'enjeu de l'emplacement urbain et les nuisances sonores pour les riverains ».

Les « **nuisances sonores** concernant le Tennis » ont été évoquées dans plusieurs rencontres : « le bruit constitue une difficulté pour la mise en œuvre du projet sur le territoire » et « la potentielle difficulté de cohabitation avec les riverains [est] liée aux nuisances sonores ».

Un point de vigilance a été souligné « pour limiter au maximum les nuisances sonores, pendant la phase d'exploitation mais également pendant les travaux, principalement la nuit ».

Des craintes ont été exprimées en lien avec une autre expérience vécue sur le territoire : « A TORCY, et tout autour, nous subissons le vacarme du circuit Vaison y compris le week-end. Toutes fenêtres fermées, double vitrage, je suis gênée par le bruit, autant que par les motos qui passent sur le chemin ». Une préoccupation technique a été indiquée : « Le lac de Torcy entraîne un effet rebond pour le bruit. Cet effet de réverbération/réflexion n'a pas été pris en compte lors des autorisations ». À l'inverse, une visite de la forge actuelle a apporté un éclairage : des participantes et participants ont fait part de leur ressenti suite à la visite de la forge actuelle proposée par Framatome dans le cadre de la concertation préalable. "Une fois les portes fermées, on n'entendait plus rien" ». « Lorsqu'on était à peine sortis de l'usine, il n'y avait plus du tout de bruit. Et ça, pour nous, en tant qu'habitantes du tennis, ça a été très important ».

Des participantes et participants se sont également inquiété·es des « problèmes de nuisances sonores liées aux transporteurs » et « attention à l'arrivée des camions -> accidentogène ?».

### Des questions ont porté sur :

- « Est-ce que le projet Forge+ va causer des nuisances, comme du bruit ou de la pollution ? » ;
- « Quels sont les impacts du bruit sur le voisinage ? » ;
- « Quel est l'impact des nuisances sonores et vibratoires sur les riverains ? » ;
- « Jusqu'où vont les pics sonores ? Jusqu'à quelle distance peut-on les entendre ? » ;
- « Quels bruits générés par les machines la nuit ? » ;
- « Qu'est-ce qui est prévu pour limiter tout ce qui est fumée, bruit, vibrations, et ainsi de suite ? » ;
- « Combien de trains fonctionneront par jour et par nuit ? Généreront-ils du bruit ? » ;
- « Comment sera gérée la période des travaux ? (Circulation, bruit...) » ;
- « Comment répondre aux problèmes de nuisances sonores liées aux transporteurs ? » ;
- « Quel impact sur la santé des habitants des environs ? » ;
- « A quoi peut-on s'attendre avec Framatome/forge ? Aurons-nous des recours ? » ;
- « Allez-vous anticiper les éventuelles propagations et renforcements de sons liés à des surfaces déjà connues ? » ;
- « Où allez-vous placer les capteurs pour vous assurer que les nuisances sonores seront acceptables par tous ? » ;
- « Quel est l'impact des vents dominants venant de l'ouest sur les bruits, la poussière et la fumée ? ».

### Des propositions ont porté sur :

- « L'importance de poursuivre la diffusion d'une information régulière sur les suites du projet, notamment sur cette question des nuisances liées à la phase travaux » ;
- L'aménagement urbain : « Ne pas faire d'ouverture donnant sur le quartier du Tennis » ;
- La « mise en place de systèmes de protections acoustiques performantes, notamment pendant le chantier » ;
- Des murs acoustiques : « Étudier la possibilité d'un mur acoustique en raison de la proximité avec les zones d'habitations », « Bande végétale et murs anti-bruit », « Planter des arbres sur les deux côtés de l'avenue de la Paix afin de limiter les nuisances sonores » ;

- Des mesures de suivi et contrôle : Des participantes et participants ont demandé la « *création de comité de suivi après installation : contrôle des bruits etc. avec un institut indépendant et les habitants* ».

## **Cadre de vie et aménagement du territoire**

Les échanges sur l'attractivité du projet Forge+ ont porté sur la gestion du trafic, notamment pour le transport poids lourds et la sécurité piétonne. Mais aussi au regard des impacts environnementaux. Des échanges ont porté également sur les logements adaptés pour accueillir une main-d'œuvre croissante, les services publics, l'offre culturelle. Ces débats ont porté plus largement sur l'attrait la fidélisation les talents dans un bassin d'emploi confronté à des défis sociaux et économiques.

### **Mobilités de proximité**

Des participantes et participants ont signalé des **problématiques de circulation** préexistantes dans le quartier. Une riveraine ou un riverain alerte sur la saturation du réseau viaire local : « *Aucun accès ne doit passer par la rue des Acacias qui est déjà surchargée et dangereuse* ».

Des inquiétudes ont porté sur la « *la gestion aussi des convois exceptionnels* qui vont être générés par l'activité de ce site, donc les problématiques de circulation » sur une durée de chantier « *prévu de durer presque 5 ans* ». « *Point de vigilance sur les flux des fabrications [NDLR : aller-retour convoi exceptionnel]* ».

Des participantes et participants ont révélé des préoccupations concernant **l'impact du projet sur la circulation locale**, notamment autour de l'avenue Gaston Bachelard. Elles et ils ont rapporté que « *cette avenue constitue actuellement un axe de liaison essentiel entre le quartier du Tennis et la zone commerciale de la rue de Pologne : « privatisation de l'avenue Gaston Bachelard qui est vécue comme un véritable problème nécessitant un aménagement pour préserver la connexion entre le quartier du Tennis et la zone de commerces rue de Pologne (Intermarché, Action, etc.)* » « *Il est noté que de nombreux habitants et habitantes du quartier ne disposent pas de voitures et que c'est en longeant l'avenue Gaston Bachelard à pied ou à vélo qu'il est possible de se rendre rapidement dans ces magasins* ».

Elles et ils ont souligné également l'importance du **parking poids lourds actuel** de la zone industrielle<sup>67</sup>, actuellement utilisé non seulement pour le stationnement dédié mais aussi par les habitantes et habitants se rendant vers les serres municipales et les agences d'intérim via le chemin piéton et la rue de Chanzy.

Des craintes ont été exprimées concernant les **reports de circulation et les risques de congestion**, notamment au niveau du rond-point jugé "très sensible" avec « *un risque de conflit suite à la suppression de l'avenue Bachelard, et un risque de blocage au niveau du feu au bout de la rue Marcet* ».

### **Des questions ont porté sur :**

- « *Qu'est-ce qui va être mis en place sur le secteur pour sécuriser tout ce qui va être piétonnier par rapport à un environnement qui va être assez chargé en termes de transport et de transport lourd, et tout ce qui va être lié aux nuisances sonores également ?* »
- « *Quel est l'impact de la canalisation de gaz sur les habitations du quartier ?* ».
- Les modalités de transport des matériaux et l'évolution du trafic ferroviaire : « *Est-ce que les trains vont changer, les modalités de transport de lingots entre Induseel et Framatome [NDLR : des trains plus gros] ?* »

<sup>67</sup> Ce parking est situé sur l'espace qui doit accueillir le raccordement avec la voie ferrée.

#### Des propositions ont porté sur :

- Les aménagements compensatoires. L'aménagement obligatoire d'infrastructures piétonnes et cyclables : « *Nécessité de l'aménagement d'une voie piétonne et cyclable, le long de l'avenue Gaston Bachelard* »
- « *Impliquer concrètement la population locale, par exemple de réduire les factures d'électricité des riverains* ».

#### A l'intention de la CUCM :

- La réorganisation du rond-point et la limitation des risques de blocage par « *un accord entre les industriels locaux sur les horaires afin de fluidifier le trafic* ». Le déplacement de l'espace canin pour créer un parking salarié afin de « *limiter la circulation au rond-point Magenta* »
- « *Utiliser l'emprise de la liaison RTE pour installer une piste cyclable permettant la liaison Le Creusot/voie verte* ».

### Flux internes à Framatome

Des contributrices et contributeurs ont souligné la complexité actuelle des déplacements avec la dispersion géographique des installations de Framatome : « *Framatome, c'est une multitude d'ateliers, et on passe beaucoup de temps dans les transports* ».

L'optimisation des flux logistiques est apparue comme un enjeu pour les participantes et participants. L'indépendance des ateliers est perçue comme souhaitable.

#### Des questions ont porté sur :

- L'efficacité des modes de transport : le « *Train plus éco que transport exceptionnel ?* »
- L'évolution des flux : « *Est-ce que les nouveaux flux de Forge+ limiteront les transports entre les ateliers et la forge ?* » afin de limiter les transports de pièces et de personnes entre forge actuelle et nouvelle.
- La maintenance ferroviaire : « *La société Rave est concernée pour l'exploitation des voies ferrées mais qui s'occupe de l'entretien des voies et de leur adaptation ?* »

#### Des propositions ont porté sur :

- « *Regrouper sur un même site* » les différents ateliers pour réduire les temps de transport internes.
- Développer des solutions de transport dédiées entre les sites, notamment « *des vélos électriques à disposition* » pour les déplacements de courte distance.

### Mobilités et transports sur le territoire

Les données de **mobilité domicile-travail** ont indiqué : « *on a 16 626 actifs occupés qui résident sur le bassin d'emploi du Creusot, ça fait 72%, ce qui est un taux relativement élevé des actifs* ». Parallèlement, « *5844 salariés [...] entrent sur le territoire quotidiennement pour venir travailler sur le bassin d'emploi* ». Cette attractivité professionnelle coexiste avec des difficultés de circulation : « *De plus en plus de monde sur la RCEA* ».

Des atouts ont été reconnus par des participantes et participants : « *Les atouts à communiquer, le TGV et le foncier pas cher, qui est un avantage* ». Cependant des participantes et participants ont indiqué des **difficultés actuelles**

**de desserte du territoire** « *seule la navette bus TGV LR 706 Mobigo relie les deux centralités, depuis la fermeture de la ligne SNCF entre Autun et Etang-sur-Arroux* », obligeant les usagères et usagers d'Autun à effectuer un changement en gare routière d'Ecuisses. La topographie locale est identifiée comme un facteur limitant : « *Avec une topographie montagneuse, cet axe présente un profil sinueux et rend les déplacements quotidiens complexes en saison hivernale* ».

D'autres contributions ont indiqué : « *Le manque d'attractivité du territoire ne vient pas d'un problème d'accessibilité, car il dispose d'une gare TGV sur la ligne Paris-Marseille* ».

Des participantes et participants ont souligné **l'insuffisance actuelle des infrastructures dédiées aux mobilités douces** et constatent que les habitantes et habitants se déplacent « *à pied ou à vélo* » le long de l'avenue Gaston Bachelard pour accéder aux commerces.

Des questions ont porté sur :

- « *Quels aménagement et transports en commun pour les employés de Framatome ?* »

A l'intention de la CUCM :

- Les modalités d'organisation des transports : « *Quelles solutions sont mises en place pour les transports ? (Taxi, bus...) ?* », « *Est-il envisagé de mettre en place des bus entreprises RCEA Chalon Creusot aux bons horaires ?* ».
- Des améliorations de l'offre de transport : « *Favoriser la mobilité entre les villes de la CUCM, entre les villes du 71 et au sein du Creusot* », « *Créer une ligne de bus ou de train directe entre Chalon et Le Creusot* ».

A l'intention de la CUCM et la Région BFC, des propositions ont porté sur :

- « *Mutualiser les transports entre le Creusot et Chalon* »
- « *Développer des transports en commun et des routes pour répondre à l'augmentation de la population induite par le projet* ».

A l'intention de RTE :

- « *Associer le tracé RTE avec d'autres infrastructure (voies vertes, voies bus...) et intégrer les itinéraires publics* ».

## Logement

**L'état du parc de logements existant** a fait l'objet de constats : « *On sait que sur le territoire, il y a énormément de logements, voire de maisons qui sont à l'abandon. Ou qui ne sont pas réhabilitées* » ou encore « *Logements pas propres, difficile de trouver de bons logements* ».

Des participantes et participants ont contesté l'existence d'un parc adapté : « *Suite à la réunion de concertation du 24 juillet à Montceau, je conteste qu'il y ait un parc de logements digne de ce nom et disponible au Creusot surtout en accession à la propriété* ».

Le **financement des infrastructures d'accueil** a été également soulevé : « *Ce n'est pas à Framatome de payer* ».

Les contributrices et contributeurs ont identifié des lacunes selon les catégories socioprofessionnelles. La problématique du logement des cadres a été soulignée : « *comment attirer les cadres au Creusot, c'est à dire trouver des appartements ou des maisons qui sont vraiment en état pour accueillir des ingénieurs des jeunes ingénieurs ou des ingénieurs confirmés* ».

A l'intention de la CUCM, des questions ont porté sur :

- La capacité du territoire à loger les nouvelles populations : « *Logement : questionnement autour de la disponibilité de logements pour accueillir le personnel. Y a-t-il assez de logements ?* » ;
- Les besoins d'hébergement temporaire pour la phase chantier : « *Le bassin aura-t-il la capacité en location courte et moyenne durée pour accueillir 300 personnes pendant 6 ans ?* », « *Quelles seront les possibilités d'hébergements pour les salariés et sous-traitants d'ici 2027 ?* » ;
- Les modalités d'accueil : « *Comment loger les nouveaux arrivants ?* », « *Le bassin possède-t-il les capacités de logement ?* », « *Où seront logés les ouvriers pendant la construction de la forge ?* » ;
- La valeur des biens immobiliers : *les conséquences économiques du projet sur leur patrimoine immobilier. : « l'impact du projet sur l'immobilier aux alentours du projet ».*

A l'intention de la CUCM et des collectivités locales, des propositions ont porté sur :

- La nécessité de diversifier l'offre : « *Il ne faut pas forcément que des logements sociaux* ». Cette position est étayée par une analyse des publics : « *pour mémoire, quand on parle de logement social, ça concerne 70% de la population. C'est-à-dire que 70% de la population est éligible à une forme ou à une autre de logement social* ». Une vision globale du parcours résidentiel est proposée : « *vraiment une offre dans toutes les catégories de logement, c'est à dire y compris pour cadres et techniciens, ce qui manque beaucoup sur nos territoires en locatif et en accession* » ;
- Une solution pour le parc existant dégradé : « *il y a trois axes importants qui est le logement. Revoir les logements vides et poursuivre le programme qui est entamé de construction et réhabilitation* ».

## Services publics

En plus de la question du logement, **l'offre médicale** a constitué un autre point de tension identifié par des contributrices et contributeurs : « *Problème lié à la santé avec un manque de médecins et de spécialistes* ».

Des participantes et participants ont reconnu les défis : « *Constat : 200 emplois à venir sur CUCM et Grand Chalon - Attentes sur : le logement, la formation supérieure, la mobilité, l'accueil des enfants/crèches, l'hôtellerie et la restauration, une offre culturelle pour les cadres, une offre de commerces de proximité et de l'attractivité pour la jeunesse, offre médicale* ».

Des participantes et participants ont souligné la **dégradation des services** publics : « *Services publics en dégradation : SNCF, La Poste, la sécu, la médecine, les écoles/lycées/collèges* ».

A l'intention de la CUCM et des collectivités locales, des questions ont porté sur :

- La capacité d'accueil du territoire : « *Est-ce que la ville du Creusot est capable d'accueillir ces nouveaux travailleurs ?* » ;
- Les mesures d'accompagnement : « *Quelles sont les actions envisagées pour favoriser l'arrivée de nouveaux médecins sur le territoire ?* », « *Quel sera le développement des services publics ?* » ;
- L'accueil des familles soulève des interrogations : « *Comment est-ce qu'on trouve du travail au conjoint d'une famille qui va venir s'installer ici ?* ».

A l'intention de la CUCM et des collectivités locales, une proposition a porté sur :

- Des mesures d'amélioration de l'offre de services : "Créer une communauté d'accueillants (Logement/culture)" et des améliorations infrastructurelles : "Moderniser l'aérodrome du Pouilloux".

## Loisirs et vie courante

La problématique de **l'animation urbaine** a été soulignée : « *Je suis fier de ce patrimoine industriel mais on ne s'amuse pas au Creusot* », « *Tu sors du boulot, il n'y a rien à faire après le boulot au Creusot* ». Cette situation contraste avec l'attachement professionnel : « *Ce qui attire au Creusot, c'est le travail* ».

Des participantes et participants ont indiqué « *Il y a un problème d'attractivité du territoire car la ville du Creusot est peu accueillante* ». Cette perception contraste avec l'optimisme d'autres voix : « *Le projet pourra rendre la région plus attractive* »

### A l'intention de la CUCM et des collectivités locales, des questions ont porté sur :

- La compétitivité du territoire face à d'autres destinations : « *Est-ce que Framatome peut contribuer à rendre le Creusot plus attractif et inciter les travailleurs qualifiés à choisir cette ville plutôt qu'une autre ?* » ;
- Les stratégies de différenciation territoriale : « *quels sont les éléments ou argumentaires pour faire venir les salariés sur le territoire, puisqu'on évoquait l'attractivité sur la table ?* » ;
- La capacité du territoire à attirer et retenir les talents : « *Pourquoi les travailleurs qualifiés choisiraient-ils de venir au Creusot plutôt qu'ailleurs ? Le Creusot est considéré comme une ancienne ville industrielle dont l'attractivité peut être remise en question* » ;
- Les stratégies d'amélioration de l'attractivité : « *Qu'est-ce qu'on voudrait au Creusot ? Qu'est-ce qu'il nous faudrait au Creusot pour être attractif ?* ».

### A l'intention de la CUCM et des collectivités locales, des questions ont porté sur :

- L'animation territoriale : « *Développer l'offre de commerce, restaurants, loisirs nocturnes... », « Crée un endroit où les jeunes peuvent se retrouver (tiers-lieu) », « Organiser des spectacles, one man show, stand-up... »* ;
- Des mesures de promotion territoriale : « *Faire la promotion du territoire, communiquer sur les points positifs « marque employeur » au niveau de la CUCM, passer par des influenceurs* » ;
- Une approche de marketing territorial : « *On suggère également de faire de la promotion du territoire, communiquer sur les points positifs, finalement faire comme les entreprises font de la marque employeur, mais au niveau du territoire* ».

## Synergies territoriales

Le public a souligné l'inscription du projet dans une **dynamique industrielle plus large** : « *ce n'est pas un projet qui va faire effectivement la dynamique d'un territoire, c'est le fait d'avoir un projet qui s'inscrit dans un ensemble d'autres projets industriels* ».

La **spécialisation territoriale** a été identifiée comme un atout différenciant : « *le Creusot apparaît bien placé notamment dans la transition énergétique puisque cette spécialisation dans le travail du métal au service du nucléaire permet de se différencier par exemple de la Franche-Comté qui se déploie autour de l'hydrogène, de Dunkerque ou de Grenoble qui se déploient autour des batteries électriques* ».

## Enjeux de coopération dans le territoire

Des participantes et participants ont identifié un écosystème territorial nécessitant une **coordination renforcée**. Le constat a porté sur la multiplicité des acteurs institutionnels et économiques impliqués dans la réussite du projet : « *la région Bourgogne-Franche-Comté, et plus particulièrement Le Creusot, bénéficie d'un dynamisme exemplaire résultant d'une collaboration étroite et constructive entre les acteurs politiques et industriels* ».

Des participantes et participants ont indiqué l'absence de certains acteurs à l'atelier « *emploi, formation* » « *que vous n'ayez pas invité le conseil régional, qui est quand même le grand financeur des formations et porteur du plan*

regional de formation. C'est quand même le moment d'aller peut-être leur faire un petit peu de rappel de nos urgences de la Saône-et-Loire ».

Des contributions ont porté sur la **nécessité d'une approche territoriale** : « *Le projet Forge+ conduira les deux territoires, Grand Chalon et la CUCM<sup>68</sup> à coopérer en termes de qualité de vie sur les sites, de mobilité des salariées et salariés et de formations* ». Cette dynamique s'étend au-delà des frontières départementales, puisque « *Dijon métropole [...] soutient ce projet très important non seulement pour la relance de la filière nucléaire en France mais aussi pour le développement de l'emploi industriel dans nos territoires* ».

Des participantes et participants ont perçu positivement le potentiel de coopération territoriale « *cette relation solide repose sur une vision partagée d'un développement économique durable, alliant innovation et maintien des savoir-faire traditionnels* »

L'**adaptation des politiques publiques** aux besoins spécifiques du projet est restée également en suspens, notamment concernant « *la coordination entre les territoires de Saône-et-Loire des politiques d'accueil de nouveaux habitants, de l'habitat et du logement* ».

Des contributions ont porté sur une vision stratégique : « *le projet Forge+ s'inscrit pleinement dans l'identité industrielle du territoire du Creusot-Montceau, renforçant son positionnement compétitif dans la métallurgie et les énergies. Cependant, pour réaliser tout son potentiel et favoriser l'attractivité du territoire, il doit s'inscrire dans un projet partagé et soutenu par des politiques territoriales* ».

#### Une question a porté sur :

- L'articulation entre les différents dispositifs de formation et d'emploi. Des acteurs qui souhaitent « *être intégré aux groupes de réflexion* » soulèvent la question de l'identification et de l'inclusion de tous les acteurs pertinents dans la gouvernance du projet.

#### Des propositions ont porté sur :

- L'élargissement de la gouvernance : « *Associer le conseil développement durable de la CUCM au projet* ». Cette proposition s'inscrit dans une vision participative élargie ;
- La formation et l'emploi : une « *coordination des acteurs de formation sur les métiers en tension (usineur, chaudronnier, soudeur, contrôleur) et adaptation aux besoins industriels* ». Cette coordination doit s'étendre à l'ensemble du réseau : « *Coordonner toutes les actions avec tous les acteurs du réseau pour l'emploi* » ;
- Des modalités de dialogue : « *Adapter le discours et les arguments aux différents publics avec une organisation différente* » et « *Savoir écouter tous les publics (citoyennes et citoyens, travailleuses et travailleurs...)* ». Ces approches incluent des formats diversifiés : « *Organiser des débats publics dans des écoles du supérieur avec des ouvrières et ouvriers et employées et employés des usines du Creusot* » et « *Organiser des débats mobiles au festival gourmand ; créer des événements qui touchent d'autres publics* » ;
- Une synchronisation avec d'autres initiatives : « *Se coordonner avec les semaines du nucléaire et mener davantage d'actions avec les entreprises* » ;
- La coordination interterritoriale « *coordination entre les territoires de Saône-et-Loire des politiques d'accueil de nouveaux habitants, de l'habitat et du logement pour trouver les meilleures efficiences et cohérences d'action* ».

<sup>68</sup> Communauté Urbaine Creusot Montceau

## **Raccordement au réseau RTE**

Les échanges sur le raccordement électrique RTE nécessaire au projet Forge+ ont porté sur 6 thèmes : les aspects techniques, patrimoniaux, les impacts environnementaux, les opportunités de développement territorial, ainsi que le financement et des alternatives techniques visant à optimiser le tracé et réduire les impacts.

Des participantes et participants ont identifié plusieurs constats techniques concernant le raccordement électrique du projet Forge+.

Des **contraintes patrimoniales et environnementales** ont été identifiées dans certaines contributions : « *pour le raccordement, il y aura des impacts sur le cimetière, sur les espèces d'oiseaux qui sont en nombre. Le château de Torcy, il y aura un impact certainement dans les restrictions des travaux, puisque le château de Torcy est en ABF<sup>1</sup>* ».

Des participantes et participants ont perçu le raccordement comme une **opportunité de développement territorial** : « *le projet de RTE de mettre en œuvre une nouvelle ligne souterraine 225 kV depuis le poste Henri Paul pour accompagner ce projet apporte une nouvelle infrastructure structurante qui offre de nouvelles possibilités de développement sur le bassin du Creusot* ».

Les **impacts environnementaux du raccordement** ont suscité des inquiétudes : « *la mise en place des lignes électriques, impact directe et indirect sur la nature, ondes électromagnétiques, travaux implémentations* » et « *l'impact des champs magnétiques créés par la ligne THT ?* »

La nécessité d'informer a été identifiée : « *La question du raccordement électrique peut refroidir certaines personnes si ça passe sur leur terrain, il y a un travail de sensibilisation à faire à ce niveau-là* ».

Des contributions ont porté sur les limitations d'usage futurs : « *Impossibilité d'avoir des arbres proches des lignes électriques* » et les risques d'impacts sur des infrastructures existantes comme le « *trajet qui pourrait traverser la nouvelle décharge de Montchanin* ».

Des participantes et participants ont souligné que « *La réalisation de cette ligne [Très Haute Tension] est porteuse d'impacts environnementaux qu'il conviendra de mieux définir et qualifier* ».

### A l'intention de RTE, des questions ont porté sur :

- « *La profondeur envisagée de la ligne de raccordement RTE ?* », « *Quelle incidence d'avoir une ligne enterrée 1m de profondeur ?* » et « *Par où va passer le raccordement électrique et quels sont les risques ?* » ;
- « *L'alimentation pour la construction et la mise en service ?* » ;
- « *L'impact des CEM<sup>69</sup>) sur la biodiversité et la santé ? Jusqu'à combien peuvent monter les pics de CEM ? Les habitants sont-ils informés du champ électromagnétique créé ?* » ;
- « *Les interactions avec les voies de chemin de fer ? Quels sont les risques d'accidents techniques ? Quel est l'impact des travaux d'enfouissement de la ligne pour les usagers ? Comment maintenir le service des trains ?* » ;
- La gouvernance financière : « *Sur le coût RTE, est-ce qu'il est inclus dans les 500 millions ? Est-ce que c'est Framatome qui paye ou l'État ? Qui paye l'adaptation du poste de Jeanne-Rose si nécessaire ?* » ;
- « *Vous avez parlé d'une DUP<sup>70</sup>. Est-ce que, un, vous pouvez redire ce que c'est ? Et deux, pourquoi, en l'occurrence, pour ce projet-là, on passerait par une DUP ? Est-ce qu'il y a une DUP ? Sécurité incendie ?* » ;
- « *Quid en cas de vestiges archéologiques entre Montchanin et Le Creusot ?* » ;
- « *Des problèmes de circulation seront-ils générés par les travaux de RTE ?* » ;
- « *Quelle est la capacité de la station 'Jeanne-Rose' ?* ».

<sup>69</sup> Les champs ou fréquences électromagnétiques (CEM)

A l'intention de RTE, des propositions ont porté sur :

- La réduction de l'impact environnemental « Utiliser l'emprise de la voie ferrée », « Éviter les zones boisées et urbanisées », « Passer sous la ligne existante » et « Suivre les lignes HT actuelles et éviter/contourner les zones humides » ;
- L'optimisation technique : « Ne serait-il pas possible d'optimiser ce raccordement en raccordant le site au poste 225 kV existant de Breuil qui a l'avantage d'être beaucoup plus proche ? Est-ce que cette solution a été étudiée par RTE ? » la distance serait réduite à moins de 2 km avec des bénéfices systémiques : « meilleure fiabilité du réseau 225 kV existant grâce au bouclage des lignes au niveau du poste de Breuil » ;
- Une approche intégrée d'aménagement : « Associer le tracé RTE avec d'autres infrastructure (voies vertes, voies bus...) et intégrer les itinéraires publics » et « Prévoir un tracé RTE combiné avec une infrastructure de transport usine/gare TGV » ;
- « Ne pas passer en bordure d'étang », « Éviter les techniques entraînant un soulèvement des sédiments » et « Associer le tracé RTE avec d'autres infrastructures liées aux mobilités douces » ;
- « Passer les câbles par la rivière » ;
- « Compléter les analyses avec des spécialistes indépendants et la diffuser à la population » ;
- La modernisation systémique du réseau qui permettrait « la dépose des ouvrages 150 kV dans le poste Henri Paul » et « faciliterait la mise hors tension d'ouvrages pour maintenance » ;
- « L'adaptation du transfo de Pont Jeanne Rose ; Rajouter un nouveau transfo ou des équipements si besoin » ;
- Une vision d'ensemble d'amélioration du réseau électrique territorial : « Cela pourrait amener RTE, et les industriels du Creusot, à une réflexion plus large sur le réseau HTB70 de la zone. Il semblerait que le passage d'une exploitation de la ligne 150 kV actuelle en 225 kV serait une opportunité intéressante ».

## Information et participation du public

Les échanges sur les modalités d'information et de participation du ont porté sur 6 thèmes : les dispositifs de communication, les attentes en matière de participation citoyenne, l'information sur le projet et la concertation, incluant l'évaluation des dispositifs existants et les besoins d'amélioration identifiés ; le dossier du maître d'ouvrage et son contenu ; les modalités de participation, avec des questionnements sur le cadre réglementaire et le périmètre de la concertation ; et les modalités de concertation continue, concernant le maintien du dialogue avec la population tout au long du projet.

### Information sur le projet et la concertation

Des participantes et participants ont reconnu la **qualité des dispositifs de communication** déjà mis en place : « Il y a des belles choses qui ont été faites à la fois sur internet avec le site qui est bien fait à la fois avec les rendez-vous physiques la présence sur les marchés »

Le public a exprimé une évaluation positive des initiatives existantes tout en identifiant des marges de progression. L'accent est mis sur la nécessité d'une communication multi-canal pour « embarquer tout le monde ».

Des participantes et participants ont identifié un **niveau d'information hétérogène** au sein de la population concernant le projet Forge+, d'une part, « une majorité des habitantes et habitants rencontrés a expliqué avoir entendu parler du projet Forge+, notamment par la presse (Creusot Infos, Journal de Saône-et-Loire, France 3 Régions) », d'autre part, « une majorité des habitantes et habitants rencontrés a expliqué ne pas être au courant du projet Forge+ ».

<sup>70</sup> Les réseaux de transport d'électricité haute tension (HTB)

Des participantes et participants ont constaté une **diffusion limitée de l'information** : « *Côté Gueugnon, l'information sur le projet s'est faite via l'IUMM Il n'y a pas eu d'autre communication* ».

### **Le périmètre de la concertation préalable**

Des participantes et participants ont posé la question du périmètre de la concertation et de l'équilibre territorial<sup>2</sup> : « *J'aimerais d'abord savoir pourquoi cette réunion se fait sur Montceau parce que vous ne parlez que du Creusot. Donc ça nous pose aussi des problèmes. La CUCM normalement c'est le Creusot-Montceau et tout ce qui va se passer, ça va se passer sur le Creusot et très peu sur Montceau* ».

### **Des attentes d'information ont porté sur :**

- Les besoins « *ceci reste très vague et les besoins pour les SMR, les chaudières nucléaires militaires et la maintenance du parc nucléaire actuel peuvent être fournis par la forge actuelle* » ;
- Des données techniques. « *Des analyses donnant la nature des polluants contenus dans ces sols auraient été réalisées* » ;
- L'évaluation des risques : « *Sans connaître la composition et le volume de ces sols, il est impossible de dire quelles seront les précautions à prendre sur le chantier ni si le confinement sur place sera une solution et comment le réaliser, ni ce qu'il sera possible de faire des matériaux extraits* » ;
- L'absence d'éléments chiffrés précis : « *je n'ai pas vu dans ce projet, j'ai vu des euros, mais je n'ai pas vu combien de tonnes d'émissions carbone a été émis* » ;
- Un besoin d'information précis concernant les caractéristiques techniques du futur site ;
- La diffusion d'une information régulière sur les suites du projet, notamment sur cette question des nuisances liées à la phase travaux », « *vigilance quant au bruit pendant les travaux et après (climatiseurs...)* » ;
- La publication de toutes les études : « *dans le cadre du débat public, nous demandons la publication de toutes les études qui ont déjà été réalisées* » et « *Où seront publiés les risques des analyses de spécialistes indépendants Bilan carbone ?* » ;
- Les études environnementales. « *Les études détaillées qui semblent avoir été réalisées n'ont pas été fournies, ce qui ne nous permet pas de nous prononcer de façon précise sur les impacts de ce projet et les mesures compensatoires nécessaires* ».

### **Dossier du maître d'ouvrage**

Des contributions ont porté sur le **dossier de concertation** : « *le dossier est problématique : qui s'exprime ? Les porteurs du projet (Framatome et, accessoirement, RTE<sup>2</sup>) ou la CPDP<sup>71</sup> ? La présentation ressemble plus à un ensemble d'éléments de langage de Framatome. Le dossier aurait mérité une présentation neutre assumée par la CPDP* ».

### **Modalités de la participation**

Des participantes et participants ont exprimé le regret de ne pas avoir eu **un processus de consultation global sur la politique de l'énergie** : « *EPR2 : un dossier saucissonné ! Un premier débat public a eu lieu sur le nouveau nucléaire et le projet d'EPR2 de Penly. Il a été suivi par les deux débats publics pour les EPR2 de Gravelines et Bugey. Aujourd'hui, c'est au tour d'une concertation publique pour un nouvel atelier de forge au Creusot* ».

Des contributions ont porté sur le caractère tardif de la concertation : « *Vous parlez de concertation, mais vous le faites qu'après. Avant de nous en parler quand même, vous auriez pu faire une petite concertation avec les habitantes et habitants quand même* ».

---

<sup>71</sup> : CPDP : commission particulière du débat public.

Des participantes et participants ont identifié un isolement des projets et un manque de visibilité sur les initiatives territoriales : « *personne n'est au courant parce que c'est isolé il n'y a que les personnes qui travaillent sur le projet qui sont investies dedans* »

Des avis exprimés ont révélé une tension entre l'aspiration à une gouvernance participative et la perception d'un processus décisionnel centralisé « *Concertation ? poudre aux yeux ? les décisions sont prises ailleurs* ».

#### Des questions ont porté sur :

- L'information et la participation citoyenne : « *Comment le public peut participer ? On nous informe seulement, point barre* » ;
- Le cadre réglementaire de la concertation préalable : « *Voudrait savoir si cette concertation est une obligation pour Framatome et plus généralement pour ce type de projet* » et « *Sur le calendrier, qu'est-ce que c'est que les "enquêtes publiques" ?* » ;
- Le périmètre de la concertation et la proximité du projet : « *Pourquoi la réunion de clôture aura-t-elle lieu dans une autre ville que Le Creusot ?* » et « *Pourquoi l'atelier sur la formation a lieu à Chalon et non pas au Creusot* ». Une autre demande spécifique concerne cette approche territoriale : « *Il est regrettable que le périmètre de cette consultation n'ait été limité à la Saône-et-Loire* ;

#### A l'intention de la CNDP :

- Le choix de la procédure de consultation : « *Je voudrais qu'on nous explique pourquoi la procédure qui a été choisie a été la plus simple et pas celle du débat public. [...] La procédure du débat public eût été plus forte, plus percutante, plus convaincante et sans doute aussi plus démocratique* » ;

#### A l'intention de la CUCM et des collectivités locales :

- L'engagement des acteurs locaux : « *Le Maire du Creusot n'était pas présent à la réunion publique du 27 mai, on peut se demander si la collectivité soutient vraiment le projet* » .

**Une demande a porté** sur la gouvernance du projet : « *Nous souhaitons que les salariées et salariés puissent être associés à la gouvernance du projet afin qu'ils ne soient pas mis sur le carreau* ».

#### Modalités de la concertation continue

Des participantes et participants ont souligné l'importance de maintenir un dialogue régulier avec la population tout au long du projet.

#### Des questions ont porté sur :

- La continuité de l'information : « *Comment on peut continuer à être tenu au courant et donner notre avis sur Forge+ ?* », « *Quelles sont les prochaines étapes pour que les habitantes et habitants soient impliqués dans le projet ?* » et « *Comment les riveraines et riverains seront-ils informés des étapes des travaux ?* » ;
- La gouvernance participative : « *Un comité de suivi indépendant est-il prévu ? La transparence sur les impacts et les vulnérabilités de la communauté Le Creusot-Montceau est-elle garantie ?* » .

#### Des propositions ont porté sur :

##### La diversification des canaux de communication :

- L'utilisation des réseaux sociaux adaptés aux différentes générations : « *utiliser les réseaux sociaux Instagram, TikTok des clips, des snapchats [...] parce que c'est plutôt pour les jeunes* »
- La mobilisation des supports urbains : « *utiliser les affichages sur les panneaux lumineux dans les villes* »

- Le recours aux influenceurs spécialisés : « faire venir des influenceurs aussi plutôt sur la techno pour venir effectivement aussi parler du projet et des métiers » ;
- La mise en place de newsletters sur l'avancement des travaux ;
- La création d'un contact générique dédié : « avoir un contact générique sur le projet pour que ce soit le Monsieur ou Madame qui puisse répondre à toutes les questions » ;
- Une diversification des canaux pour les modalités de communication : « Créer un compte LinkedIn, Snapchat, TikTok, Instagram », « Newsletter », et « Faire la promotion du projet par des campagnes publicitaires (télévision, arrêts de bus, réseaux sociaux...) » .

#### L'information :

- La continuité de l'information: « Assurer l'information tout au long du projet, des riveraines et riverains le plus régulièrement possible pour limiter les nuisances, mais également des plus jeunes pour anticiper les besoins de formation et de recrutement » et « Ne pas négliger la communication riveraines et riverains durant la phase chantier afin de leur permettre de suivre l'avancée des travaux, gage d'appropriation de ce nouvel équipement : journal du projet, visites de chantier, réunion d'information aux phases structurantes de la construction » ; et « Transparence, accepter les conditions, adapter le discours pour le rendre compréhensible et acceptable » ;
- La publication des études : « la publication de toutes les études réalisées », « Continuer à être dans la transparence tout au long du projet. Après obtention du permis de construire, il faudra continuer d'informer ».

#### Les modalités de participation :

- Une structuration claire des moments participatifs : « formaliser des jalons tout au long du projet avec des réunions clairement identifiées à une date précise dans un lieu particulier où on pourrait venir pour se tenir au courant de l'avancée et participer à ces discussions » ;
- L'organisation de réunions publiques « continuer à faire des réunions publiques et communiquer au niveau du numérique pour continuer à y échanger sur le projet de Forge+, au niveau de la population » ; « Des réunions avec le public à chaque étape du projet pour qu'on voit effectivement comment le projet avance » ;
- L'organisation de visites permettant de constater concrètement l'avancement : « Des visites aussi d'usines avec l'avancée des travaux pour qu'on puisse voir comme vous faites aujourd'hui »
- L'engagement direct et de proximité : « Continuer les réunions de concertation/information publiques », « Permettre de visiter le chantier », « Visites du site pendant les travaux avec les scolaires », et « RDV physique tout au long du projet ». Une approche innovante est suggérée : « Organiser des événements avec des boissons à volonté » et « Faire venir des influenceuses et influenceurs techno (monsieur bidouille) » ;
- L'extension des consultations : « étendre ces consultations à tous les projets [...] communiquer créer des réunions avec des thèmes dédiés que ce soit l'écologie l'énergie, l'agriculture » ;
- L'importance des rencontres pour créer des synergies, en référence aux expériences territoriales : « ce type de synergie là [...] se créent aussi par les rencontres, les rencontres comme aujourd'hui, les rencontres sur une zone d'activité, les rencontres autour de sites technologiques » ;
- Une rencontre spécifique sur le sujet de l'environnement : « Bien prévoir un débat sur les enjeux environnementaux propres au projet de Forge+ » ;
- Une approche pédagogique : « Une définition claire du projet et ses impacts avant de concerter sur l'insertion », « Bien expliquer les enjeux », et « Adapter le discours pour le rendre compréhensible et acceptable », « Organiser des visites de site dès la primaire ou des interventions dans les écoles » et « Miser davantage sur les vidéos métiers (communication dans les collèges du bassin, ambassadeurs des métiers de la production pour démarcher les écoles) ».

#### La gouvernance et le suivi du projet

- La gouvernance participative : « Organiser un débat public participatif » et « Un comité de suivi indépendant est-il prévu ? La transparence sur les impacts et les vulnérabilités de la communauté Le Creusot-Montceau est-elle garantie ? »
- Une approche systémique : « Étendre ces consultations à tous les projets » et « Une démarche concertée sur un temps long pour inscrire au mieux cette nouvelle cathédrale industrielle dans ce secteur de la ville, et son environnement au sens large ».

La question de la **légitimité démocratique des décisions industrielles** a été posée notamment sur les modalités de participation citoyenne aux choix d'aménagement du territoire.

Des contributrices et contributeurs revendentiquent des **dispositifs démocratiques renforcés** : « *L'idée d'un vote citoyen local a été évoquée, tout comme le droit des jeunes à être entendus, en tant que futurs habitants, professionnels ou décideurs du territoire* ».

Une demande porte sur une **amélioration des processus de concertation** : « *Ce paradoxe traduit un besoin de dialogue, d'écoute et de transparence dans les phases de concertation* ».

## Demande de précisions et recommandations au responsable du projet

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : « *Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation* ». (L121-16 CE) Concrètement, à la suite de la publication du bilan de la concertation par les garant.e.s le responsable du décide du principe et des conditions de la poursuite du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

*Par ailleurs, pour les procédures L 121-8 et suite à la publication des enseignements que le porteur de projet tire de la participation, la CNDP émet un avis sur la complétude de cette réponse publiée par le porteur de projet au bilan des garants.*

### Précisions à apporter de la part du responsable du projet, des pouvoirs publics et des autorités concernées

Les garant.e.s ont identifié dans les sections précédentes des interrogations et arguments qui ont émergé durant la concertation préalable, qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réponse ou d'une réponse complète, et méritent des compléments dans la suite. Les principaux sont repris dans cette section.

Des précisions sont attendues de la part de Framatome sur les **interrogations ayant émergés mais n'ayant pas trouvé de réponse** :

**1. Apporter des précisions et fournir les études complémentaires** qui seront produites si le projet se poursuit, concernant notamment :

- Le bilan carbone du projet Forge+ sur l'ensemble de la chaîne de valeur, des matières premières entrantes aux matières produites, à leur utilisation et leur transport ;
- Les mesures de compensation prévues pour l'atteinte aux milieux naturels ;
- Les impacts des phases de chantier et d'exploitation, en particulier ceux qui portent sur le traitement des sols, la qualité de l'air, la biodiversité, la consommation et la gestion du prélèvement et du traitement de la ressource en eaux (souterraines et pluviales), le bruit, les vibrations, le paysage ;
- Les conséquences sur la circulation routière, piédestre et cyclable de la privatisation de l'avenue Gaston Bachelard, avec une estimation des impacts des reports sur les voies de circulation à proximité (évolution du nombre de véhicules/jour).

A l'attention de RTE :

- Le raccordement électrique du projet par RTE : les caractéristiques techniques (capacité de la station Jeanne-Rose et adaptations nécessaires, alimentation pendant la construction et la mise en service, impact du tracé et des travaux sur la circulation, le risque incendie).

**2. Apporter des précisions sur la politique santé sécurité et condition de travail de Framatome, notamment sur :**

- Les nouvelles infrastructures prévues en parallèle du projet Forge+ pour répondre aux besoins des salarié·es actuel·les et futur·es (parking, restauration, vestiaires, salles de réunions, bureaux, laboratoires) ;

- La prise en compte des enjeux hygiène qualité sécurité environnement pour le projet Forge+ avec notamment les enjeux de sécurisation des nouveaux ateliers

**3. Apporter des précisions sur les enjeux de recrutement, formation, besoins en sous-traitance, notamment sur :**

- La politique d'achat et d'appels d'offre de Framatome et les engagements possibles en faveur du recours aux entreprises locales ;
- La stratégie de recrutement de Framatome incluant les démarches limitant le débauchage et la déstabilisation des entreprises locales, les enjeux d'inclusion (personnes en situation de handicap, parité femmes/hommes) et la sécurisation des compétences et savoirs faire pour la production, en particulier pour les plus grandes pièces.
- La stratégie de formation de Framatome, incluant les collaborations en cours et à venir, et les projets de formation de Framatome.

**4. Expliciter les processus techniques et logistiques de l'usine Forge+, notamment sur :**

- L'approvisionnement en lingots conformes aux spécifications (dimensions, structure des coûts, etc.) et la sécurisation de cette supply chain, en intégrant les contraintes de livraison liées à l'arrivée des lingots chauds à l'atelier (actuellement par Induseel – Arcelor Mittal. Les équipements de production, configuration de l'atelier : nombre et puissance des presses et des fours, agencement des équipements

**5. Clarifier la faisabilité du projet Forge+ :**

- Apporter des précisions sur le financement du projet, dans l'optique de production de 2 EPR par an, au regard des débouchés commerciaux envisagés, dont nationaux avec les 8 EPR2, les besoins pour la maintenance du parc actuel et futur, les SMR et les commandes internationales.

**6. Clarifier le calendrier, notamment :**

- Informer du déroulement de la concertation continue, des procédures d'autorisations administratives (autorisation environnementale, DUP, Permis de construire...).

**7. Répondre aux interrogations formulées par rapport à la commande et la production des éléments forgés pour les 6 EPR2 concernant la forge actuelle :**

- Apporter des clarifications sur la commande passée entre EDF et Framatome pour les 6 premiers EPR2, le calendrier de production des pièces par Framatome dans la forge actuelle et leur financement.

**8. Clarifier les décisions et les investissements, concernant :**

A l'intention de la Communauté Urbaine Creusot Montceau (CUCM) :

- L'attractivité du territoire : l'offre d'hébergement et de restauration en phase travaux, les politiques en faveur du logement (dont réhabilitation), l'offre de services publics de proximité, les loisirs, la culture, les sports, l'accès aux soins, les transports et la mobilité, etc.

A l'intention de l'Etat et des collectivités territoriales (Région, Département, CUCM) :

- L'effet cumulé du projet Forge+ avec d'autres projets industriels d'ampleur du territoire dans l'évolution des besoins en termes de transports et mobilité, (RCEA pour les convois exceptionnels, amélioration transports en commun, liaison à la gare TGV, etc.).

A l'intention de l'Etat :

- Apporter une clarification sur les décisions attendues pour la politique énergétique générale et de relance du nucléaire en France (calendrier, financement, gouvernance).

**Des recommandations ont porté sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.**

- Il conviendrait d'étudier l'ensemble des propositions formulées par le public figurant dans le bilan.
- Il conviendrait d'informer la CNDP des modalités de la concertation continue dès la publication des enseignements de la concertation.
- Il conviendrait d'organiser une réunion publique pour diffuser l'information sur les enseignements que le porteur de projet tire de la concertation préalable et les suites données au projet.
- Il conviendrait de publier les études au fur et à mesure de leur disponibilité, notamment :
  - Les études réalisées : Diagnostic 4 saisons (dont données chiroptères) et étude des sols ;
  - Les études complémentaires si le projet se poursuit.
- Il conviendrait de poursuivre l'information et la participation du public :
  - Renforcer la communication sur le dispositif de la concertation continue par différents médias : réseaux sociaux, presse, ambassadeurs, newsletter, etc. ;
  - Poursuivre une information sur le projet et la concertation continue auprès d'un large public et, en particulier les publics jeunes ;
  - Poursuivre l'organisation des visites le long du site d'implantation du projet.
- Il conviendrait d'organiser des réunions/ateliers thématiques sur les sujets pour lesquels des informations sont attendues par le public, notamment sur :
  - Les avancées du projet, le calendrier de la concertation continue et des procédures à venir ;
  - Les impacts et enjeux environnementaux du projet en phases de chantier et d'exploitation, en particulier ceux qui portent sur le traitement des sols, la qualité de l'air, l'eau, le bruit, les vibrations, le paysage, les déplacements de proximité ;
  - Les mesures de compensation prévues pour l'atteinte aux milieux naturels ;
  - Le raccordement électrique du projet par RTE (caractéristiques et impacts, notamment environnementaux).
  - L'anticipation des besoins en formation, les modalités de recrutement, de gestion des emplois et de sourcing sur les métiers en tension.

A l'intention de RTE :

- Il conviendrait que RTE continue à tenir le public informé dans le cadre de la concertation continue du projet Forge+. La concertation Ferracci dédiée au raccordement électrique et la concertation continue de Forge+ (grand public) doivent être articulées, de manière à ce que le public soit informé à la fois du déroulement et des résultats de la concertation Ferracci, et qu'il puisse également débattre de manière plus précise sur les enjeux liés au raccordement.

## Liste des annexes

- Annexe 1 : Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s
- Annexe 2 : 13 février 2025 – La CNDP désigne Nathalie DURAND, Marion FURY, Georges LECLERCQ, garant.e.s de la concertation préalable
- Annexe 4 : Lettre de mission des garant.e.s
- Annexe 5 : Décision 7 mai 2025- La CNDP valide le dossier de concertation, ses modalités et son calendrier
- Annexe 6 : Le tableau des organisations rencontrées pendant l'analyse de contexte

Annexe 1 Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s

<b>Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires à la concertation préalable</b>				
Demande de précisions et/ ou recommandations  <b>27/08/2025</b>	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée  <b>27/10/2025</b>	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus  <b>JJ/MM/AAA</b>	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris  <b>JJ/MM/AAA</b>	
<b>Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse</b>				
<b>1. Apporter des précisions et fournir les études complémentaires qui seront produites si le projet se poursuit, concernant notamment :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le bilan carbone du projet Forge+ sur l'ensemble de la chaîne de valeur, des matières premières entrantes aux matières produites, à leur utilisation et leur transport ;</li> <li>- Les mesures de compensation prévues pour l'atteinte aux milieux naturels ;</li> <li>- Les impacts des phases de chantier et d'exploitation, en particulier ceux qui portent sur le traitement des sols, la qualité de l'air, la biodiversité, la consommation et la gestion du prélevement et du traitement de la ressource en eaux (souterraines et pluviales), le bruit, les vibrations, le paysage ;</li> <li>- Les conséquences sur la circulation routière, piédestre et cyclable de la privatisation de l'avenue Gaston Bachelard, avec une estimation des impacts des reports sur les voies de circulation à proximité (évolution du nombre de véhicules/jour).</li> </ul>				

<b>A l'attention de RTE</b>			
- Le raccordement électrique du projet par RTE : les caractéristiques techniques (capacité de la station Jeanne-Rose et adaptations nécessaires, alimentation pendant la construction et la mise en service, impact du tracé et des travaux sur la circulation, le risque incendie).			
<b>2. Apporter des précisions sur la politique santé sécurité et condition de travail de Framatome, notamment sur :</b>			
- Les nouvelles infrastructures prévues en parallèle du projet Forge+ pour répondre aux besoins des salarié·es actuel·les et futur·es (parking, restauration, vestiaires, salles de réunions, bureaux, laboratoires) ;			
- La prise en compte des enjeux hygiène qualité sécurité environnement pour le projet Forge+ avec notamment les enjeux de sécurisation des nouveaux ateliers			
<b>3. Apporter des précisions sur les enjeux de recrutement, formation et besoins en sous-traitance, notamment sur :</b>			
- La politique d'achat et d'appels d'offre de Framatome et les engagements possibles en faveur du recours aux entreprises locales ;			
- La stratégie de recrutement de Framatome incluant les démarches limitant le débauchage et la déstabilisation des entreprises locales, les enjeux d'inclusion (personnes en situation de handicap, parité femmes/hommes) et la sécurisation des compétences et savoirs faire pour la production, en particulier pour les plus grandes pièces.			
- La stratégie de formation de Framatome, incluant les collaborations en cours et à venir, et les projets de formation de Framatome.			
<b>4. Expliciter les processus techniques et logistiques de l'usine Forge+, notamment sur :</b>			
- L'approvisionnement en lingots conformes aux spécifications (dimensions, structure des coûts, etc.) et la sécurisation de cette supply chain, en intégrant les contraintes de livraison liées à l'arrivée des lingots chauds à l'atelier (actuellement par Induseel – Arcelor Mittal. Les équipements de production,			

configuration de l'atelier : nombre et puissance des presses et des fours, agencement des équipements			
<b>5. Clarifier la faisabilité du projet Forge+ :</b>			
- Apporter des précisions sur le financement du projet, dans l'optique de production de 2 EPR par an, au regard des débouchés commerciaux envisagés, dont nationaux avec les 8 EPR2, les besoins pour la maintenance du parc actuel et futur, les SMR72 et les commandes internationales.			
<b>6. Clarifier le calendrier, notamment :</b>			
- Informer du déroulement de la concertation continue, des procédures d'autorisations administratives (autorisation environnementale, DUP, Permis de construire...).			
<b>7. Répondre aux interrogations formulées par rapport à la commande et la production des éléments forgés pour les 6 EPR2 concernant la forge actuelle :</b>			
- Apporter des clarifications sur la commande passée entre EDF et Framatome pour les 6 premiers EPR2, le calendrier de production des pièces par Framatome dans la forge actuelle et leur financement.			
<b>8. Clarifier les décisions et les investissements, concernant :</b>			
<b>A l'intention de la Communauté Urbaine Creusot Montceau (CUCM) :</b>			
- L'attractivité du territoire : l'offre d'hébergement et de restauration en phase travaux, les politiques en faveur du logement (dont réhabilitation), l'offre de services publics de proximité, les loisirs, la culture, les sports, l'accès aux soins, les transports et la mobilité, etc.			
<b>A l'intention de l'Etat et des collectivités territoriales (Région, Département, CUCM) :</b>			
- L'effet cumulé du projet Forge+ avec d'autres projets industriels d'ampleur du territoire dans l'évolution des besoins en termes de transports et mobilité, (RCEA <sup>72</sup> pour les convois exceptionnels, amélioration transports en commun, liaison à la gare TGV, etc.).			

<sup>72</sup> Small Modular Reactor

<sup>73</sup> Route Centre-Europe Atlantique

<b>A l'intention de l'Etat :</b>			
- Apporter une clarification sur les décisions attendues pour la politique énergétique générale et de relance du nucléaire en France (calendrier, financement, gouvernance).			
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.			
<b>1. Etudier l'ensemble des propositions formulées par le public figurant dans le bilan.</b>			
<b>2. Informer la CNDP des modalités de la concertation continue</b> dès la publication des enseignements de la concertation.			
<b>3. Organiser une réunion publique pour diffuser l'information sur les enseignements</b> que le porteur de projet tire de la concertation préalable et les suites données au projet.			
<b>4. Publier les études au fur et à mesure de leur disponibilité, notamment :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les études réalisées : Diagnostic 4 saisons (dont données chiroptères) et étude des sols ;</li> <li>- Les études complémentaires si le projet se poursuit.</li> </ul>			
<b>5. Poursuivre l'information et la participation du public :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la communication sur le dispositif de la concertation continue par différents médias : réseaux sociaux, presse, ambassadeurs, newsletter, etc. ;</li> <li>- Poursuivre une information sur le projet et la concertation continue auprès d'un large public et, en particulier les publics jeunes ;</li> <li>- Poursuivre l'organisation des visites le long du site d'implantation du projet.</li> </ul>			
<b>6. Organiser des réunions/ateliers thématiques sur les sujets pour lesquels des informations sont attendues par le public, notamment sur :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les avancées du projet, le calendrier de la concertation continue et des procédures à venir ;</li> </ul>			

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les impacts et enjeux environnementaux du projet en phases de chantier et d'exploitation, en particulier ceux qui portent sur le traitement des sols, la qualité de l'air, l'eau, le bruit, les vibrations, le paysage, les déplacements de proximité ;</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mesures de compensation prévues pour l'atteinte aux milieux naturels ;</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le raccordement électrique du projet par RTE (caractéristiques et impacts, notamment environnementaux).</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'anticipation des besoins en formation, les modalités de recrutement, de gestion des emplois et de sourcing sur les métiers en tension.</li> </ul>			
<p><b><i>7. A l'intention de RTE :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il conviendrait que RTE continue à tenir le public informé dans le cadre de la concertation continue du projet Forge+. La concertation Ferracci dédiée au raccordement électrique et la concertation continue de Forge+ (grand public) doivent être articulées, de manière à ce que le public soit informé à la fois du déroulement et des résultats de la concertation Ferracci, et qu'il puisse également débattre de manière plus précise sur les enjeux liés au raccordement.</li> </ul>			

Annexe 2 : 13 février 2025 – La CNDP désigne Nathalie DURAND, Marion FURY et Georges LECLERCQ, garant.e.s de la concertation préalable

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Commission nationale  
du débat public

**DECISION N° 2025 / 15/ ATELIER FORGE / 1 du 13 février 2025 relative au projet d'atelier de forge au Creusot (71)**

**La Commission nationale du débat public,**

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le II de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;

Vu le courrier de saisine du 20 janvier 2025 et le dossier annexé de M. Grégoire PONCHON, représentant Framatome et de Mme Delphine PORFIRIO, représentant la société RTE, saisissant conjointement la Commission nationale du projet d'atelier de forge au Creusot;

Considérant que,

ce projet comporte des impacts significatifs sur l'environnement et présente de très forts enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Il y a lieu d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-9.

**Article 2**

Les modalités de la concertation préalable seront définies par la Commission nationale qui en confie l'organisation au maître d'ouvrage, selon les dispositions de l'article R.121-8.

**Article 3**

Mmes Nathalie DURAND et Marion FURY ainsi que M. Georges LECLERCQ sont désignés garant.e.s de la concertation préalable sur le projet d'atelier de forge au Creusot.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 13 février 2025.

Le Président



Signature numérique de

Marc PAPINUTTI

marc.papinutti

Date : 2025.02.14 17:11:40

+01'00'

Le président  
M. Papinutti



Le président

Paris, le 10 avril 2025

Mesdames, Monsieur,

Lors de la séance plénière électronique du 13 février 2025, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désigné.e.s garantes et garant du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de nouvel atelier de forge pour construction de composants de réacteurs d'EPR au Creusot.

Je vous remercie à nouveau d'avoir accepté cette mission d'intérêt général sur ce projet qui comporte des impacts significatifs sur l'environnement et des enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques majeurs et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

La concertation préalable pour ce projet a été décidée en application de l'article L.121-8 du code de l'environnement. Comme le précise l'article L.121-9, « *lorsque la CNDP estime qu'un débat public n'est pas nécessaire, elle peut décider de l'organisation d'une concertation préalable. Elle en définit les modalités, en confie l'organisation au maître d'ouvrage et désigne un garant* ».

*I. Rappel des objectifs de la concertation préalable :*

Le champ de la concertation est particulièrement large puisque l'article L121-15-1 du code de l'environnement précise que celle-ci doit permettre de débattre :

- de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
- des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- des solutions alternatives (non seulement techniques), y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
- des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Il est important que vos interlocuteurs, vos interlocutrices et l'ensemble des parties prenantes aient connaissance des dispositions légales.

**Au regard du dossier de saisine et de son instruction,** l'attention des maîtres d'ouvrage (MO) devrait être appelée sur les enjeux suivants :

-pour permettre au public de débattre de l'opportunité du projet et de ses enjeux, conformément à l'article L. 121-15-1 du code de l'environnement, les MO devront présenter des alternatives autres que la présentation d'un seul projet et expliquer l'interdépendance ou non de ce projet avec l'éventuelle mise en œuvre du programme de nouveau nucléaire aux objectifs duquel il entend répondre pour partie. En effet, il s'agirait de doubler la production actuelle de composants pour les réacteurs nucléaires, les MO doivent donc expliquer au public à quels besoins ce projet répond, à quoi correspondent les deux phases de construction prévues et quelles sont les alternatives ;

- l'emploi et les types de recrutements à prévoir ainsi que leurs conséquences en matière de formation et les incidences plus générales à prévoir au plan socio-économique sur le territoire ;
- pour ce projet, la co-saisine avec RTE nécessite l'intégration du projet de raccordement à la concertation préalable, sans attendre la concertation « Fontaine » que mènera RTE.

Vous devez faire des préconisations très précises aux MO quant à la mobilisation des publics les plus éloignés et potentiellement concernés pour qu'ils soient informés et travailler avec les MO pour qu'ils mettent tout en œuvre pour leur faciliter l'accès aux espaces de débat.

## ***II. La définition des modalités et du périmètre de la concertation préalable et son déroulement***

La définition du dossier, des modalités, du périmètre et du calendrier de la concertation revient à la CNDP (art. L. 121-8 et R. 121-8 CE). L'organisation pratique de la concertation revient, quant à elle, au maître d'ouvrage.

Dans le cadre des articles L.121-8 et R.121-8 du code de l'environnement, il appartient à la CNDP de définir les modalités et la durée de la concertation, ainsi que de valider le calendrier et le dossier proposés.

**L'étude de contexte**, c'est-à-dire l'analyse précise du territoire, des enjeux du projet et des publics spécifiques est la première étape que vous avez à réaliser. Il est important que vous puissiez aller à la rencontre de tous les acteurs concernés (notamment riverain.e.s, associations environnementales, syndicats professionnels, acteurs économiques, collectivités territoriales, services de l'État, etc.) afin d'identifier avec précision les thématiques et les enjeux qu'il apparaît souhaitable de soumettre à la concertation, mais également les modalités d'information, de mobilisation et de participation les plus adaptées.

L'étude de contexte vous permettra de définir les modalités de concertation adaptées, naturellement en collaboration avec la CNDP. S'il est fortement souhaitable que les MO soient consultés sur vos propositions et préconisations, il appartient à la CNDP en séance plénière d'adopter les modalités, la durée et le calendrier de la concertation.

Vous réaliserez une **synthèse** de votre étude de contexte et de l'ensemble des échanges pour justifier vos propositions de calendrier, d'outils et support d'information et de participation. Cette synthèse sera transmise à l'équipe de la CNDP, accompagnée d'une information concernant le dossier et les modalités de concertation envisagées un mois avant qu'ils ne soient soumis à l'approbation du collège de la CNDP.

### **Le dossier de concertation des MO**

Vous accompagnerez également les MO dans la constitution du dossier de concertation. Il doit être complet et compréhensible pour présenter au public les objectifs du projet, ses alternatives, ses caractéristiques, son opportunité et ses impacts (avantages et inconvénients).

Des éléments d'information émanant d'autres acteurs locaux doivent pouvoir être présentés au public afin qu'il bénéficie d'une information pluraliste et contradictoire sur le projet.

### **La concertation préalable**

Il est important que vous puissiez amener les MO à réunir les moyens budgétaires et les ressources humaines nécessaires au bon déroulement de cette concertation.

La concertation ne peut s'engager moins de deux semaines après la validation des modalités par la CNDP. En effet, le public doit être informé au minimum 15 jours avant le début de la concertation de ses modalités et de sa durée par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieu(x) concerné(s) (art. L. 121-16 CE). Vous veillerez à la pertinence du choix des lieux et espaces de publication, à leur éventuelle démultiplication et publication locale afin que le public le plus large soit clairement informé de la démarche de concertation.

En votre qualité de garant.es il vous appartiendra de veiller tout au long du dispositif à la bonne mise en œuvre organisationnelle de la concertation déléguée aux MO, au respect par ces derniers des modalités proposées par vous et validées par la CNDP, ainsi qu'au respect des principes de la participation par l'ensemble des participantes et participants.

### **Rôle et missions de garant.e.s**

Au-delà de la réalisation de l'étude de contexte et de la proposition d'un calendrier et de modalités d'information et participation précises, vous devez rester à disposition du public pour l'informer de ses droits.

Comme vous le savez, vous devez exercer votre mission dans le plus strict respect du principe de **neutralité et d'indépendance**. Il exige de n'avoir aucune attitude, acte ou intervention témoignant de votre prise de position quant au projet, aux arguments exprimés ou acteurs de cette concertation.

Toute préconisation, recommandation ou demande de complément aux MO, en phase préparatoire et pendant le déroulement de la concertation, en matière d'information et de participation du public, doit lui être envoyé par écrit. Ces préconisations et demandes ont vocation à être publiques.

### ***III. Conclusions de la concertation préalable***

Vous devrez rédiger et publier votre bilan dans le mois suivant la fin de la concertation préalable.

Ce bilan, dont un canevas concernant la structure vous est transmis par la CNDP, doit présenter la façon dont la concertation s'est déroulée. Il comporte une synthèse des observations et propositions présentées par le public. Il présente la méthodologie préconisée et votre appréciation indépendante sur la manière effective dont les MO ont organisé la concertation. Il doit intégrer la liste des questions du public restées sans réponse et vos recommandations aux MO pour améliorer l'information et la participation du public qui suivra la concertation préalable.

Ce bilan, après avoir fait l'objet d'un échange avec l'équipe de la CNDP, est transmis aux MO qui le publient sans délai sur leurs sites ou, s'ils n'en disposent pas, sur celui des

Annexe 3 : Lettre de mission des garant.es

préfectorales concernées par le projet (art. R.121-23 CE). Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique.

**La concertation s'achève avec la transmission à la CNDP de la réponse faite par les MO aux enseignements de la concertation, aux questions du public et aux recommandations contenues dans votre bilan, dans les deux mois suivant sa clôture (art. R.121-24 CE).** Cette réponse écrite à la forme libre doit être transmise à la CNDP, aux services de l'Etat et publiée sur le site internet des MO. Il vous est ensuite demandé de transmettre à la CNDP **votre analyse quant à la complétude de ces réponses au regard de vos demandes de précisions et recommandations.** Un tableau à annexer à la décision vous sera proposé pour faciliter l'analyse.

Je vous demande d'informer les MO que, dans le cadre de l'article L.121-14 du code de l'environnement, la CNDP désignera un.e garant.e pour garantir la bonne information et participation du public entre la réponse à votre bilan et l'ouverture de l'enquête publique. Cette nouvelle phase de participation continue se fondera pour partie sur vos recommandations, les engagements des MO et l'avis que la CNDP aura rendu sur la qualité de ces engagements.

Vous remerciant à nouveau pour votre action au service de l'intérêt général, je vous prie de croire, Mesdames, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Marc PAPINUTTI

Madame Nathalie DURAND  
Madame Marion FURY  
Monsieur Georges LECLERCQ  
Garantes et garant de la concertation préalable  
Projet de nouvel atelier de forge pour construction de composants de réacteurs d'EPR au Creusot.

la commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France - T. +33 1 40 81 12 63 - [marc.papinutti@debatpublic.fr](mailto:marc.papinutti@debatpublic.fr)  
[debatpublic.fr](http://debatpublic.fr)

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Commission nationale  
du débat public

**DECISION N° 2025 / 81/ ATELIER FORGE / 2 du 7 mai 2025 d'engager la concertation préalable relative  
au projet d'atelier de forge au Creusot (71)**

**La Commission nationale du débat public,**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 121-1 et suivants, le II de l'article L. 121-8 et l'article L. 121-9 ;

Vu la décision n° 2025 / 15 / ATELIER FORGE / 1 du 13 février 2025 relative au projet d'atelier de forge au Creusot (71),

Après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1**

Le dossier de concertation préalable relative au projet d'atelier de forge au Creusot proposé par le maître d'ouvrage est suffisamment complet pour informer le public et engager la concertation.

**Article 2**

Les modalités de la concertation préalable proposées par le maître d'ouvrage sont complétées par l'organisation d'évènements sur un périmètre plus large incluant le Grand Chalon Agglomération et le territoire Bourgogne Industrie.

Ainsi complétées, les modalités de la concertation préalable sont validées.

**Article 3**

La concertation préalable se déroulera du 27 mai au 27 juillet 2025.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 mai 2025.

Le président  
M. Papinutti

## Annexe 6 : Le tableau des organisations rencontrées pendant l'analyse de contexte

Les garants ont rencontré un large éventail d'organisations :

- Acteurs économiques : MEDEF, CGPME, INDUSTEE, UIMM, CCI Côte d'Or et Saône-et-Loire, l'Agence Économique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté (AER BFC)
- Partenaires sociaux : CFDT, CGT, CFE-CGC, FO.
- Chambres consulaires (CCI)
- Etat : DGEC, Préfet de Région BFC, Préfet de la Saône et Loire, DREAL, DREETS, DREAL, DDT71, VNF.
- Agences (ATMO Grand-Est, ADEME BFC)
- ARSN, DINN, Service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité (SHFDS), SFEN
- Collectivités territoriales : CUCM, Région Bourgogne-Franche-Comté, Grand Chalon Agglomération
- Associatifs (FNE 71, Institut Mégawatt, ANCCLI, Shift Project)
- Formation : Arts et Métiers Cluny
- Représentants de riverains : conseil de quartier